

MAURICE DES OMBIAUX

LA POLITIQUE
BELGE

DEPUIS L'ARMISTICE

LA
GRANDE PEUR DE LA VICTOIRE

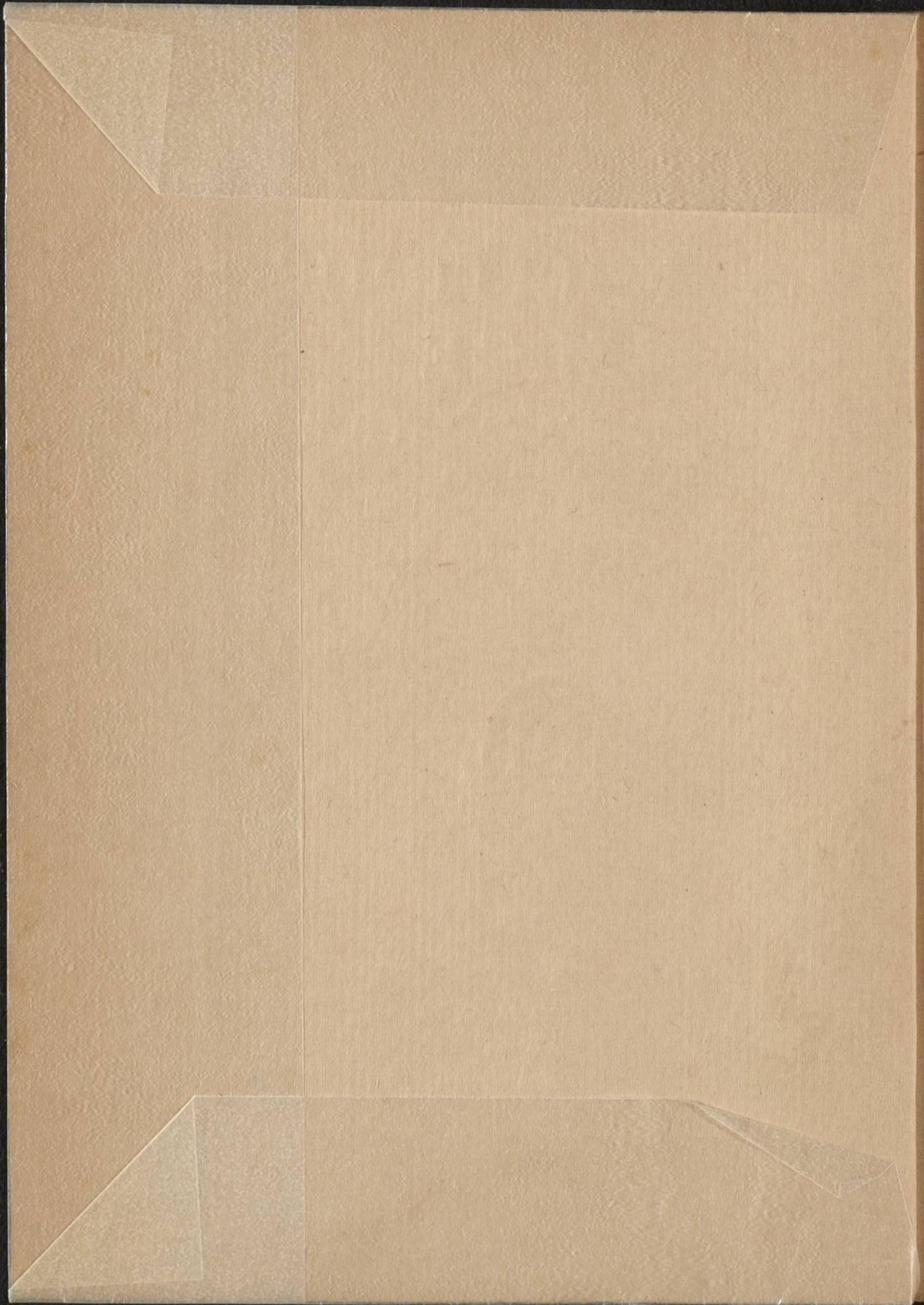
DIXIÈME ÉDITION



ÉDITIONS BOSSARD

43, RUE MADAME, 43
PARIS

1921

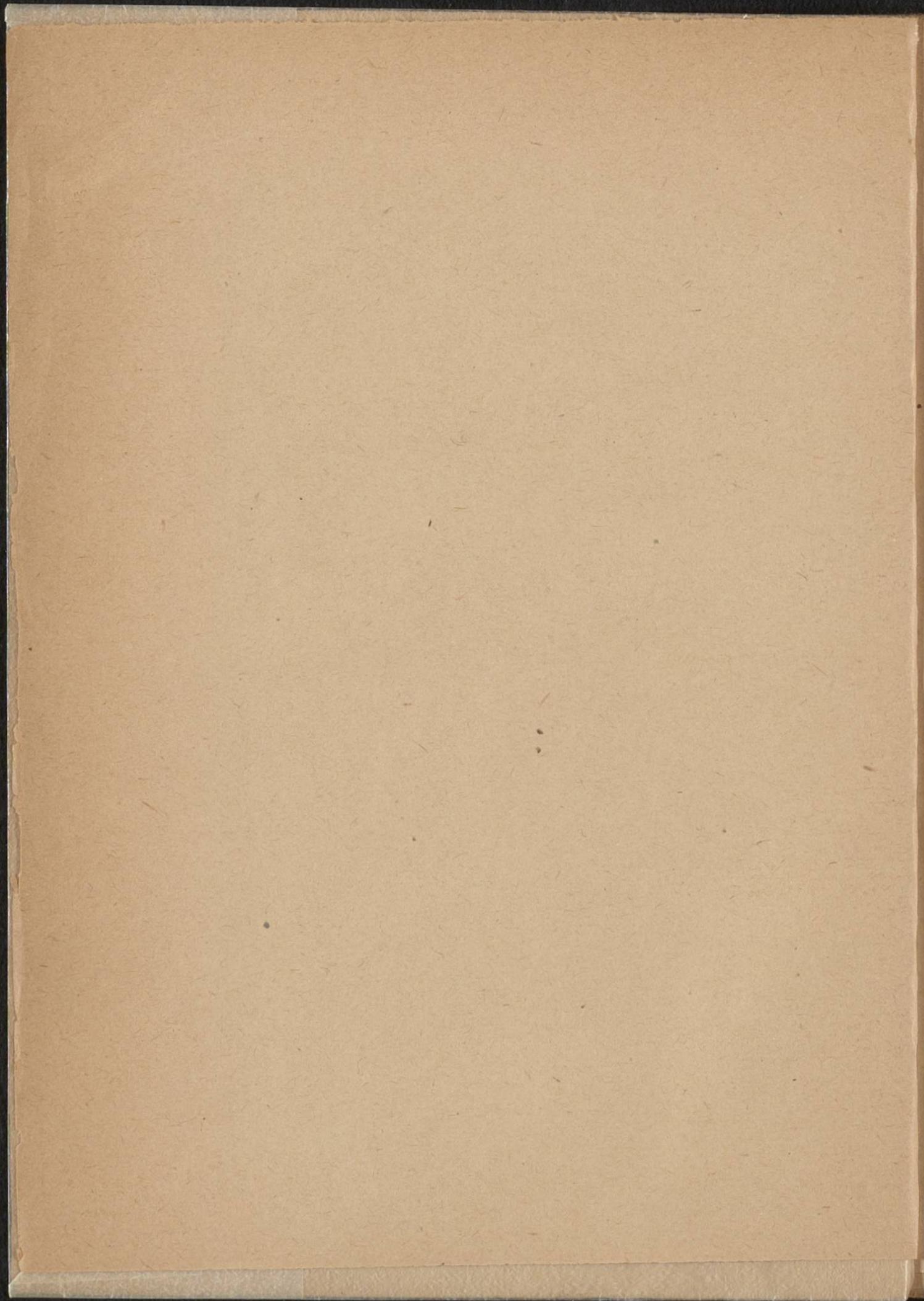


F 300 -

ML

A

9401



LA
POLITIQUE BELGE
DEPUIS L'ARMISTICE

DU MÊME AUTEUR

Psychologie d'une capitale : Bruxelles.
Les Fastes militaires des Belges.
Le Joyau de la Mitre (roman).
Le Maugré »
La petite reine blanche »
Milsien d'Avène »
Guidon d'Anderlecht »
Jo-Jé, bec de lièvre »
Les Manches de lustrine »
Maison d'or »
La Farce du Potre »
Contes de Sambre-et-Meuse, etc.

A PARAITRE :

Le dernier des paladins : Don Juan, Mosaïque historique
et romanesque.
L'Esthétique de la table et la 3^e satire de Boileau.

MAURICE DES OMBIAUX

LA POLITIQUE
BELGE

DEPUIS L'ARMISTICE

LA
GRANDE PEUR DE LA VICTOIRE



ÉDITIONS BOSSARD

43, RUE MADAME, 43

PARIS

1921

Copyright by Éditions BOSSARD, Paris, 1921

LA GRANDE PEUR DE LA VICTOIRE

A la nouvelle de la délivrance de Bruges, le roi et la reine, impatients de reprendre contact avec le pays dont ils se trouvaient séparés depuis quatre longues années de guerre, s'étaient précipités vers la vieille capitale de la Westflandre.

Le beffroi, les tours, les maisons aux pignons à degrés arboraient les couleurs belges libérées, une joie folle circulait dans les rues tortueuses troublant le silence recueilli des canaux veufs de cygnes. L'allégresse qui accueillait les souverains dépassa encore ce qu'on avait pu espérer pour un pareil jour. Le peuple, heureux de retrouver ses princes, les acclamait avec délire ; après quatre ans d'oppression, il pouvait enfin témoigner en toute liberté de sa reconnaissance envers celui qui avait incarné les espoirs de la patrie opprimée. On fit liesse avec les officiers, les soldats,

les journalistes, jusqu'à l'épuisement complet des provisions que contenait la cité sans se soucier du lendemain. Chaque habitant fêtait les libérateurs. Bruges connut vraiment la sensation de la victoire dans un enthousiasme dont aucune ombre ne voila la clarté radieuse. Une satisfaction sans nuage rayonnait sur le visage grave du roi ; le sourire de la reine, dont on connaît la grâce, se donnait à tous, les pervenches de ses grands yeux communiaient avec tous les regards brillants de joie et d'amour.

Survint l'armistice. L'armée était aux portes de Gand dont elle tenait quelques faubourgs. On annonça dans la ville que le roi ferait son entrée le jour même ou le lendemain. Il n'en fut rien ; on l'attendit trois jours ; quand il défila dans les rues de la fière cité dont l'orgueil communal avait rempli le Moyen-âge, on put croire, au luxe de précautions prises, que c'était Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire ou Charles-Quint qui arrivait pour réprimer une sédition. Un cordon de troupes contenait le public accouru pour manifester son patriotisme, sa joie, son affection, sa gratitude, et le chef de l'État apparut, non pas entouré de ses soldats qui, sortant des tranchées où ils croupissaient depuis quatre ans, avaient poursuivi l'ennemi la baïonnette dans les reins, mais d'un peloton de gendarmes noirs ; il n'avait plus rien du joyeux abandon de Bruges où son cœur et celui de la foule battaient à l'unisson et se répondaient ;

il était préoccupé et lugubre. En le voyant ainsi entouré, avec un air de visage qui s'accordait si peu à la circonstance, un chroniqueur étranger ne put s'empêcher de faire à haute voix cette réflexion :

— Le roi est-il donc en état d'arrestation ?

On eut beau lui expliquer que la gendarmerie constituait la garde du chef de l'État en Belgique, il ne put comprendre que le Roi-chevalier, qui recevait en ce moment les hommages du monde entier en même temps que les acclamations de la bonne ville de Gand, parût dans un tel cortège, avec une mine si ennuyée et si déconfite. Ce n'était pas ainsi qu'il s'était figuré la joyeuse rentrée d'un souverain victorieux au pays des kermesses et des anciennes franchises.

Que s'était-il donc passé ?

Aussitôt les hostilités suspendues, quelques personnages étaient partis de Bruxelles et, traversant les lignes allemandes qui se décomposaient, avaient rejoint le roi à quelques kilomètres au sud de Bruges, dans le petit village de Lophem où il avait établi son quartier-général depuis la libération de la Westflandre. Ils se présentèrent au souverain pour lui faire connaître l'état d'esprit de la population et lui signifier les vœux de la nation. A les croire, le gouvernement du Havre ne pouvait rentrer au pays sans y causer les troubles les plus graves ; la révolution grondait, les troubles allemands brandissaient le drapeau rouge et dégradèrent leurs officiers ; il fallait craindre que le

bolchevisme ne s'emparât de toute la Belgique, si une politique prudente, pratiquée par des hommes qui avaient vécu les misères de l'occupation, ne remît tout doucement le peuple flamand et wallon dans le droit chemin. La querelle linguistique fut aussi savamment exploitée.

Qu'y avait-il de fondé dans tout cela ?

Existait-il réellement un antagonisme entre les Belges du dedans et les Belges du dehors, c'est-à-dire entre ceux qui étaient restés et ceux qui étaient partis ?

Au début de l'occupation, le bruit s'était répandu dans Bruxelles que certains Belges qui s'en étaient allés, cédant à la peur, blâmaient, pour s'excuser, ceux qui n'avaient pas fait le vide devant l'ennemi.

Si de tels propos avaient été tenus, ce ne pouvait être que par des sots, le gouvernement responsable ayant engagé la population à rester plutôt qu'à partir ; il avait même émis l'avis que la place des Représentants de la nation était, non pas auprès de lui, mais parmi leurs mandants où ils avaient un rôle efficace à remplir.

Les gens de bon sens, se refusant à donner crédit à des rumeurs qui ne pouvaient que servir les desseins du boche, demandaient qu'on leur citât tout au moins un nom et un document.

Le nom fut cité. C'était celui d'un écrivain, attaché à une légation. Il y eut moins de précision pour le document. D'abord il s'agissait d'un article de journal,

mais dans l'impossibilité de dire quel était l'organe qui avait accueilli cette opinion saugrenue, on finit par prétendre que le propos avait été tenu dans une conférence donnée à Londres. On ne put jamais établir quand ni en quel endroit cette conférence avait été donnée, pour la seule raison que jamais elle n'avait eu lieu et que jamais un avis de ce genre n'eût pu être exprimé publiquement sans susciter aussitôt la réprobation générale de ceux qui possédaient quelque autorité pour parler au nom de la Belgique à l'étranger.

Cet élément de déraison fut donc enlevé à une crise aiguë de fièvre obsidionale, mais la sournoise propagande ennemie ne le laissa pas échapper aussi facilement ; et peut-être certains arrivistes conçurent-ils le projet de s'en servir lorsque l'occasion s'en présenterait. Dans une politique de clocher, de menus faits, même les ragots les plus vulgaires, produisent souvent des effets importants et imprévus, c'est pourquoi l'on ne peut négliger d'en parler.

Loin de critiquer en quoi que ce fût les Belges restés au pays, on s'employa au contraire à magnifier partout la résistance morale de la Belgique envahie. On le fit avec un soin d'autant plus scrupuleux que l'on connaissait la susceptibilité de ceux qui se trouvaient sous la botte allemande. Les journaux alliés et neutres du monde entier furent inondés du récit des faits et gestes des Belges opprimés.

Qu'on relise le journal que publiait M. Olyff à Maestricht, celui de M. Charles Bernard à La Haye, *La Métropole* et *l'Indépendance* à Londres, *Le XX^e Siècle*, *La Nation Belge*, *La Revue Belge*, *La Chronique*, *La Tribune Belge* en France, on n'y trouvera pas une note contraire à la solidarité patriotique, à l'égard des frères qui subissaient le joug odieux du militarisme prussien. Le 21 juillet 1916, l'article de tête du *XX^e Siècle* qui ne s'appelait pas encore *La Nation Belge*, débutait ainsi :

« Comme il y a un an, nos pensées vont, en ce jour, à nos frères restés au pays, dont la tyrannie teutonne ne parvient pas à réduire le patriotisme et la fierté originelle. Ouvriers et bourgeois, industriels et clergé, hommes, femmes, enfants refusent de courber la tête et repoussent avec un égal mépris les fallacieuses avances et les menaces du despote.

« Ce sera l'orgueil et l'éternel honneur de la Belgique restaurée, sortie plus grande et plus forte de l'épreuve, le cœur trempé sept fois dans la haine du boche, d'avoir résisté à un odieux envahisseur, non seulement par les armes, mais aussi par toutes les forces morales qui ont composé, au cours des siècles, son caractère national. »

Ainsi de suite ; nous ne parlerons pas davantage de ce que personne n'ignore, pas même ceux de qui on parlait, car si les Allemands montaient une garde sévère, livres, brochures, journaux n'en arrivaient

pas moins en Belgique où ils passaient de mains en mains et où ils étaient parfois reproduits clandestinement.

Les Belges du dedans n'avaient donc aucun grief contre ceux du dehors ; après l'armistice, ils n'en formulèrent du reste aucun. Toutefois, on put remarquer, çà et là, de la part de certains d'entre eux, quelques pointes de jalousie, mais ce n'était que de la jalousie de gens de peu, qui regrettaient de n'avoir pas été, eux aussi, hébergés chez des lords, avec autos à leur disposition et la possibilité d'emporter de l'argenterie, jalousie de petites gens qui pensaient que d'autres avaient eu à manger plus qu'eux et s'étaient mieux amusés ; jalousie de concurrents qui croyaient que d'autres avaient profité de leur séjour à l'étranger pour étendre leurs affaires en se créant des relations facilitées par la sympathie que suscitait l'héroïsme de la Belgique.

Sans doute quelques-uns de ceux qui revenaient croyaient-ils trouver une admiration béate pour leur personne chez ceux qui étaient restés ; sans doute croyaient-ils les éblouir et leur apparaître comme des prophètes, des surhommes ayant droit aux premières places pour guider la nation délivrée vers la terre promise par les illusions de leur vanité, mais lors de l'entrevue de Lophem, ils n'avaient pas encore repris contact avec les milieux sur lesquels ils comptaient produire grand effet. Pour la grosse majorité de ceux

qui avaient vécu pendant quatre années au dehors, il n'y avait d'autre sentiment que la joie de retrouver le foyer familial, fût-il même enseveli sous les ruines et les cendres.

Le plaisir du changement et de l'aventure avait cédé le pas, après deux ou trois mois de guerre, à la nostalgie du pays, de la famille et des habitudes, et il n'est rien de plus douloureux que cette nostalgie pour ceux qui y sont en proie ; aucun des avantages que les Belges du dedans leur attribuaient avec une trop généreuse acrimonie ne pouvaient l'atténuer. Balzac, dans un de ses romans, a décrit la profonde misère morale des réfugiés en citant quelques exemples. Les Belges, en général fort casaniers, l'éprouvèrent au point le plus aigu. Il n'y avait pas à chicaner sur le plus ou moins de souffrances qu'avaient subies les uns et les autres ; ce n'était pas là une mentalité de peuple victorieux, ce n'était pas celle qui devait animer des hommes aspirant au gouvernement.

S'il y avait eu dans les pays alliés des Belges qui s'étaient crus de grands hommes par le seul fait de la guerre et qui se figuraient sauver la Patrie en occupant quelques braves gens de leur petite personne, il s'en trouvait qui avaient réellement rendu service à la Belgique et contribué à accroître son prestige dans le monde.

Ne voyait-on pas, parmi ceux qui avaient subi l'occupation, des frelons qui se prétendaient des héros

tout en n'ayant rien fait d'autre que de se laisser vivre ?

Il y avait à s'occuper d'autre chose que de ces récriminations, dignes tout au plus de ramoneurs ou de laveurs de vaisselle, en un moment aussi pathétique.

Les pèlerins de Lophem avaient aussi collectionné tous les ragots qu'ils avaient trouvés contre le gouvernement du Havre. Ils n'avaient garde de les prendre pour leur compte personnel, mais il fallait bien en faire état, le roi ne pouvait les ignorer, il était de leur devoir de le renseigner d'une façon complète. On entend d'ici toutes les raisons que ces bons apôtres donnèrent, la main sur le cœur de leur redingote, pour verser le trouble dans l'esprit du souverain dont ils connaissaient les inquiétudes et les scrupules.

Certes, le gouvernement du Havre n'était pas exempt de reproches. Il avait commis des fautes, nous aurons l'occasion d'en reparler ; mais comme les principales de ces fautes servirent de programme au gouvernement qui lui succéda, on ne voit pas bien en quoi elles purent servir de grief contre ceux à qui elles étaient imputées. Ces messieurs, pour se donner plus de poids, parlaient au nom du *Comité National* qui s'était consacré au ravitaillement de la Belgique occupée avec la commission américaine *for relief in Belgium*. Mais le Comité National s'était paré des plumes du gouvernement. Quelques-uns de ses dirigeants et notamment les pèlerins de Lophem, dans

l'intérêt de leurs ambitions politiques, avaient laissé croire que les sommes versées pour le ravitaillement provenaient uniquement de la générosité de nos amis du nouveau continent, tandis que la plus grande partie des fonds était versée par le ministère du Havre. Celui-ci n'y avait pas contredit car, dans l'intérêt du pays envahi, il importait de laisser au Relief Américain le caractère d'œuvre privée, due à la pitié de neutres bienveillants, pour ne pas fournir aux Allemands un prétexte de mettre la main dessus. *Mais certains hommes avaient exploité cette réserve à leur profit et s'en étaient servi pour déconsidérer le gouvernement du Havre auprès de leurs concitoyens.*



LE SPECTRE DU BOLCHEVISME

TOUT cela n'était encore que de la cavalerie légère. Il y avait de la grosse cavalerie pour emporter l'assentiment royal. Cette grosse cavalerie, cette cavalerie irrésistible, ce fut le spectre du bolchevisme. Les conjurés qui étaient arrivés au grand quartier général pouvaient-ils croire à une emprise quelconque du bolchevisme sur la population belge ?

La haine de l'Allemand était arrivée en Belgique à un degré d'intensité incroyable. Tout ce qui venait de lui était odieux. On connaissait ses mensonges, sa cruauté, sa tartufferie congénitale. Il se serait mis à genoux et aurait demandé pardon qu'on se fût encore méfié de lui. Les mutineries de soldats insultant et dégradant les officiers réjouissaient les Belges parce qu'elles leur permettaient de constater qu'il y avait quelque chose de pourri dans l'empire germanique et que la fin du colosse avait sonné, mais le bon sens national redoutait une dernière manœuvre de l'ennemi

et un adieu boche d'autant plus inquiétant que le pays sans défense pouvait subir encore quelques déprédations. Depuis août 1914, n'avait-on pas toujours craint les surprises de « l'interrègne » occasionné par une retraite forcée ?

On n'a jamais pris fort au sérieux les quelques actes d'insubordination des soldats allemands à Bruxelles. Ils n'occasionnèrent aucune crainte même aux plus paisibles bourgeois de la capitale.

Quand on vit partir en bon ordre les dernières troupes du Kaiser, on put constater que la discipline teutonne avait repris le dessus et que ce qu'on avait pris pour une révolte rouge n'était qu'une mutinerie assez anodine d'une grosse poignée de mécontents.

On fit aussi grand état, auprès du souverain, de ce qui se passait à Gand et à Bruges. Ce n'était pourtant rien de grave ; la vindicte populaire s'était manifestée d'une façon toute folklorique en saccageant quelques maisons où les boches avaient reçu un accueil trop hospitalier, en coupant les cheveux et en déshabillant quelques femmes de plaisir qui avaient fait commerce de leurs charmes avec l'ennemi.

On connaît le grand courage physique du roi Albert ; en maintes circonstances il montra même un mépris du danger qui confinait à la témérité et à l'imprudence, mais le courage civil, comme disaient Stendhal et le général Marbot, n'est pas chez lui à la même hauteur que le courage du soldat.

Napoléon avait la phobie des jacobins ; il en voyait partout et souvent cette crainte lui fit prendre des mesures contraires à son intérêt propre, ainsi qu'aux grands intérêts nationaux dont il avait la garde.

Ce n'est pas manquer au roi Albert que de le comparer à Napoléon. Comme lui, il a la phobie du jacobin représenté aujourd'hui par le socialisme révolutionnaire et le bolchevisme. Devant M. Francqui à l'aspect de taureau, dont les gros yeux à fleur de tête s'injectaient et brillèrent d'une colère d'ailleurs feinte et d'impatience mal contenue, devant M. Delacroix insinuant, pressant et papelard, dévoré d'ambition, devant M. Jaspas qui heureusement, depuis lors, a fait de la meilleure besogne, le roi crut facilement ce qu'il était porté à croire par penchant naturel. M. Paul-Émile Janson, médusé par les autres, opinait d'un air épouvanté ; quant aux socialistes, ils riaient dans leur barbe, mais se gardaient bien de détourner une eau qui tombait si favorablement sur leur moulin ; ils pensaient avec raison que le gouvernement qui sortirait d'une palabre de ce genre serait certainement leur prisonnier.

La reine ne croyait pas à une emprise du bolchevisme sur la saine population belge ; il parut même à quelques journalistes devant qui elle en parla, car on ne parlait que de cela à Lophem, que sa confiance lui faisait considérer ce spectre du bolchevisme comme un épouvantail à moineaux.

M. Adolphe Max, arrivé de Bruxelles, fut aussitôt interviewé par de vieux compagnons de la presse, heureux de le retrouver sain et sauf après sa longue et pénible captivité. Son étonnement fut grand quand il apprit qu'on parlait de troubles bolchevistes dans la capitale.

— A Bruxelles ! répondit-il d'un air goguenard, mais il ne se passe rien du tout. Bruxelles est dans l'allégresse et attend avec impatience le retour des souverains.

Le propos du bourgmestre correspondait trop à la simple réalité pour obtenir quelque créance ; la voix du bon sens n'avait aucune chance d'être écoutée, quand on était en plein Gaboriau.

Les auteurs du roman-feuilleton trouvèrent des oreilles toutes disposées à la crédulité quand ils répondirent en *a parte*, que M. Adolphe Max avait l'esprit affaibli par la prison, qu'une absence de quatre années l'empêchait de se rendre un compte exact de l'état d'esprit de ses concitoyens et que la joie de la délivrance le disposait naturellement à un optimisme qu'aucun homme sérieux, ayant assisté à la marche des événements, ne pouvait partager.

La xénophobie des pèlerins de Lophem s'étendait même à ceux qui avaient été emmenés par les bourreaux de la Belgique et enfermés dans les geôles allemandes.

L'IMPOSTURE DE LOPHEM

IL ne fallait pas que le gouvernement qui rapportait la victoire après plus de quatre ans de combats gigantesques rentrât au pays. Pour cela, on avait créé la grande peur de la victoire à laquelle la politique belge, pour l'extérieur comme pour l'intérieur, allait être subordonnée.

Pour arrêter cette peur ou empêcher qu'elle ne produisît ses effets délétères, il n'y avait que le gouvernement constitué.

Mais le chef du gouvernement à qui les Chambres et la nation, dans un élan unanime, dans la lumineuse conscience des destinées de la patrie, avaient délégué leurs pleins pouvoirs au cours de l'inoubliable séance parlementaire du 4 août 1914, n'était plus là. Il avait été remplacé par le respectable M. Cooreman qui n'avait pas à assumer la responsabilité d'une gestion à laquelle il était resté en grande partie étranger ; on

l'avait choisi à cause de sa grande urbanité et de son désintéressement, pour déjouer les compétitions qui avaient renversé M. de Broqueville sous l'œil de l'ennemi alors triomphant.

M. Vandervelde, à qui un rôle important était réservé, se garda bien de protester ; il avait, d'un coup d'œil, jugé du parti à tirer de l'aventure dans laquelle on allait entraîner la couronne et le pays.

M. Paul Hymans, qui conservait les Affaires étrangères, ne trouva rien à redire à la combinaison dont le parti libéral allait être une des principales dupes.

On chloroformait M. Renkin en lui donnant un département important qu'il dirigea, du reste, à son plus grand honneur.

Quant aux ministres flamingants, ils trouvaient des satisfactions qui compensaient largement une éclipse momentanée du pouvoir. On réservait à M. Pouillet la présidence de la Chambre.

Il n'y eut donc personne pour dire au roi :

« Le ministère qui est parti avec la confiance de la nation, de ses Représentants, le ministère qui rentre avec la victoire doit se présenter devant le Parlement ne fût-ce que pour rendre compte de ses actes. Après, mais après seulement, il jugera que sa tâche est terminée et cédera la place à un cabinet nouveau plus approprié aux nécessités de l'heure. Ce n'est pas seulement à la dignité gouvernementale qu'on le doit, mais au pays lui-même. Ce n'est pas au moment où le jeu

des institutions va reprendre son cours normal qu'il convient de rompre en visière, sans nécessité aucune, avec les usages parlementaires et les traditions nationales. »

Les hommes qui étaient qualifiés pour tenir ce langage étaient gagnés à leur tour par la grande peur de la victoire. M. de Broqueville qui aurait eu, plus que tout autre, le devoir de s'opposer à une entreprise néfaste, n'était pas là et ne pouvait s'y trouver.

On empêcha le roi de consulter les personnages auxquels on a coutume de demander leur avis lors d'une crise ministérielle, et le coup d'État fut perpétré. On arracha encore au souverain une innovation à laquelle il s'était toujours opposé, même dans des circonstances où elle s'imposait davantage : le titre de Premier ministre fut créé pour M. Delacroix tabou.

Aurait-on agi autrement si, à la suite d'une défaite ignominieuse, il avait fallu songer à sauver la couronne ?

Tels furent les effets de la crainte du bolchevisme et pourtant il n'y avait guère de bolchevistes parmi les Belges, que ceux qui arrivèrent à Lophem devant le roi, pour lui dicter leur volonté, comme il n'y avait plus, dans le pays, d'autres tempêtes que celle qui agitait la chevelure de violoniste de M. Jaspar, faisait luire les yeux de taureau de M. Francqui et gonflait l'ambitieuse vanité de M. Delacroix.

Alors, mais alors seulement, le roi chevalier, le roi soldat, Albert I^{er} le Victorieux, auréolé d'une gloire peut être sans comparaison dans l'histoire, acclamé par la sympathie et la vénération universelles, obtint licence de rentrer dans les villes délivrées sous l'égide d'un nouveau Warwick en trois personnes. Et tandis que ce qui restait de cloches dans le pays bondissaient d'allégresse pour célébrer sa venue, le libérateur de la Patrie, incarnation de notre héroïque armée, s'avancait sous l'égide de ces trois anabaptistes comme s'il avait eu besoin de leur protection. O la grande peur de la victoire !

Je ne sais s'il y eut quelqu'un, parmi les témoins du colloque de Lophem, qui vit clair tout de suite dans le jeu des fauteurs du coup d'État. — Certains d'entre eux, comme M. Paul Janson, s'étaient laissé tromper par le mirage de l'accord patriotique des partis ; cet accord, qui pouvait mieux le réaliser que des hommes qui étaient toujours restés étrangers aux luttes politiques, comme les membres de cette trinité providentielle ?

D'autres s'étaient mis à croire au bolchevisme par esprit de courtoisie. Le roi, suivant son penchant naturel, s'était laissé circonvenir, dès qu'on avait agité le spectre de la révolution sociale ; comme d'habitude, on pratiqua la surenchère pour plaire au souverain, Quiconque eût opposé quelque résistance eût été foudroyé par les gros yeux de M. Francqui et ses

arguments en coups de tête non moins que par la judiciaire captieuse de M. Delacroix.

Bref, celui qui, à Lophem, ne croyait pas à la fable bolcheviste était considéré comme un homme aussi peu renseigné que possible et dépourvu du sens des réalités, un ignorant, un aveugle, un *minus habens*, un être léger, terme de suprême mépris. Pour jouir de quelque considération, il fallait prendre un air d'enterrement comme à l'approche du grand soir. La courtoisannerie et le snobisme des uns réagissant sur la peur des autres et réciproquement, les phénomènes habituels de la psychologie collective se produisirent et la grande peur absorba le sentiment et la joie de la victoire.

Dans une réunion politique, M. Wœste, ministre d'État, chef incontesté de la droite parlementaire, prononça, vers la fin de 1920, ces paroles caractéristiques :

« Une immense acclamation de joie a salué l'armistice ; chacun s'imaginait que le bonheur allait régner sur notre cher pays. Mais la paix n'a pas donné ce que l'on attendait. Et aujourd'hui nous marchons au milieu d'obstacles de tous genres. Un mot domine la situation : « Le malaise ». Il nous étreint... On a circonvenu le roi avant qu'il rentrât au pays, on lui a fait croire que sa couronne allait tomber comme tant d'autres ».

Un journal qui reproduisait une partie du discours, ajoutait :

« Comment le roi, qui jouissait en Belgique d'un prestige personnel immense, a pu céder à l'horrible chantage dont il fut victime à Lophem, lui et l'armée combattante et héroïque qui venait de sauver la patrie, c'est là un mystère qui n'est pas encore éclairci, mais qui sera sans doute révélé un jour.

Mais ce qu'il faut dire et répéter, précisément parce que M. Wæste n'en a soufflé mot, c'est que le roi et l'armée furent sciemment trompés. »

Aujourd'hui le mystère est éclairci ; on sait que le roi fut circonvenu et trompé ; on sait que le trio dont nous venons de parler, avec l'aide de quelques comparses et quelques dupes, lui fit croire que sa couronne était menacée, que la Belgique allait sombrer dans le bolchevisme.

La première victime de cette supercherie, que suscita la grande peur de la victoire, fut l'armée. On se méfia d'elle dans la crainte de la voir passer à une révolution qui n'existait pas. C'est pourquoi l'on commença par entourer le roi de gendarmes, comme s'il était indispensable de protéger sa personne contre un peuple qui l'accueillait avec amour et une armée victorieuse qui le considérait comme son drapeau !

Et le cabinet, dit de Lophem, fut constitué sous la direction de M. Delacroix, qui inaugura le titre de Premier ministre, inconnu jusque-là dans l'histoire de la Belgique. M. Francqui n'en fit pas partie ; il

resta dans la coulisse, préférant tirer la ficelle plutôt que de faire le pantin ; son apparent désintéressement rendait sa position d'autant plus forte. M. Delacroix s'emparait des Finances auxquelles il ne connaissait pas grand'chose ; il ne pouvait être à la tête de ce département que l'homme de paille de M. Francqui.

M. Jaspas fut casé, M. Vandervelde passa à la Justice et, ainsi, à la vice-présidence du Conseil des ministres, M. Renkin se vit attribuer les chemins de fer. M. Paul Hymans resta aux Affaires étrangères. Quant à M. Paul Emile Janson il préféra s'effacer, pour le portefeuille de la guerre, devant M. Masson, député de Mons, son aîné, qui se trouvait encore quelque part en Allemagne où il avait été emmené comme otage.

Aucun groupe parlementaire n'avait été consulté pour la constitution de ce Cabinet ; aussi, dans la première réunion des Chambres, lors de la rentrée du roi, après la déclaration de M. Cooreman et le discours du trône, députés et sénateurs, pressés d'aller voir défiler les troupes, ne prêtèrent-ils aucune attention à l'inconnu qui essayait de parler : M. Delacroix prononça son meaden-speech dans un brouhaha général qui montrait, mieux que n'importe quelle autre manifestation, le peu d'autorité du nouveau Premier ministre et son manque de prestige personnel.

Pour le département de l'Intérieur, le roi, inquiet tout de même de marcher dans l'inconnu, jugea utile

de faire appel à M. de Broqueville dont il appréciait le tact et l'expérience. Celui-ci accepta, la main forcée, quand on eut fait un appel pressant à son dévouement patriotique. Le chef du gouvernement de la guerre se méfiait de ce cheval de Troie, présenté par un robin devenu soudain tabou ; il ne tarda pas à constater que son flair ne l'avait pas trompé ; si à l'écart qu'il se tint, il gênait encore ; aussi les pèlerins de Lophem, leurs complices et leurs dupes, s'arrangèrent-ils de façon à rendre sa situation intenable.

Si l'habit ne fait pas le moine, le titre de Premier ministre créé pour lui, ne fit pas de M. Delacroix un chef, et le Cabinet de Lophem ne devint pas un gouvernement : il resta, conformément à ses origines, un consortium de politiciens. A part M. Masson et peut-être un ou deux autres, chacun se mit aussitôt à tirer de son côté et casa, aux dépens de l'État, sa famille, ses amis, ses agents électoraux. Mais de politique, point ; le spectre du bolchevisme jetait une ombre opaque sur les grands intérêts nationaux. Qu'importait la question financière, qu'importait la question du Limbourg et celle de l'Escaut, devant la menace du grand Soir ? Il fallait se contenter de vivre, et se faire aussi petit que possible pour offrir le moins de prise à la tempête imminente. C'est ainsi que les hordes boches purent se sauver par le Limbourg hollandais, avec armes, bagages et un énorme butin volé au dernier moment, sans être inquiétées par les

troupes belges qui avaient reçu l'ordre d'arrêter leur poursuite à la frontière. Ainsi la Belgique perdit sa meilleure chance de recouvrer une province qui lui avait jadis appartenu et qui n'avait cessé de protester contre une séparation imposée par la force.



L'ESCROQUERIE DES MARKS

LE gouvernement du Havre avait envisagé la question de l'échange des marks dont l'ennemi avait imposé le cours à 1 fr. 25 dans les pays occupés. Mais comme il n'avait pu savoir d'avance qu'il y en aurait pour des milliards, son projet devait être forcément insuffisant. Au lieu de l'amender, de le renforcer à raison de l'importance de la somme, on l'abandonna purement et simplement, et on n'en parla plus. Qu'importait une affaire d'argent devant le spectre du bolchevisme ? Et le mark fut remboursé par l'État belge à plus de 250 0/0 de sa valeur au cours d'alors. Sans doute les marks qui provenaient de la contrainte de l'occupant devaient-ils être remboursés à sa charge, à la valeur imposée par lui ; leur total ne s'élevait pas à un demi-milliard. Il ne pouvait en être de même de ce qui provenait du commerce avec l'ennemi ; c'est pourtant ce qui arriva. M. Delacroix, Premier mi-

nistre et ministre des Finances augmenta, par cette opération, les bénéfices des profiteurs de la guerre de 150 0/0. Comme ils étaient légion, cela lui fit de suite une belle clientèle. Aussitôt, le papier boche afflua de Hollande et d'Allemagne en Belgique ; il en arriva par valises, par malles, on dit même que l'Escaut en véhicula par bateaux, car on évalua à environ deux milliards le nombre de marks importés après l'armistice et qui furent payés 1 fr. 25, comme les autres, par les caisses publiques. Sans doute se disait-on qu'on endosserait à l'ennemi, au traité de paix, le déficit de l'opération ; pour cela il eût fallu que la Belgique fût seule à dicter ses conditions ; mais un homme d'État put-il croire sérieusement que les Alliés co-intéressés seraient dupes un seul instant, au Congrès de Versailles, de cette vulgaire escroquerie qui aurait diminué d'autant leur gage, assez illusoire déjà, sur l'Allemagne vaincue mais récalcitrante ?

Ce ne fut pas à de minces fricoteurs seulement que l'opération rapporta. Et l'on se demande, avec une certaine angoisse, si cette définition d'Anatole France ne correspond pas, à quelques nuances près, à la situation de la Belgique après l'armistice :

« L'État Pingouin était démocratique, quelques compagnies financières y exerçaient un pouvoir plus étendu, plus effectif, plus continu que les ministres de la République, petits seigneurs qu'elles gouvernaient

secrètement, qu'elles obligeaient par intimidation ou par corruption à les favoriser aux dépens de l'État et qu'elles détruisaient par les calomnies de la presse, quand ils restaient honnêtes. »

Le simple bon sens indique qu'il ne fallait pas traiter avec la même sollicitude les marks imposés par l'occupant et ceux qui provenaient, soit du commerce avec l'ennemi, soit de l'importation frauduleuse. Ainsi le gouvernement belge eût évité de mettre sept milliards de son papier en circulation, car loin de rembourser les marks de commerce et d'importation, il aurait dû en confisquer une bonne partie, les uns à cause de leur provenance illicite, les autres comme impôts sur les bénéfices de guerre.

Le total de la perte et du manque à gagner peut s'élever à six milliards environ.

On dira que les Allemands s'étaient engagés à rembourser ; mais, prétendant que les promesses faites par M. Francqui n'avaient pas été tenues par le gouvernement belge, ils refusent de payer.

Qu'ils paient ou non, cela revient à peu près au même ; car s'ils paient il leur faudra une contre-partie et, de toute façon, c'est autant que la Belgique obtiendra en moins par ailleurs, car il ne faut pas croire que nos Alliés, dont deux, la France et l'Angleterre, nous ont fait remise de notre dette de guerre, consentiront à nous laisser prélever à leur détriment quelques milliards, pour payer, non des dommages de guerre,

mais du commerce avec l'ennemi et un scandaleux trafic.

Ces six milliards sont donc bien perdus pour la Belgique. Aucun artifice de trésorerie ne pourra plus faire croire le contraire au public quelque peu averti.

Pendant la guerre, les trafiquants belges établissaient leurs prix de vente en comptant le mark, non pas à la valeur de 1 fr. 25 imposée par l'ennemi, mais à sa valeur sur le marché hollandais, c'est ce qui avait fait monter si haut le prix de la vie. Ces trafiquants n'avaient jamais espéré que le mark leur serait remboursé au prix fort, c'est pourquoi ils avaient cherché à s'en débarrasser autant que possible, en achetant des maisons, des terres, des bijoux, des meubles, des tableaux.

Le premier résultat du remboursement du mark à 1 fr. 25 fut de maintenir très élevé le prix des denrées alimentaires. Cette sorte d'absolution financière et de prime donnée aux profiteurs de la guerre, aux fraudeurs et aux voleurs de haute futaie, sema dans le pays une démoralisation dont on sentira les effets longtemps encore. La vie resta chère et ceux qui avaient exploité leurs concitoyens sous la botte allemande, continuèrent à les exploiter sous le ministère de M. Delacroix avec la même absence de vergogne.

POLITIQUE ACTIVISTE
DU GOUVERNEMENT DE LOPHEM

QUAND un pouvoir repose sur un mensonge, il ne peut se soutenir que par le mensonge. C'est la peur du bolchevisme qui avait donné le pouvoir à M. Delacroix ; pour conserver le pouvoir, M. Delacroix dut entretenir, et cette peur, et son objet ; ainsi les parents qui menacent du loup leurs enfants, sont-ils obligés de hurler dans l'obscurité du couloir pour maintenir leur autorité, mais le stratagème ne peut s'éterniser. Avec ces prémisses, il était forcément dans le plan de ces hommes d'État improvisés, de ne s'occuper ni des honnêtes gens, ni des intérêts primordiaux de la nation, mais de réserver leurs faveurs à ceux qui avaient agité le pays de revendications suscitées par les boches. Ces machiavels de basoche appliquaient à leur manière ce vieux principe : le pre-

mier soin d'un ministre adroit est de désarmer ses adversaires en sacrifiant ses amis. En l'occurrence, on sacrifiait les vrais patriotes, mais on ne désarmait pas les mauvais Belges. Pour vivre, il fallait entretenir les plaies tout en affirmant qu'on les fermait, et continuer à diviser le pays, suivant l'inspiration de von Bissing, au nom de l'union nationale. On aperçoit fort bien les intérêts personnels de ces messieurs dans cette combinaison, mais on y cherche en vain ceux de la Belgique.

Il tombe sous le sens que le seul programme possible d'un gouvernement réalisant l'accord patriotique des partis se bornait au relèvement économique du pays (les questions d'ordre extérieur mises à part bien entendu). Ce programme était assez vaste pour absorber son activité : restaurer les régions dévastées, reconstruire villes et villages, relever les industries, rétablir les finances de l'Etat, il y avait de quoi s'occuper pour des hommes dévoués à la chose publique ; c'était le plus pressé. Dès qu'on touchait aux questions sur lesquelles les partis se divisent, il est de toute évidence que le ministère n'était plus qu'un consortium de politiciens cherchant chacun à tirer la couverture à soi.

Mais ce programme était trop simple, trop logique pour être adopté par les auteurs du roman-feuilleton de Lophem. Il fallait le corser en raison d'un danger bolcheviste qui n'existait pas, même pour ceux qui l'avaient inventé. C'est pourquoi l'on fit entrer le

discours du trône dans des détails insolites : on lui fit régler la question d'une université flamande jusqu'à la désignation de la ville où elle serait établie. Première victoire remportée par les flamingants.

Pendant l'occupation, la querelle des langues avait été attisée par de mauvais Belges, de connivence avec l'ennemi. On sait que certains politiciens vivent du flamingantisme comme un mendiant de sa plaie ; supprimez-le et ils auront perdu leur raison d'être. La grande angoisse de la guerre avait rapproché tous les bons citoyens de quelque opinion qu'ils fussent. Ils s'étaient dit : Flamands, Wallons, nous sommes tous frères de la même mère Belgique ; socialistes, libéraux, catholiques aussi, laissons de côté nos vieilles querelles pour rebâtir la maison plus vaste et plus belle, il nous restera toujours assez de temps après pour nous disputer.

M. Delacroix ne l'entendit pas ainsi ; il fallait, au contraire, attiser les anciennes disputes, car c'était pour lui le seul moyen de maintenir un ministère où n'importe qui étant bon à n'importe quoi, on pouvait n'importe quand le mettre n'importe où. A l'encontre de la bonne volonté de l'immense majorité de la nation, il donna raison aux néo-activistes pour qui le relèvement de Dixmude, Ypres, Nieuport, Visé, Dinant, n'existe pas en regard de la suppression de l'université française de Gand. Prisonnier de la supercherie de Lophem, le Premier ministre était con-

traint de continuer l'œuvre de désagrégation nationale conçue par l'ennemi et commencée par le gouverneur allemand von Bissing, assassin de miss Cavel.

On fut douloureusement impressionné par les préférences témoignées par M. Delacroix et l'on commença à se demander si la xénophobie du Cabinet ne visait pas spécialement la langue française, et disons-le sans ambages, la France.

Mais comme depuis plus de deux ans la question n'a pas fait un pas, on est en droit de supposer que la politique de M. Delacroix a été d'entretenir une plaie, au lieu de la guérir, afin d'en vivre le plus longtemps. Personne ne s'oppose à la création d'une université flamande ; ce qui indigné une grande partie du pays, c'est qu'on voudrait faire disparaître l'université française de Gand pour chasser de la Flandre toute trace de haute culture française.

Le discours du trône annonça aussi l'extension du droit de suffrage pur et simple jusqu'à vingt et un ans, première victoire des socialistes.

On avait donné la main à ceux-ci, ils voulurent davantage. M. Delacroix leur promit l'abrogation de l'article 310 qui protège la liberté du travail et ses capitulations ne s'arrêtèrent pas là.

S'il avait frappé, dès l'armistice, ceux qui avaient gagné de l'argent pendant la guerre, si, comme on lui en donnait le conseil, il avait triplé ou quadruplé, en attendant le fonctionnement de l'impôt sur le revenu,

les anciennes contributions, il aurait fait rentrer des milliards au Trésor. On l'adjurait de constituer des commissions itinérantes pour taxer les « profiteurs de guerre » qui se seraient soumis dans la crainte de sanctions plus rigoureuses. Il n'en fit rien. Au lendemain de l'armistice, les Belges délivrés eussent admis aisément une augmentation sérieuse des impositions. Et obligés de se restreindre à cause de cela, ils auraient réagi d'eux-mêmes contre le courant de bien-être, de luxe, de vie facile qui causa tant de mal depuis la fin des hostilités.

Le commerce, soumis à des licences d'importation d'où il n'est guère possible d'exclure l'arbitraire et le favoritisme, ne fut plus réglé par la concurrence libre et normale, et les prix s'en trouvèrent faussés au grand détriment du consommateur.

L'activité du Cabinet s'absorba dans les lois d'expédients qui témoignent d'un vandalisme juridique vraiment extraordinaire. Ou elles se contredisaient les unes les autres, ou elles étaient inapplicables à cause du manque du personnel indispensable, les lois fiscales surtout. Pourtant si l'on ne se donnait pas la peine de recruter les agents nécessaires au recouvrement des impôts établis par les lois nouvelles, on créait des offices de toute sorte, des commissions de toute espèce : Quarante mille budgétivores furent adjoints à ceux fonctionnant déjà, avec des appointements doublés ou triplés et un nombre réduit d'heures de travail,

Toute la clientèle du consortium de politiciens qui détenaient le pouvoir fut abondamment pourvue : la caisse de l'État, que n'alimentait guère que la planche à assignats, fut mise au pillage. Une cataracte de décorations tomba de l'Olympe ministériel ; de menus mérites furent récompensés à l'égal des actions d'éclat ; des enrichis de la guerre, de gros embusqués furent promus officiers de l'ordre de Léopold et souvent avec les palmes de guerre.

Ce fut la curée.

Tel est, sommairement présenté, le bilan de la politique intérieure du ministère fondé sur l'imposture de Lophem.

La grande peur de la victoire eut la même influence néfaste sur la politique extérieure. Celle-ci fut commandée par une xénophobie villageoise, surtout à l'égard de la France et aussi par une capitulation à peu près continuelle devant les activistes flamingants et quelques protagonistes du socialisme international.

Certes, il y eut le beau geste de Francfort qui combla de joie tous les vrais Belges et les remplit d'espérance. M. Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères, avait enfin ouvert les yeux et s'était mis à pratiquer résolument la seule politique conforme aux intérêts de la Belgique : on ne le lui pardonna pas ; quelque temps après il était mis en échec par ses collègues du Cabinet dans la question des fournitures de guerre à la Pologne. Encore une fois on avait agité le spectre

du bolchevisme dont on s'était servi à Lophem. M. Paul Hymans estima que la coupe était pleine, et qu'il ne lui était plus possible, sans assumer les responsabilités les plus graves devant la nation, de continuer son concours à un consortium de politiciens qui ne s'appuyaient que sur les factions au mépris de l'intérêt national et dont les manœuvres tortueuses devaient finir par laisser la Belgique seule, livrée à un triste sort, sans alliance au dehors, sans unité à l'intérieur ; déjà M. Jules Renkin avait jeté le cri d'alarme et s'était retiré, fatigué de voir que, selon la forte expression de M. Wæste, chef de la droite parlementaire, M. Delacroix ne montrait jamais d'énergie que dans l'aplatissement.

Sur les suggestions de leur parti, les deux autres ministres libéraux suivirent M. Paul Hymans dans la retraite, malgré les modulations de quelques sirènes socialistes qui ne voulaient pas se compromettre toutes seules avec les pélerins de Lophem.

On avait vu partir successivement M. de Broqueville, ministre de l'Intérieur, M. Masson, ministre de la Guerre, M. Harmignies, ministre des Sciences et des arts, M. Jules Renkin, ministre des Chemins de fer, puis de l'Intérieur, M. Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères, M. Paul Emile-Janson, ministre de la Guerre, M. Frank, ministre des Colonies.

Le Cabinet ainsi disloqué résilia ses pouvoirs entre les mains du roi ; M. Delacroix comptait bien que le

chef de l'État lui confierait encore la mission de reconstituer un ministère. Mais Albert I^{er}, renseigné désormais sur les fables qu'on était venu lui conter à Lophem, accepta purement et simplement la démission de son premier ministre qui avait cru pouvoir baser sur une grossière supercherie un nouveau système gouvernemental et se maintenir en s'appuyant sur tous les éléments anti-nationaux et gallophobes. L'expérience a prouvé une fois de plus qu'on ne s'improvise pas homme d'État et qu'on ne peut gouverner longtemps avec des expédients.

Le souverain fit appel à M. Carton de Wiart qui, pendant plus d'un an, n'avait cessé de réagir énergiquement contre la politique obsidionale de M. Delacroix. Mais le courant est dur à remonter et il ne nous paraît pas que M. Carton de Wiart, malgré toute sa bonne volonté, y soit déjà parvenu, M. Vandervelde disposant toujours d'un grand pouvoir occulte.

De grands travaux d'assainissement sont nécessaires mais il est à craindre qu'en fin de compte ce ne soit le pays lui-même qui doive s'en charger, pour dissiper, d'un souffle puissant, la grande peur de la victoire, laquelle a failli nous laisser seuls, sans alliés et sans défense, devant une Allemagne toujours belliqueuse et animée d'un âpre désir de revanche.



AU CONGRÈS DE VERSAILLES

AUSSITÔT après sa constitution insolite, le Cabinet de Lophem eut à désigner les délégués de la Belgique à la Conférence de la Paix.

Il agit en l'occurrence, non comme un gouvernement digne de ce nom, mais comme un consortium de politiciens plus soucieux de leurs combinaisons que du bien public. Choisit-il des hommes connus pour leur habileté à négocier, jouissant d'un grand prestige au dehors, bénéficiant de la sympathie des hommes d'État alliés ? Telle ne fut pas sa préoccupation car, selon lui, n'importe qui étant bon à n'importe quoi, des considérations de ce genre n'avaient guère d'importance.

Pour faire croire que l'on pratiquait l'union sacrée, on décida qu'il était indispensable de choisir un homme de droite, un de gauche et un d'extrême-gauche. Dans cet ordre d'idée, M. Paul Hymans,

ministre des Affaires étrangères et leader libéral, s'imposait, M. Vandervelde, leader socialiste et ministre de la Justice était aussi indiqué, mais M. Van den Houvel, qui n'est ni député, ni sénateur, ni homme de parti ne l'était pas du tout. Il y avait au sein du Cabinet ou au Parlement des conservateurs qui eussent pu prétendre avoir leur place dans la délégation, au même titre que MM. Hymans et Vandervelde. La droite fut donc jouée dans cet accord prétendûment patriotique et fit à elle seule les frais de la combinaison.

M. Van den Heuvel est un juriste éminent : on annonça qu'il avait été choisi en cette qualité. Pourquoi un juriste était-il plus nécessaire qu'un économiste par exemple ? C'est ce qu'on aurait beaucoup de peine à expliquer. Pendant la guerre, M. Van den Heuvel avait été notre représentant auprès du Saint-Siège. Dans les milieux alliés on lui reprochait, à tort ou à raison, d'avoir trop adopté les vues du Vatican. Et comme le Vatican avait une mauvaise presse, M. Van den Heuvel la partageait dans une certaine mesure. Si ses lumières juridiques pouvaient nous être utiles, il n'était pas indispensable pour cela qu'il fût un des trois délégués.

Pour les Alliés, M. Vandervelde était le mandataire du socialisme international. Nos alliés n'avaient pas tort. M. Vandervelde avait tenu à aller à Versailles pour représenter moins la Belgique que l'Internationale dont il était le président lors de la déclaration de

guerre, et envers laquelle il n'avait cessé de manifester sa sollicitude, d'une façon parfois inquiétante, pendant toute la durée des hostilités.

M. Paul Hymans lui-même ne laissait pas d'être quelque peu handicapé. Au commencement de 1916, sans qu'aucun fait précis justifiât pareille démarche, il avait sollicité notre ministre des Affaires étrangères de faire une déclaration à la Hollande par l'intermédiaire de l'Angleterre. Sans l'assentiment du gouvernement belge, M. Beyens avait chargé M. Hymans de faire connaître au Foreign Office que la Belgique n'avait aucune revendication à formuler vis-à-vis de ses voisins du Nord. En agissant de la sorte ces messieurs croyaient peut-être ne faire acte que de neutralité. La Belgique n'avait pas adhéré au pacte de Londres qui engageait chaque État belligérant à ne pas conclure de paix séparée. Sans doute ne croyait-on pas à la victoire et voulait-on, en cas de défaite ou de paix blanche, pouvoir bénéficier, auprès de l'Allemagne, d'une neutralité constamment affirmée et maintenue. Mais cette situation équivoque ne pouvait durer ; elle prit fin, après l'assurance donnée à la Hollande, par la déclaration de Sainte-Adresse du 14 février 1916. L'adhésion au pacte de Londres eût fait de la Belgique une puissance contractante à l'égal des autres ; il résultait implicitement de la déclaration de Sainte-Adresse que nous n'étions qu'un État toujours placé sous la tutelle des puissances garantes. La notion du

Congrès de Versailles de « Nation à intérêt limité » vient peut-être de là.

Si l'on avait cru qu'il était de bonne politique de se toujours comporter en neutres, il était inutile et imprudent de donner à la Hollande des satisfactions qu'aucun acte gouvernemental ne lui permettait d'exiger.

Il était de notoriété que M. Paul Hymans avait penché du côté de l'Angleterre, négligeant un peu trop la France. Les hommes d'État anglais ne lui en surent aucun gré au Congrès de Versailles, et les Français se méfièrent de lui.

Il nous aurait fallu tout au moins un négociateur, on avait choisi un juriste, un représentant de l'Internationale socialiste et un orateur.

Si M. Paul Hymans obtint des succès oratoires auprès des représentants des nations « à intérêts limités » il ne parvint guère à se faire écouter par les Quatre qui tenaient en mains nos destinées. C'était pourtant là le plus important.

M. Vandervelde ne chercha qu'à se rapprocher de M. Wilson, fort en faveur auprès des socialistes à ce moment-là, mais on chercherait en vain ce que sa présence rapporta à la Belgique.

En choisissant de la sorte la délégation belge pour le Congrès de Versailles, on avait accompli une belle manœuvre de coulisse, mais c'est tout ce qu'on en peut dire.

On sait maintenant que MM. Hymans et Van den Heuvel plaidèrent chaleureusement, au Congrès de la Paix, les revendications belges (Limbourg, Escaut, etc.), mais ils furent contrecarrés par M. Vandervelde qui les repoussait sous prétexte qu'il était l'adversaire de toute politique impérialiste et extensionniste.

On trouvera, dans le livre de M. André Tardieu, *La Paix*, des indications très précises sur le rôle joué par l'ancien président de l'Internationale, M. Vandervelde, ministre de la Justice. Elles ne laissent aucun doute sur le véritable auteur responsable des déceptions de la Belgique. Il parvint, malgré ses collègues de la délégation, malgré le roi Albert qui arriva plaider chaleureusement la cause belge devant les Quatre, à faire écarter nos droits historiques. Grâce à lui, les spoliations de 1831 et 1839 furent maintenues.

Le seul homme dont le prestige, au point de vue international, eût pu nous être utile, avait été écarté, mais, toutefois, par une intrigue antérieure à la supercherie de Lophem.

On fut assez étonné, dans les milieux politiques alliés de ne pas trouver, parmi les membres de la délégation belge, l'homme d'État qui, le 2 et le 4 août 1914 avait, au nom de la Belgique, si fièrement relevé le gant jeté par l'Allemagne à la face de la civilisation, et qui s'était, dès les premiers mois de la guerre, acquis

l'estime, la sympathie, voire l'amitié des chefs de l'Entente.

Déjà lorsque M. de Broqueville avait, dans le courant de 1918, quitté le gouvernement, l'opinion publique française s'était émue de ce départ, célébré par les journaux d'outre-Rhin comme un triomphe pour l'Allemagne.

M. Cooreman, qui l'avait remplacé, est le modèle de l'honnête homme. Lorsqu'il présidait la Chambre des Représentants de Belgique, ses adversaires, les députés de l'extrême gauche aussi bien que ceux de gauche, rendaient un éclatant hommage à son impartialité ainsi qu'à son honnêteté politique.

Lorsqu'il quitta le fauteuil présidentiel, il fut salué par les regrets de tous les députés à quelque parti qu'ils appartenissent, fait extrêmement rare et pour ainsi dire unique dans un pays où les querelles politiques avaient atteint un degré d'âpreté au-delà duquel il n'y a plus guère que la guerre civile.

Lorsqu'il écrivit à M. Clémenceau : « Je tiens à vous affirmer que le caractère si complètement et si loyalement amical du gouvernement de la République demeure inaltérable aujourd'hui comme hier »,

A M. Lloyd George : « Je remplis le devoir très agréable de confirmer la fidélité inchangée et inaltérable du gouvernement belge à ses relations si franchement amicales avec le gouvernement britannique »,

A M. Orlando : « J'ai l'honneur d'affirmer l'invio-

lable fidélité du gouvernement belge à la noble nation italienne », il n'était aucun Belge qui doutât de sa parole, mais peu de gens le connaissaient en France, et ceux qui ne le connaissaient pas s'en méfiaient parce que les flamingants l'avaient revendiqué.

La Gazette de Cologne marquait une vive satisfaction ; *la Gazette de Francfort* davantage encore, elle écrivait :

« A partir de maintenant, le gouvernement belge tiendra compte du mécontentement des Flamands : ce mécontentement pourrait bien, en effet, devenir plus fort que la crainte d'être accusé de progermanisme ou de trahison envers la patrie. Avec l'arrivée au pouvoir du calme et clairvoyant M. Cooreman, qui est connu dans les cercles internationaux pour avoir présidé en 1913 l'Exposition Universelle de Gand, on peut affirmer que la politique annexionniste et la guerre économique après la paix, ont été abandonnées en ce qui concerne la Belgique. »

« La Belgique est le premier État de l'Entente qui, en présence des succès militaires de l'Allemagne ait assez de « Realpolititia » réfléchie pour rompre ouvertement et avant tout le monde, avec les projets de revanche économique de l'Entente. On peut justement dire que le gouvernement de M. de Broqueville est le premier des gouvernements de l'Entente à s'effondrer sous les coups de l'offensive allemande. La désignation de M. Cooreman constitue, en effet, un nou-

veau renforcement de l'élément purement clérical dans le gouvernement belge. On peut donc prévoir, contre ce dernier, des attaques plus violentes encore que par le passé de la part des libéraux et des socialistes, aussi bien que, en général, de la part de tous les groupements antiflamands. »

L'inquiétude causée en France par le départ de M. de Broqueville auquel l'ennemi donnait une telle signification, non tant pour inspirer la méfiance aux Alliés que pour démoraliser la Belgique occupée, faillit se traduire par des incidents qui, alors que les Allemands étaient pour la seconde fois sur la Marne, eussent équivalu à une défaite. Les relations qu'entretenaient quelques Belges se trouvant à Paris avec des hommes politiques français empêchèrent ces incidents d'arriver à un état aigu, mais une certaine méfiance subsista dont ne se rendaient pas compte les ministres belges trop occupés des petites intrigues de Sainte-Adresse.

Cette méfiance suscitée par le départ de M. de Broqueville, la délégation belge la retrouva dans l'atmosphère du Congrès de la Paix. Certes les succès personnels que M. Paul Hymans obtint auprès des représentants des nations à intérêts limités masquèrent cette méfiance aux yeux d'un public non averti. Mais ces succès, qui créaient une opposition aux Quatre, ne la dissipèrent pas et furent plutôt nuisibles à la Belgique.

D'autre part, la reprise des six milliards de marks à 1 fr. 25, que le gouvernement belge avait la naïveté de vouloir endosser au Congrès, ne contribua pas à accroître son prestige. La réserve diplomatique trouva un euphémisme pour ne pas employer le mot un peu fort d'escroquerie.

Cependant, nous eûmes quelque temps l'espoir que nos légitimes revendications à l'égard de la Hollande seraient écoutées. Le gouvernement de ce pays avait essayé de se dérober à une comparution devant le Conseil suprême des Alliés, prétendant que l'affaire devait se traiter directement et uniquement entre elle et la Belgique.

Or le Conseil saisissait, le 22 février 1919, la Commission des affaires belges de la question de la révision des traités de 1839, et, le 8 mars 1919, il en adoptait à l'unanimité les conclusions :

1^o En droit, les trois traités ensemble et dans toutes les clauses forment un bloc. Le traité hollando-belge n'est pas indépendant des deux autres ;

2^o En fait, les trois traités négociés contre la Belgique, imposés par les grandes puissances à elle et à la Hollande, n'ont apporté à la Belgique aucune des garanties qu'ils lui avaient promises, *ont réduit gravement, par leurs clauses territoriales et fluviales, les possibilités de défense et portent pour une large part la responsabilité du préjudice qu'elle a subi* ;

3^o En principe les bases acceptées de la Conférence

de la paix envisagent l'abandon à l'avenir de la neutralisation de la Belgique, neutralisation qui entrave sa pleine souveraineté. La révision des traités est donc d'intérêt général. Cette neutralisation se trouve actuellement garantie à la Hollande par la Grande-Bretagne et par la France en vertu du traité entre les cinq puissances et la Hollande. La participation de la Hollande à la révision des traités s'impose donc.

La conclusion suggérée est en conséquence que :

a) Les traités de 1839 doivent être révisés dans l'ensemble de leurs clauses.

b) Le but général de cette révision est, conformément à l'objet de la Société des nations, de libérer la Belgique de la limitation de souveraineté qui lui a été imposée par les traités de 1839 et de supprimer tant pour elle que pour la paix générale, les risques et inconvénients divers résultant des dits traités.

Le Conseil des Alliés reconnaissait donc les droits de la Belgique en termes formels.

Or, le 4 mai 1919, M. Van Kaernebecke, ministre hollandais, ayant comparu devant la Conférence, celle-ci adopta la résolution suivante :

« Les puissances ayant reconnu nécessaire la révision des traités de 1839, confient à une commission comprenant les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique et de la Hollande, le soin d'étudier les mesures devant résulter de cette

révision et de leur soumettre des propositions n'impliquant ni transfert de souveraineté territoriale, ni création de servitudes internationales.

La commission invitera la Belgique et la Hollande à présenter des formules communes, en ce qui concerne les voies navigables, et s'inspirera des principes généraux adoptés par la Conférence de la paix ».

C'était, la suite l'a prouvé, un enterrement de pauvre fait aux revendications de la Belgique.

La Hollande triomphait, elle avait su manœuvrer dans la coulisse de la Conférence, maquignonner à son aise dans les chancelleries, arroser qui fallait, tandis que la diplomatie belge, qui avait gardé dans l'échine le pli de la neutralité, attendait inerte, confiante dans son droit, l'entérinement de ses conclusions.

Quandoque bonus dormitat Homerus. Si le bon Homère s'endort quelquefois, la propagande belge, confiée à des fonctionnaires qui ne voient pas plus loin que leurs paperasses, dort toujours. Voici les fleurs que le *Journal de Genève* déposait sur la pierre tombale qui recouvrait les espérances de la Belgique:

« On sait avec quelle énergie et quelle ténacité le peuple de Belgique demande la révision des traités de 1839. Il est certain que ces instruments ont été influencés au détriment de la Belgique par les résultats d'une guerre malheureuse et la méfiance instinctive des gouvernements à l'égard des révolutions.

Les Belges invoquent, en faveur de la révision des traités de 1839, des arguments économiques et militaires. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que le Limbourg et la Flandre hollandaise seraient très utiles à la Belgique. On peut même admettre que ces provinces seraient très nécessaires. Elles lui ont été refusées en 1839, peut-être à tort, il se peut même que, dans le Limbourg catholique, un plébiscite fût favorable à la Belgique, les Belges le croient, les Hollandais le contestent.

Mais détacher d'un pays neutre une partie de son territoire uniquement pour des raisons historiques et économiques, serait créer un précédent très dangereux qui enlèverait toute sécurité aux relations internationales et aux possessions territoriales des États. Aucun neutre, quelles que soient ses sympathies pour le noble peuple belge, ne saurait approuver un semblable attentat.

Les puissances semblent l'avoir compris. Faute d'avoir pu convaincre amicalement le gouvernement hollandais, elles ont renoncé à leur projet. Les négociations qui se déroulent à Paris entre M. Hymans et M. de Kaernebecke font abstraction de toute modification de la frontière hollando-belge.

Il faut espérer que, sur cette base nouvelle, le peuple hollandais accordera à la Belgique toutes les concessions compatibles avec son honneur et ses intérêts vitaux, qu'il acceptera en particulier la révision pro-

fonde du régime de l'Escaut et fera les sacrifices nécessaires à l'établissement de bonnes relations de voisinage entre la Hollande et la Belgique, si utiles à l'Europe. »

Encouragée par notre faiblesse et notre légèreté diplomatique, la Hollande, loin de vouloir nous accorder quoi que ce soit, veut maintenant embouteiller le port de Zeebrugge, en proclamant sa souveraineté sur les passes de Wielingen dont elle laissa les Allemands se servir pendant la guerre sans faire entendre la moindre protestation.

La politique de faiblesse, oserions-nous dire de défaitisme, commandée par la supercherie de Lophem, portait ses fruits et créait autour de la cause belge un certain isolement. Le dicton populaire : aide-toi, le ciel t'aidera, est aussi vrai pour le gouvernement d'une nation que pour la vie d'un individu.

L'opinion publique se montra fort émue, en Belgique, de ce médiocre résultat. Jusqu'alors le réveil de la conscience nationale ne s'était pas encore manifesté chez les Belges de façon aussi intense ; et même, pour tout dire, il semblait que le pays, tyrannisé pendant quatre ans par le plus cruel ennemi, restât tellement endolori qu'il se montrait indifférent aux exhortations de ceux qui voulaient le ranimer et le relever pour continuer la route qui ne finit pas. Bref, la Belgique, sous le coup de Lophem, ne donnait pas l'impression d'attacher une importance primordiale

aux revendications formulées en son nom. On put s'apercevoir qu'il en était autrement : d'abord avec le siège de la Société des nations. Quand il semblait que Bruxelles était la ville indiquée pour donner l'hospitalité à l'aréopage mondial, les Belges paraissaient envisager la question avec la plus sereine indifférence. Mais dès qu'ils apprirent que Genève était proposée, on les vit sortir de leur torpeur et affirmer leur titre avec énergie.

C'est là un trait psychologique. Une nation se manifeste à peu près exclusivement dans la réaction, c'est-à-dire qu'elle est incompressible mais peu extensible. On l'a vu au cours de la guerre, la résistance dont elle a fait preuve a étonné le monde parce que, depuis le xvi^e siècle, elle n'avait pas montré son caractère et sa physionomie. Pour qu'elle se révélât, il fallut qu'elle fût lâchement envahie, violée et martyrisée à outrance. C'est ce qui a amené parfois ses amis à conclure qu'elle n'est vraiment grande que dans le malheur.

Le bien-être, ou même simplement la disparition du danger, émousse chez elle l'esprit de solidarité nationale.

Ce n'est que quand la Belgique pensa que la Conférence de la paix faisait bon marché de ses revendications qu'on s'aperçut qu'elle connaissait ses droits et entendait les faire valoir.

On se rend compte des inconvénients qu'entraîne

cette tournure d'esprit, il arrive souvent qu'on ne se fait connaître que quand il est trop tard, ou à peu près. Beaucoup de Belges qui auraient rendu service à leur pays en voyant clair un peu plus tôt, se présentent aujourd'hui comme des oracles.

Pour tâcher d'obtenir quelque chose des Quatre, pour que la Belgique ne partît pas de Versailles les mains vides, elle qui, en 1914, s'était donnée si généreusement, il fallut que le roi Albert arrivât précipitamment rappeler qu'il avait quelque titre à ne pas être traité avec ingratitude par les puissances.

La stipulation d'un paiement par l'Allemagne à la Belgique de deux milliards et demi or, permit au Conseil de la Couronne d'accepter les conditions de la Conférence de la paix, sans trop de récriminations de la part de la nation.

Pour avoir mis des intérêts de personnes et de partis au-dessus de l'intérêt du pays, pour n'avoir donné aux Alliés ni à ceux dont nous réclamions des restitutions, l'impression d'une forte unité nationale ; pour avoir fait croire que la nation, menacée d'une dissolution bolcheviste, était indifférente aux revendications que l'on formulait en son nom, pour avoir, enfin, déchaîné ce que nous avons appelé la grande peur de la victoire, la Belgique n'obtint pas du traité de paix ce que réclame sa sécurité dans l'avenir.

Nous pouvons affirmer sans craindre un démenti sérieux que le gouvernement Delacroix-Francqui

n'avait réussi qu'à inspirer, à certaines puissances amies, méfiance à l'égard de la Belgique.

Si M. Paul Hymans avait, dans le courant de la guerre, manifesté une sympathie plus grande pour l'Angleterre, il était trop avisé pour croire que la Belgique ne devait pas chercher son principal appui du côté de la France, à cause d'une communauté d'intérêts qui n'existe au même degré avec aucun autre État. C'est ainsi qu'il n'hésita pas à aller à Francfort, mais au sein du consortium de Lophem, il n'était pas maître de diriger à sa guise les Affaires étrangères. Quand il négociait dans un sens, MM. Delacroix et Jaspar, agents de M. Francqui et instruments de M. Vandervelde, manœuvraient dans l'autre. Chaque fois qu'il faisait un pas vers la France, les autres en faisaient deux vers l'Angleterre et la Hollande pour plaire aux flamingants et servir certains intérêts financiers, et aussi parce qu'ils étaient poussés par cet esprit brouillon, qui caractérise assez bien le Belge. C'est pourquoi, malgré les efforts que faisait personnellement M. Paul Hymans pour aboutir, un malaise régnait entre la France et la Belgique, une glace était levée entre les deux pays pour les empêcher de se joindre.

Ne vit-on pas M. Jaspar qui n'était pas alors ministre des Affaires étrangères, mais ministre de l'Intérieur, mettre la Belgique à côté de M. Lloyd George quand celui-ci voulait nouer des relations avec le gouvernement des soviets ?

Cela donnait à notre politique extérieure un air d'incohérence et de mauvaise foi ; un diplomate français, M. Paul Le Faivre le signalait avec discrétion dans la *Revue Universelle* du 1^{er} août 1920 :

« Si cette rentrée dans nos positions est facile, on la craint, et nous voyons assez par quelles voies plus ou moins détournées ceux qui ont peur d'une France forte et prospère s'attachent à la réduire, à lui rogner tantôt les ailes, tantôt les vivres, à ralentir sa convalescence, à l'embarrasser de servitudes, à la grever d'hypothèques pour que, le plus longtemps possible, elle reste une France besogneuse, une France inquiète, en un mot, pour qu'elle ne soit pas la France...

« *Nos amis belges* ne sont pas à l'abri de cette politique de sourde résistance au complet relèvement de leur pays et ce système d'interposition vigilante et sournoise se trahit chez eux par des indices analogues. Nous n'en voulons d'autre preuve que la *précipitation avec laquelle les arrangements diplomatiques de la Belgique et de la Hollande étaient poussé mystérieusement vers une signature hâtive pour être bouclés, si possible, avant la conclusion de l'alliance franco-belge*, et avec des clauses que nous ne pouvions voir, nous Français, sans déplaisir, parce qu'elles omettaient plus d'une solution vitale pour nos futurs alliés et portaient des atteintes directes à notre propre sauvegarde. »

La France n'ignorait pas qu'avant de s'entendre

avec elle, le gouvernement de MM. Delacroix et Jaspar avaient fait à la Hollande et à l'Angleterre des offres qui ne furent d'ailleurs pas accueillies ; c'est pour cela que M. Jaspar agitait comme un épouvantail la crainte d'une vassalité de la Belgique vis-à-vis de la France.

M. Vandervelde parlait de la « Portugalisation » de la Belgique par la France. M. Jaspar n'employait pas les mêmes termes, mais peu s'en fallait. Depuis, le ministère Delacroix étant tombé sur l'affaire franco-polonaise et M. Carton de Wiart ayant pris la tête du gouvernement belge, M. Jaspar, devenu ministre des Affaires étrangères, après quelques tergiversations, mit des bottes de sept lieues pour parcourir le chemin de Damas. Nous nous en réjouîmes pour la Belgique. Après la position que M. Carton de Wiart avait prise dans la question, l'attitude de la Belgique vis-à-vis de la France devait être toute différente de ce qu'elle était apparue sous le précédent ministère, sous peine de laisser notre pays sans allié, sans appui, livré à sa faiblesse et à l'incohérence d'une politique d'aventures. A la Conférence de Paris (janvier 1921) la délégation belge comprenait enfin un homme expert en affaires financières, choisi, non plus pour des raisons de politique locale, mais pour sa seule compétence. Le réalisme de M. Theunis ne pouvait manquer de s'accorder avec les réalités : anglophobie, francophobie, malices cousues de fils gris et autres billevesées de

M. Delacroix, il mit tout cela dans le même sac aux sottises et de la communauté d'intérêts bien compris sortit aisément la solution idoine. Le rôle joué par les Belges à cette Conférence aurait pu être tenu depuis longtemps si la supercherie de Lophem n'avait pesé sur tous les actes du gouvernement qui en était issu.

M. Delacroix avec ses phobies obsidionales n'avait pas donné confiance aux Alliés. L'arrivée au pouvoir de M. Carton de Wiart, qui jouit en France d'une vive sympathie, améliora l'atmosphère de nos relations extérieures. Le liant de M. Aristide Briand et sa ferme volonté de créer un accord économique entre les deux pays ont fait le reste ; pendant la guerre le Président et M. de Broqueville s'étaient déjà entendus sur les bases de cet accord ; la France et la Belgique sont deux sœurs qui ne demandent qu'à se rejoindre ; chaque fois que l'occasion s'en présentait, des obstacles apparaissaient, comme dressés à plaisir par des mains hostiles. Il semble aujourd'hui que le mauvais sort soit conjuré. Français et Belges qui avons connu une fraternité héroïque peut-être sans exemple et une communauté des sacrifices les plus terribles, nous pouvons enfin espérer qu'on ne nous fera plus jouer à cache-cache sous la risée de nos ennemis.



PROJET DE SOCIALISATION DES INDUSTRIES

IL fallait continuer à faire prendre au sérieux la comédie jouée à Lophem au profit de quelques hommes et de quelques intérêts ; il fallait entretenir dans l'esprit du roi la peur de la victoire et la crainte d'un mouvement bolcheviste, ainsi que, dans le pays, un certain mécontentement. M. Émile Vandervelde vit tout de suite le parti à tirer d'un pareil programme.

Par M. Wauters, les socialistes tenaient le ministère du Travail et du Ravitaillement d'où dépendait la vie de la nation. L'occasion était propice de faire monter les salaires dans des proportions démesurées ; pour cela il était indispensable d'organiser la vie chère sans se soucier des lois économiques. C'est pourquoi l'on créa le régime des licences d'importation qui, em-

pêchant le jeu régulier de la concurrence, augmentait artificiellement les prix des denrées et créait un privilège au profit de quelques particuliers. Il y avait eu les profiteurs de la guerre, on connut les profiteurs de la paix. Le maintien de l'indemnité de chômage, dans des conditions parfois tout à fait anormales, ralentit la reprise du travail et fit monter les salaires d'une façon préjudiciable au relèvement du pays. M. Vandervelde arracha encore à la complaisance infinie de M. Delacroix et à la droite désemparée une loi électorale qui mettait sur le même pied d'égalité un célibataire de vingt et un ans et un père de famille. Avec un corps électoral composé comme il l'avait voulu et un mécontentement entretenu par ses soins et selon ses vues, M. Vandervelde obtint pour son parti un succès indiscutable aux élections législatives. Le parti conservateur perdait la majorité absolue à la Chambre des représentants. Pour gouverner, il fallait, ou l'accord des trois partis, ou l'alliance de deux partis politiques. L'amour du portefeuille, l'attrait du ministère fit adopter par les trois partis la première solution. Déjà M. Delacroix n'était plus qu'un jouet aux mains de M. Vandervelde ; à partir de ce moment le leader socialiste, qui n'avait plus à compter avec une majorité de droite, devint un véritable dictateur, et sa dictature, il l'exerça, non pour le bien du pays, mais pour reprendre son galon dans une internationale socialiste reconstituée par lui. Son pouvoir ne fut tem-

péré que par une fraction de son parti pour qui la patrie éprouvée par quatre années de guerre et l'odieuse tyrannie allemande, n'est pas une vaine et égoïste conception capitaliste. Maître de la situation, il rêva d'une étatisation socialiste de la Belgique. Déjà on tenait le commerce avec le régime des licences d'importation, il ne s'agissait plus que de mettre la main sur les industries. A ceux qui ne croiraient pas à ce projet, rappelons le plan développé le 16 janvier 1921, à la Maison du Peuple de Souvret, par M. Wauters, ministre du Travail, de l'Industrie et du Ravitaillement, et socialiste notoire.

« Les agriculteurs, disait M. Wauters, seraient indifférents à la nationalisation du sol, sinon adversaires, parce qu'ils travaillent pour eux. La culture est aux mains d'une foule de petits propriétaires, il en va de même pour les artisans isolés, bijoutiers, etc... C'est tout autre chose, en ce qui concerne les industries développées par le capitalisme qui ont exproprié le petit producteur. Il n'est plus possible à une petite industrie d'exister à côté d'une grande de même nature. Un particulier ne peut exploiter une mine de charbon ou un chemin de fer. La houillère puissante absorbe la petite mine ; cette absorption se produit peu à peu. Ainsi la *Société Générale pour favoriser l'industrie nationale* possède le contrôle de neuf charbonnages borains. Les grosses entreprises sont donc intimement liées et de plus les patrons sont groupés

en fédérations qui fixent les prix de vente. 110 à 115 mines de houille sont entre les mains de quelques particuliers et leurs salariés sont expulsés s'ils ne servent le capitalisme. Le divorce de la propriété et du travail étant surtout sensible dans les mines, il faut se hâter de nationaliser. La vitalité du pays dépend de sa production charbonnière, aussi les consommateurs doivent-ils y avoir leur mot à dire. On ne peut devenir propriétaire d'un charbonnage comme d'une maison ou d'un champ. La loi de 1810 oblige celui qui a découvert du charbon de se soumettre à une réglementation spéciale, c'est l'État qui donne l'autorisation d'extraire ou de vendre.

La loi de 1911 oblige l'exploitation dans les cinq ans de la concession. Aussi, j'ai fait dresser le plan des concessions non exploitées que l'État devra reprendre en vertu de la loi.

Dans la loi de 1911, les articles 37 et 38 prévoient que certaines parties du Limbourg ne pourront être concédées que par une loi nouvelle et non plus par un arrêté royal. Les bourgeois ont ainsi reconnu la force du principe de nationalisation.

A quelles conditions pourra-t-on obtenir sa réalisation immédiate ?

Les classes ouvrières doivent le désirer ardemment. En Russie, les agriculteurs sabotent la nationalisation du sol, parce qu'ils ne la désirent pas.

Lorsque les mineurs ont voulu la réforme sur les

pensions, ils ont fait des manifestations, des référendums et surtout la grève générale. Il faut que les mineurs prouvent qu'ils veulent la nationalisation au profit de tous les travailleurs, sinon ils ne feraient que remplacer les capitalistes. Il faut qu'ils aient l'assentiment de tous les travailleurs et que toute la nation soit persuadée qu'il y aura avantage pour tout le monde. Toutes les découvertes de la science devraient être appliquées et l'administration mieux réglée, sinon la nationalisation conduirait à la banqueroute.

La Belgique est le pays producteur de charbon le plus désavantagé. En 1913, un ouvrier extrayait par an 157 tonnes en Belgique, 203 en France, 300 en Allemagne, 263 en Angleterre, 759 en Amérique.

Nous avons lutté victorieusement contre la concurrence parce qu'en Belgique la perfection technique a été poussée le plus loin. Il ne suffit pas de la force des bras, il faut celle des cerveaux. Les accidents sont moins nombreux en Belgique que partout ailleurs.

Comment faire alors pour mieux exploiter que les capitalistes ?

En évitant le gaspillage et en exploitant toutes les mines. Il y a les gares encombrées parce que les charbonnages ont supprimé le triage et le lavage. Les industriels n'ont qu'un but : l'augmentation des dividendes. Ils fixent les prix en tablant sur les prix de revient des exploitants les plus pauvres. Les mines ont réalisé 149 millions de bénéfice. A la tonne ou

bénéfice de 45 francs a été constaté pour certains charbonnages.

La nationalisation nivellerait déficit et bénéfice en vue du prix de vente le plus bas.

Comment résoudre la question pratique ?

Si nous reprenions les concessions, la Chambre ne nous suivrait pas. La guerre nous a fourni un moyen plus habile. Une famille allemande possédait le charbonnage de Wandre au pays de Liège. Mis sous séquestre, ce charbonnage est bien d'État. Le 24 janvier 1920, la régie y fut instituée et la commission chargée d'élaborer un projet vient de terminer ses travaux ; à ce charbonnage de 400 hectares d'où on peut extraire 200 millions de tonnes, nous ajouterons les quatre zones réservées en Campine, trois de 4 à 5.000 hectares, une de 10.000 ainsi que les gisements découverts dans le Sud du Hainaut. Il ne faut pas exploiter maintenant les gisements de Campine ; les installations coûteraient trop cher. Des puits en voie d'installation coûtent 70 à 80 millions.

Comment va-t-on gérer la régie des mines ?

Par la coopérative où tous les intérêts sont représentés, houilleur, technicien, consommateur. Il ne faut pas que l'ouvrier prenne la place du capitaliste ; il ne faut pas admettre la formule de la régie des chemins de fer. Il faut des compétences élues par la Chambre aux deux tiers des voix de façon à empêcher le favoritisme.

L'exploitation ne devra pas servir comme en Hollande et en Allemagne à enrichir l'État, la régie devra revendre au plus bas prix.

Les Chambres choisiront les délégués des consommateurs au Conseil d'administration, parmi les candidats présentés par les Chambres de commerce, les techniciens seront proposés par les syndicats patronaux, les ouvriers par leur syndicat. Les ouvriers seront représentés au Conseil des commissaires de chaque charbonnage. Des bureaux de vente seront établis. L'État fournira les capitaux, chacun sera responsable de son action, et chaque année, les dirigeants déposeront le bilan devant les Chambres ».

Le ministre, ajoutait un journal qui reproduisait cet exposé, termina en exprimant l'espoir qu'un tel plan pourra être réalisé et qu'il servira d'expérience pour les autres industries.

Dégageant de ce discours les poncifs d'une conception socialiste déjà surannée, sans nous arrêter à la puérité des moyens de gestion proposés, retenons le projet de socialiser les mines en commençant, non par les concessions dont l'État s'est réservé l'exploitation en Campine, parce que cela coûterait trop cher, mais par des charbonnages en bon état et de bon rapport, se trouvant, pour une cause ou une autre, sous séquestre.

Le ministre M. Wauters citait le charbonnage de Wandre, appartenant à des Allemands, rien de plus.

Mais, ou il ne disait pas toute sa pensée aux bons houilleurs de Souvret, ou les espoirs de chefs belges du socialisme international étaient considérablement réduits. Réduits à quoi ?

Le 16 janvier 1921, la commission parlementaire venait de terminer ce dont on avait voulu faire l'affaire de Broqueville, et M. Wauters, plus clairvoyant, moins passionné que M. Vandervelde, pouvait prévoir que l'affaire Coppée, montée à grands frais, allait échouer aussi piteusement, ainsi que cela s'est réalisé depuis.

Avant d'aborder l'histoire de ces deux fameuses affaires, montrons tout de suite ce que certains socialistes comptaient en retirer.

M. Vandervelde avait fait voter par les Chambres un petit bout de loi qui n'avait, en apparence, d'autre but que d'atteindre, dans les bénéfices réalisés par eux, ceux qui avaient fait commerce avec l'ennemi ; personne n'y avait vu malice et l'accord patriotique des partis s'était donc facilement réalisé.

En vertu de cette loi du 20 juillet 1920, le ministère public est autorisé à poursuivre la mise sous séquestre de toute entreprise dont un ou plusieurs des administrateurs font l'objet d'une instruction du chef de trafic avec l'ennemi. Le parquet, escomptant l'arrêt de la Cour d'assises devant laquelle il voulait traîner les Coppée, avait réclamé tout de suite du tribu-

nal de première instance de Bruxelles, l'application de la nouvelle loi.

On était à peu près certain, alors, de faire d'une pierre trois coups : de casser les reins à M. de Broqueville, d'obtenir la condamnation des barons Coppée, et enfin de placer les charbonnages de ceux-ci sous séquestre, dans la catégorie de ceux sur lesquels M. Wauters voudrait voir tenter l'expérience que nous venons d'exposer. Après MM. Coppée, d'autres industriels auraient suivi, les Solvay fatalement, et ceux dont les houillères sont en plein rendement.

La belle expérience à tenter !

Comment exploiter mieux que les capitalistes ? s'écriait M. Wauters à Souvret. C'eût été bien simple : on ne prenait que les bons charbonnages, d'exploitation facile, on laissait tous les autres aux capitalistes. Après quelques exercices on disait : « Comparez la gestion socialiste à la gestion capitaliste ». Le résultat lui paraissait clair. Grâce à ce tour de passe-passe, digne tout au plus d'un joueur de bonneteau, on comptait obtenir la main-mise de l'État socialiste sur toutes les industries, pour marcher, d'un pas rapide, à une ruine soviétique.

C'était donc en couvrant d'opprobre et en déshonorant des industriels, en les jetant en prison et en les ruinant, que M. Vandervelde, ministre de la Justice, comptait expérimenter ses conceptions de l'État socialiste.

Il commençait par les Coppée parce qu'il avait trouvé, pour agir contre eux, des alliés de genres divers, grâce auxquels il croyait que la besogne lui serait facilitée. Ces alliés, c'étaient d'une part, les rivaux des barons Coppée, de l'autre les ennemis de M. de Broqueville.

On avait fait courir dans le public et dans la presse, les bruits les plus malveillants et les plus tendancieux. Quand on crut avoir suffisamment travaillé l'opinion, le parquet, à la tête duquel M. Vandervelde avait appelé M. Servais, conseiller à la Cour de cassation, à qui fut adjoint M. Cornil, chef de Cabinet du ministre de la Justice, inculpa les barons Coppée de commerce avec l'ennemi.

Le juge d'instruction, M. Devos, commis à l'examen de l'affaire eut terminé son travail à la fin de 1919. Ses longues recherches, son travail, aboutissaient à la conclusion qu'il n'y avait pas matière à poursuites. Il en fit part au procureur général de la Cour d'appel à Bruxelles, M. Servais. Pour une affaire ordinaire, à laquelle n'eût été mêlée aucune passion étrangère à la Justice, on en fût resté là.

Mais cela ne faisait pas compte. Le procureur général alla donc trouver son chef, M. Vandervelde, ministre de la Justice. M. Vandervelde est un tacticien retors, il voulait la condamnation des Coppée, mais avec la faculté de s'en laver les mains, et de laisser à d'autres la responsabilité du procès ; il décida d'en

référer à M. Delacroix, chef du gouvernement ; ministre et procureur mirent le premier ministre au courant de l'état de la question, en lui faisant croire qu'un non-lieu déchaînerait une émeute à Bruxelles.

Et le spectre de la révolution que M. Delacroix avait agité avec tant de maestria devant le souverain à Lophem, fut brandi, sous ses yeux, par le magistrat qui s'était mis au service du politicien.

M. Vandervelde qui jouait admirablement du respect et de la déférence devant le chef du gouvernement, obtint de M. Delacroix qu'il ne fît aucune opposition à la continuation des poursuites.

Le parquet général se remit au travail pour nourrir une accusation trouvée trop maigre par le juge d'instruction M. Devos. Pendant ce temps, on se remettait à travailler sans relâche l'opinion publique dans le but de faire croire qu'elle se passionnait pour cette affaire et exigeait le sacrifice des inculpés. On mêlait à la campagne de presse savamment organisée des questions étrangères à l'inculpation, pour faire croire que les Coppée avaient trahi le pays, de concert avec M. de Broqueville, dans l'affaire von der Lancken, par exemple.

Mais n'anticipons pas.

MM. Coppée étaient donc accusés d'avoir fourni du charbon et des sous-produits à l'occupant. D'autres grands industriels comme les Solvay, avaient suivi la même ligne de conduite, pourtant on les laissait tran-

quilles. La question, si question judiciaire il y avait, pouvait être facilement résolue. Car, en ce qui concernait ces matières, le gouvernement belge avait eu, durant les quatre années d'exil à Sainte-Adresse, une politique de guerre.

Politique simple, claire, la logique même. M. Vandervelde la connaissait, il avait fait partie du gouvernement du Havre ; son devoir comme ministre de la Justice, après l'armistice, eût été d'en exposer les principes pour éclairer la magistrature et l'opinion (1).

Dès les premiers mois de la guerre, c'est-à-dire entre août 1914 et mai 1915, le gouvernement belge avait arrêté successivement tous les principes directeurs de sa politique de guerre, aussi bien ce qui concernait les règles à suivre en pays occupé ou au profit de celui-ci, qu'en ce qui regardait l'action militaire et les conditions de paix.

(1) M. Vandervelde avait adressé le 30 décembre 1918, avant l'affaire Coppée, une circulaire aux procureurs généraux leur donnant la ligne de conduite à suivre en ce qui concernait ceux qui avaient livré des produits à l'ennemi.

Selon cette circulaire, des poursuites contre les barons Coppée ne se justifiaient pas.

C'est surtout pour y parer que M. Vandervelde adressa aux procureurs généraux des instructions plus détaillées qui, en réalité, modifiaient ses vues précédentes.

Ces nouvelles instructions qui datent de février 1919, furent discutées à la Chambre belge plusieurs fois au cours de l'année 1919.

La préparation de la restauration matérielle et morale de la Belgique fit ensuite l'objet de longs et minutieux travaux de divers départements, puis du Conseil. Tous ces travaux étaient dominés par la pensée de la collaboration générale, de l'union de tous en vue d'un brillant renouveau de la Belgique victorieuse.

La nécessité d'une entente complète, dans une atmosphère de concessions réciproques et du respect des convictions de chacun, apparaissait comme un élément indispensable de la prompte résurrection, tous les travaux convergeaient vers le but commun.

Pour la période de guerre, les règles adoptées par le gouvernement et communiquées par les divers ministres aux personnes qualifiées en Belgique occupée peuvent se résumer ainsi :

Résistance morale aussi vigoureuse, aussi intelligente et complète que le permettaient les circonstances.

Résistance matérielle dans toute la mesure où celle-ci ne compromettrait pas ce facteur essentiel du bon moral, à savoir : la vie matérielle du peuple opprimé par le joug insupportable de l'ennemi.

Les principes admis peuvent être précisés et complétés dans les termes suivants :

A) Il est d'importance capitale que la population ne soit privée de rien de ce qui est indispensable à sa vie.

B) Il faut éviter tout à la fois avec énergie et habileté que les Allemands ne prennent possession de notre industrie et de nos établissements financiers.

La prise de possession permettrait aux Allemands de tout détruire un jour et d'embaucher dès à présent nos ouvriers, soit pour leur service en Belgique, soit pour leurs exploitations en Allemagne. La résistance sans limite qui livrerait les Belges aux Allemands serait un désastre pour le moral comme pour la vie actuelle et future du pays.

C) Il y a lieu de se montrer d'une austérité et d'une vigueur renforcées dans la résistance, quand il s'agit de produits que l'Allemagne est incapable de produire à suffisance, le vrai danger étant la fourniture à l'ennemi de choses qu'il ne peut trouver suffisamment chez lui, le reste est d'importance secondaire par rapport à cela.

D) Du moment où il s'agit de choses indispensables à l'existence du peuple, tels l'alimentation, le chauffage, les besoins économiques immédiats, l'on a le devoir de s'incliner devant la force, étant donné que toute autre attitude mènerait le pays à la mort. Cette soumission sera précédée de toute la résistance possible. En conséquence, sous la réserve de la résistance prévue ci-dessus :

1) L'alimentation sera complétée à l'intervention du gouvernement belge, l'Allemand dût-il en consommer une sérieuse partie (en fait on savait qu'il

en achetait beaucoup, notamment de la graisse).

2) Le charbon et ses dérivés seront assurés au peuple dans la plus large mesure possible, l'Allemand dût-il en prélever une large part pour son propre usage.

3) Les fonds exigés par les Allemands, même en violation des règles du droit international, pourraient être fournis par nos grands établissements financiers plutôt que d'en arriver à laisser tomber ceux-ci aux mains de l'ennemi (même principe que pour le reste ; pratiquer la politique du moindre mal au point de vue national).

4) L'industrie s'efforcera de continuer, avec toute la prudence voulue, à utiliser la main-d'œuvre, afin de ne pas provoquer l'utilisation de cette main-d'œuvre par les Allemands et pour éviter le plus possible de voir consommer la ruine nationale. Certes, les Allemands peuvent y trouver des compléments de ressources, mais combien plus ils en trouveraient si toutes les industries étaient gérées directement par eux.

Dans les circonstances tyranniques où se trouvait la Belgique, c'eût été folie, à tous les points de vue, que de ne pas pratiquer courageusement et intelligemment la politique du moindre mal.

A moins d'être brouillé avec le sens commun ou de méconnaître impudemment les circonstances dans lesquelles nous luttons, le gouvernement belge ne

pouvait donner d'autres conseils que ceux qui découlent de la politique de guerre définie ci-dessus. Il avait devant lui la force conquérante au service de la barbarie, c'est ce qu'on a un peu oublié depuis. Il y avait aussi l'intérêt capital que les alliés et nous-mêmes nous attachions au bon moral d'une nation dont le martyre, bravement supporté, rangeait à nos côtés tous les honnêtes gens du monde.

En exécution des directives dont les principes avaient été successivement admis comme indispensables par le Conseil des ministres, diverses mesures furent prises qui semblaient, tout au moins en apparence, une assistance sérieuse à l'ennemi et qui, par le fait, étaient en contradiction absolue avec les principes juridiques.

A cette époque de luttes épiques il ne venait à l'idée de personne qu'un jour il pourrait se trouver un seul Belge suffisamment brouillé avec le sens commun pour ne plus placer le *salus populi suprema lex* au-dessus de tout. D'ailleurs, la lettre et l'esprit des textes légaux traitant ces cas, n'étaient pas du tout ceux que, par des interprétations nouvelles, on a tenté de leur donner après l'armistice (1).

(1) Dans la séance de la Chambre des Représentants du 18 octobre 1919, O. Lemonnier a déposé une proposition de loi interprétant l'article 115 du Code pénal et décidant que le terme « munitions » comprend tout ce qui est de nature à venir en aide à l'ennemi dans son action contre la patrie.

C'est ainsi que l'ennemi, qui avait un si impérieux besoin d'argent en reçut sans y avoir aucun droit

Lors de la discussion sur la prise en considération de cette proposition de loi, qui eut lieu le 10 octobre 1919, le texte proposé souleva à de très vives critiques, notamment de la part de MM. Wæste et Destrée.

M. Wæste disait entre autres choses :

« Nous savons que M. Vandervelde et M. Lemonnier
« sont d'accord sur l'interprétation à donner à l'article
« 115, c'est tout. »

M. Mechelynck. — C'est aussi l'opinion de M. le procureur général de la Cour d'appel de Bruxelles.

M. Vandervelde, ministre de la Justice. — Des trois
« procureurs généraux ».

M. Wæste. — Je vous accorde tout ce que vous voudrez à cet égard et je vous réponds : Nous soutenons
« qu'il s'agit là d'une disposition légale nouvelle, que nous
« ne sommes pas d'accord du tout sur le sens du mot
« munitions , et dès lors l'accord qui vient de se manifester
« entre M. le ministre de la Justice et M. Lemonnier
« ne prouve pas que l'accord soit fait avec le reste du
« parlement. J'espère qu'il ne sera pas fait non plus avec les
« tribunaux et que, quand on invoquera devant eux
« l'opinion de M. le ministre de la Justice, appuyée de
« l'opinion de M. Lemonnier, les tribunaux répondront
« comme une Cour royale du temps de la Restauration :
« La Cour rend des arrêts et non pas des services ».

M. Destrée. — ... Il est inadmissible qu'un ministre
« de la Justice puisse fixer le sens d'une loi pénale par une
« déclaration dans un parlement...

« Je n'admets pas qu'on prétende interpréter un texte
« de loi en ayant en réalité pour intention — non ouverte
« de donner à la loi un effet rétroactif.

légal, par centaines de millions de francs, sous les espèces de billets de banque dont l'émission, faite par

M. Destrée disait aussi :

« Par conséquent, si M. Lemonnier demandait de prendre le mot « munitions » dans son sens large, c'est-à-dire dans le sens de tout ce qui peut servir directement aux opérations militaires de l'ennemi, j'accepterais cette définition et je me déclarerais d'accord avec lui. Mais est-ce cela que M. Lemonnier propose. Tout ce qui peut être utile à l'ennemi ! Quel texte élastique ; quels abus peuvent s'en déduire » !

M. Lemonnier déclara retirer sa proposition à raison des déclarations du ministre de la Justice, mais M. Wœste répliqua :

« On demande qu'il soit constaté que la Chambre considère comme inutile de voter la prise en considération de la proposition de M. Lemonnier, parce que, en présence de l'opinion émise par le ministre de la Justice, à laquelle adhère M. Lemonnier et conformément à l'opinion du procureur général près la Cour d'appel...

M. Vandervelde, ministre de la Justice. — Des trois procureurs généraux ».

M. Wœste. — ... L'interprétation donnée par la proposition de M. Lemonnier était inutile. Rien de pareil n'a été constaté. Il résulte de l'échange de vues qui vient de se produire que cette interprétation ne peut pas être considérée, ni comme utile, ni comme inutile ; que la Chambre n'est pas appelée à statuer sur ce point en ce moment et que la question devra être tranchée, le cas échéant, avec une indépendance d'esprit complète par les tribunaux. »

M. Destrée. — Parfaitement. »

La proposition fut retirée.

la Société Générale de Belgique pour favoriser l'industrie nationale, à défaut de la Banque Nationale, avait été en principe approuvée par le gouvernement. C'est bien là satisfaire à un des plus pressants besoins de l'ennemi ; aussi peut-on dire que, en apparence, aucune assistance ne fut plus directe et par conséquent plus contraire au Code lui-même. C'est connu et néanmoins ici l'on se tait.

Même situation pour l'alimentation. Les lois de la guerre imposent à l'occupant le devoir de suppléer à l'insuffisance de l'alimentation en pays occupé. L'Allemagne, voulant ménager ses ressources afin de pouvoir tenir plus longtemps, se refusait à remplir son strict devoir légal. Au sein des gouvernements amis, beaucoup de bons esprits estimaient que ravitailler la Belgique c'était exonérer l'Allemagne de son obligation juridique ; c'était aussi lui assurer une part, tout au moins, du ravitaillement ; en d'autres termes, c'était là prêter une assistance directe qui pouvait permettre à l'ennemi de prolonger la guerre. L'Angleterre se refusa longtemps à envisager toute autre considération.

Au prix d'efforts inouïs, poussés jusqu'à la menace de démission, le gouvernement belge parvint enfin à faire admettre sa manière de voir.

Pour le charbon et ses dérivés, l'attitude du gouvernement belge fut identique : les Belges ne devaient pas plus souffrir du froid que de la faim.

Cette politique du moindre mal, comme le disait Joffre (22 février 1915) ne pouvait retarder d'un jour le gain de la guerre, et était au contraire un élément de victoire par la force morale qu'elle apportait à la nation et à l'armée qui combattait pour elle.

Que serait-il advenu si, se confinant dans des règles légales conçues en vue d'un tout autre genre de guerre, le gouvernement n'avait pas eu le courage de pratiquer la politique qui sauva le peuple de la mort par la faim ou par le froid ?

Certes, le gouvernement avait le droit strict de laisser le ravitaillement du pays à la charge des conquérants ; les lois de la guerre l'y autorisaient. Quelle quiétude pour lui de pouvoir se laver les mains du désastre, au nom de la loi et du droit des gens. Mais à côté de cela, quel crime abominable contre tout un peuple, d'autant plus méritoire qu'il fut admirable.

Les principes de cette politique de guerre avaient été exposés au baron Coppée par le chef du gouvernement belge pendant la guerre. Les barons Coppée, étaient, M. de Broqueville l'a affirmé devant la commission parlementaire dont nous parlerons plus loin, les agents de la politique secrète du gouvernement belge en Belgique occupée. Tout cela, le ministre de la Justice, M. Vandervelde, ne l'ignorait pas et ne pouvait le laisser ignorer au parquet général de Bruxelles.



On peut dire, en résumé, qu'aucune décision, qu'elle soit relative à la vie administrative, économique, financière ou politique du pays, ne fut traitée par les personnalités qualifiées, restées en pays occupé, qu'avec l'assentiment du gouvernement belge.

Le contact qui était nécessaire à cet effet était organisé par le représentant officieux que le gouvernement avait en Belgique en la personne de M. Michel Levie, par les ministres belges en permanence en Hollande, et par les ministres accrédités en Suisse.

C'est donc en parfait accord avec le gouvernement :

1^o Que la Société Générale de Belgique a été autorisée à faire l'émission des billets de banque qui ont principalement servi aux contributions de guerre imposées par les Allemands ;

2^o Que les banques ont été autorisées à souscrire les bons inter-provinciaux sur réquisition de l'autorité allemande à l'époque où les conseils provinciaux avaient, par leur vote, refusé de se soumettre aux contributions de guerre ;

3^o Que les fonctionnaires des départements ministériels et autres restèrent en service sous le contrôle du gouverneur général allemand ; ce contrôle s'exerçait par des fonctionnaires allemands installés dans chacune des administrations.

Les fonctionnaires belges ont été autorisés à continuer leurs fonctions jusqu'au moment de la séparation administrative décrétée par l'occupant dans le courant de 1917.

4^o Que les chemins de fer vicinaux continuèrent leur exploitation, bien que l'utilité qui en résultait pour les Allemands, notamment pour les transports de troupes, matériel, etc... était évidente.

Malgré la protection des représentants des nations neutres, dont jouissaient les produits du sol, la brutale et mauvaise foi allemande et les trafiquants qui s'étaient mis à la disposition de l'ennemi, obligèrent parfois le Comité National à faire des concessions à l'occupant pour éviter un plus grand mal.

C'est ainsi, par exemple, que pour obtenir l'autorisation de fabriquer certaines conserves de légumes, le Comité National fut forcé d'en abandonner une partie à l'occupant, et pour ne pas s'attirer le courroux des militaires, il dut autoriser le ravitaillement des mess d'officiers.

De même, il fallait livrer aux Allemands la totalité des graisses d'abatage des boucheries communales, qu'ils transformaient en glycérine.

Evidemment, toutes ces concessions forcées ont servi les intérêts militaires allemands dans une certaine mesure, mais pour que le pays pût vivre, il fallait toujours suivre la même politique qui consistait à choisir, entre deux maux, le moindre.

M. DE BROQUEVILLE
ET LA POLITIQUE DE GUERRE
DU GOUVERNEMENT BELGE

UN homme qui aura pu juger, dans un temps relativement court, ce que vaut la popularité, c'est M. de Broqueville. Après avoir été, pendant quelques années, un des personnages les plus représentatifs de la Belgique, après avoir porté très haut le bon renom de sa patrie, il a connu le plus amer retour des choses ; aucun genre d'ingratitude ne lui fut épargné ; quand il tomba, tous les ânes qui étaient venus braire d'admiration devant lui pendant sa carrière ministérielle, se retournèrent pour lui administrer le coup de pied de la fable. C'est dans l'ordre, dira-t-on, c'est la terrible rançon des hommes qui pratiquent le pouvoir ou qui, d'une façon générale, s'élèvent au-dessus des autres. Aussi n'en parlerions-

nous pas si l'injustice, en durant et en s'accroissant au point de recourir aux plus odieuses machinations, n'avait affecté les formes d'un phénomène dangereux pour la mentalité publique en Belgique.

Dans les petits pays encore plus qu'ailleurs, quand un homme s'élève, il se trouve aussitôt une multitude de gens qui s'accrochent à ses basques pour le faire redescendre, les forces de dénigrement prennent des proportions que ne connut jamais aucun enthousiasme ; le tarquinisme sévit avec une extraordinaire maestria ; la moyenne mesure, qu'Edmond Picard s'était plu à décorer d'un nom flamand, ne tolère aucune supériorité, même quand cette supériorité est de bon aloi et qu'elle ne repose sur aucun puffisme.

Le cardinal Mercier, le général Leman, le bourgmestre Max n'ont pas échappé aux redoutables représailles de la moyenne mesure qui n'est autre que l'horrible médiocrité, mais c'est M. de Broqueville qui détient le record de ses coups et de sa fureur.

Pourtant, c'est, parmi les très rares hommes de gouvernement qui aient montré le plus d'activité pendant la guerre, celui qui a le plus travaillé, le plus agi et rendu le plus de services au pays. Qu'il ait commis des fautes, personne de sérieux ne songe à le nier, mais ce sont des fautes que comporte l'action ; tout homme qui agit commet une somme d'erreurs dont il faut lui faire crédit d'avance et dont on ne doit faire état que si le règlement final en est déficitaire.

Établissons donc le bilan de la carrière ministérielle de M. de Broqueville. Quand il fut chargé par le roi de constituer un ministère, il n'avait jamais joué à la Chambre un rôle de premier plan, il n'était pas un des leaders de la majorité. Ministre des Chemins de fer dans le cabinet Schollaert à qui il succédait, il n'avait jamais été considéré comme un dauphin de la présidence du Conseil. Quel est ce nouveau venu, se demandaient ceux qui ne suivaient pas attentivement les choses de la politique ? Il n'est sans doute qu'un intérimaire !

Ce n'était pas un leader, sans doute, mais il avait travaillé plus qu'il n'avait parlé. Il était entré dans la vie publique par le Conseil provincial d'Anvers où il s'était initié aux affaires patiemment et laborieusement ; à la Chambre, il avait déployé dans les commissions une activité que le grand public ne remarqua pas, mais qui avait attiré sur lui l'attention des gouvernants.

Au pouvoir, il acquit des titres vis-à-vis de son parti parce qu'il radouba, aux élections, le bateau qui menaçait de sombrer ; mais il ne se contenta pas de cela ; il sut intervenir adroitement dans des conflits ouvriers qu'il résolut à la satisfaction de tous. Puis, c'est son grand mérite, il entreprit la réorganisation de l'armée et l'établissement du service personnel généralisé, réclamé vingt-cinq ans auparavant par Léopold II et obstinément refusé par les politiciens de village.

L'entreprise n'était pas facile pour le nouveau ministre, car il avait lui-même sacrifié à la politique mesquine qui craignait l'armée pour le paysan et pour l'accroissement des impôts qu'elle nécessitait.

M. de Broqueville avait été renseigné sur la situation internationale. Lors de son dernier voyage à Berlin, le roi Albert avait été fortement entrepris par Guillaume II et par le général de Moltke ; ces personnages lui avaient déclaré que la guerre avec la France était devenue inévitable, que la supériorité de l'armée allemande était écrasante et son succès certain, que le jour de la déclaration de guerre, un enthousiasme irrésistible entraînerait le peuple allemand tout entier.

« Le roi des Belges, écrivait M. Jules Cambon, protesta que c'était travestir les intentions du gouvernement français que les traduire de la sorte et se laisser abuser sur les sentiments de la nation française par les manifestations de quelques esprits exaltés. L'empereur et son chef d'état-major n'en persistèrent pas moins dans leur manière de voir. »

Nous n'avons jamais eu, sur ce colloque historique, d'autres renseignements publics que ceux donnés par M. Jules Cambon. Ce n'étaient probablement pas les premières tranches par lesquelles passait le Roi, car, au début de 1913, avant de commencer la discussion du projet de loi sur la milice qui devait nous donner enfin un outil de guerre, M. de Broqueville avait demandé

à la Chambre de se réunir en comité secret pour entendre une communication importante.

La Chambre se constitua donc en comité secret le 13 février 1913. Le ministre demanda aux députés la discrétion absolue sur ce qu'ils allaient entendre. Plusieurs membres ayant émis la prétention d'être seuls juges de ce qu'ils auraient à faire après avoir entendu la communication, M. de Broqueville se rassit en déclarant que, dans ces conditions, il ne pouvait parler. La séance publique fut reprise. Un membre de l'opposition réclama la parole. Son discours vaut d'être reproduit pour que l'on se rappelle à quelles mesquineries, à quelle légèreté se heurtaient les angoisses patriotiques du ministre de la Guerre. Il y avait un fait important à la Chambre : M. de Broqueville disait à ses collègues du Parlement ! « Je veux vous en faire part pour vous montrer le danger dont la Belgique est menacée et prouver que ce n'est pas pour mon plaisir que j'augmente l'armée. » Le député socialiste répondit :

« Quand nous sommes arrivés à 2 heures, nous avons appris que la Chambre se constituait en comité secret pour une déclaration de M. le ministre de la Guerre. Prenant la parole, l'honorable ministre nous a dit qu'il comptait sur la discrétion absolue des membres de la Chambre. C'est alors que, l'interrompant, je lui ai dit qu'il devait être bien entendu que chaque membre apprécierait, dans

le for de sa conscience, la nécessité du secret.

» Quelques instants après, un de mes amis a accentué mes réserves et M. le ministre de la Guerre s'est rassis en déclarant qu'il ne ferait pas sa communication.

» Messieurs, j'ai parlé ainsi par scrupule de conscience, j'ai cru que nous ne pouvions prendre sans réserves les engagements que nous demandait le ministre de la Guerre.

» Je suis un admirateur de ce personnage d'Anatole France qui fait de la franchise à la fois une politique et une vertu. Je pense que le grand danger pour les peuples, je pense que ce qui amène le plus souvent la guerre, ce sont les mensonges de la diplomatie, ce sont ces négociations qui se poursuivent dans le secret, sans que les peuples en puissent rien contrôler.

» Quant à moi, je voulais éviter toute compromission avec le gouvernement. Je ne voulais pas qu'entre le gouvernement que nous subissons et nous, il y eût aucune partie liée; je ne voulais pas que les déclarations qu'allait faire M. le ministre de la Guerre pesassent sur tout le débat militaire. On aurait pu nous fermer la bouche constamment en nous disant qu'il y avait ce que nous savions et qu'on ne pouvait pas dire publiquement. Nous n'aurions pas pu nous expliquer; la classe ouvrière, elle, n'aurait rien su; on n'aurait plus rien compris à notre attitude. Par conséquent, ce n'était pas sans réserves que je pouvais prendre ces

engagements que nous demandait le chef de Cabinet.

» Certains membres de la Chambre ont regretté que M. le ministre de la Guerre se fût rassis. Ils ont insisté pour que la communication nous fût néanmoins faite. M. Paul Hymans, prenant alors la parole, a parfaitement élucidé le problème de conscience qui se posait. Il nous a dit : Nous pouvons accepter une communication en nous engageant à n'en rien révéler, mais il est bien entendu que, par cette communication, nous ne serions liés d'aucune manière.

» Cette distinction, je l'ai adoptée immédiatement. Cela me mettait parfaitement à l'aise, je pouvais prendre l'engagement de ne rien dire en ajoutant que je me réservais de considérer comme non avenues les déclarations qui allaient nous être faites au nom d'un gouvernement dans lequel je n'ai aucune confiance.

» C'est ce que j'ai dit immédiatement. Nous prenions donc l'engagement de ne rien répérer, de ne rien révéler. Et qu'a-t-on vu alors ? C'est que le gouvernement a persévéré à ne plus vouloir rien dire et c'est ce qui a permis à mon ami B... de s'écrier : « Si vous persistez à vous taire, nous pourrions dire que les secrets que vous vouliez communiquer au pays étaient des secrets de polichinelle et que vous n'avez fait que jouer la comédie. »

Le lendemain 14 février 1913, le ministre de la Guerre faisait en séance la communication en question, d'où il résultait que la Belgique devait se

tenir sur ses gardes et pourvoir sérieusement à sa défense si elle voulait faire respecter son indépendance et sa neutralité.

Plusieurs députés socialistes quittèrent la Chambre ce jour-là en pouffant de rire et en haussant les épaules, comme si on les avait entretenus d'une niaiserie. Cette niaiserie, c'est l'avis que le roi de Roumanie avait fait donner au roi Albert que la situation européenne se tendait de plus en plus et qu'en cas de conflit, l'Allemagne n'hésiterait pas à violer la neutralité de la Belgique pour attaquer la France par son point faible.

Il est impossible d'éclairer cette situation sans montrer les soucis qui pesaient sur le premier ministre dans une période où la politique, descendue à la politiciannerie, portait un certain nombre de représentants de la nation à mettre leurs intérêts électoraux au-dessus de la défense du pays, tandis que d'autres proclamaient niaisement que les guerres étaient désormais impossibles en Europe et que d'autres encore croyaient comme article de foi à la parole de gentilhomme de Guillaume II. Malgré les avertissements donnés par Émile Banning, par le général Brialmont, par le roi Léopold II lui-même qui avait toujours réclamé une armée puissante en disant : « Il s'agit de l'existence même de la Belgique, croyez-moi bien », il fallait un souverain résolu à respecter intégralement son serment constitutionnel et un ministre de la Guerre décidé à briser tous les obstacles, attachant plus de prix

« à l'avenir de son pays qu'à son repos personnel et qu'à son maroquin ministériel », pour assurer la défense du pays, nous dirons presque contre l'hostilité du pays lui-même à l'égard du militarisme. En Belgique, les partisans de la défense nationale, par esprit de parti, combattaient pour la plupart M. de Broqueville dans la réorganisation de l'armée. Sans doute les chefs de l'opposition ne se livraient-ils pas à ce jeu néfaste, mais ils étaient impuissants à empêcher leurs hommes de contrecarrer l'accord patriotique.

Rappelons que c'est après son arrivée au pouvoir que M. de Broqueville avait pris en mains le portefeuille de la guerre. Il ne s'était décidé à se charger de ce fardeau que parce que le général, titulaire du département, n'apparaissait pas assez homme d'action pour mettre l'armée à la hauteur du péril qui nous menaçait. Après une expérience concluante, le chef du gouvernement s'était dit qu'il n'y avait d'autre alternative que de prendre lui-même la direction de la grande réforme militaire. Un civil était plus à même de vaincre la routine dans laquelle s'était enlisée une armée qui, selon la croyance à peu près générale admise depuis 1870, et selon le mot de certains hommes politiques notoires, était destinée à ne jamais se battre. Il s'agissait, au contraire, d'en faire un outil de guerre capable de défendre le pays.

Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici les explications que fournit le ministre de la Guerre en abordant

la discussion générale du projet de loi sur la milice :

« Messieurs, au moment où s'ouvre un débat qui sera peut-être décisif pour l'avenir du pays, j'entends placer mes paroles sous l'égide de l'auguste fondateur de la dynastie, du Roi qui a présidé aux premiers pas de la Belgique dans la vie des nations et que l'Europe appela Léopold le Sage. Au sujet de la question qui, pendant quelques semaines, va tenir la première place parmi nos préoccupations, Léopold I^{er} s'exprimait ainsi : « Le grand objet de la politique nationale doit être de maintenir la neutralité du pays. Mais cette politique n'obtiendra la confiance de tous ses voisins que lorsqu'elle donnera la conviction que le pays est réellement fort et en mesure de remplir les obligations qui lui sont imposées par son existence politique. »

Cette noble pensée est celle qui a présidé à l'élaboration du projet de loi qui est soumis à la Chambre. J'espère que c'est en s'inspirant d'elle que vous voudrez bien examiner toutes les propositions que nous avons l'honneur de vous présenter.

Messieurs, il y a quelque chose qui domine toute notre politique étrangère et que nous ne pouvons, selon moi, perdre de vue au cours de cette discussion, c'est le respect profond de la Belgique pour les traités qu'elle a signés et sa scrupuleuse honnêteté dans l'exécution de ses devoirs internationaux.

J'ai eu l'occasion de marquer, au cours de discussions récentes, tout à la fois l'origine et la nature des

traités qui nous lient. Je suis d'autant moins tenté d'y revenir aujourd'hui que l'honorable rapporteur de la section centrale nous a fait de cette question un exposé magistral et définitif.

Quant aux devoirs internationaux qui nous incombent, il est pour nous une seule façon de les comprendre avec une absolue loyauté : c'est de nous armer sans autre pensée que celle d'agir avec une égale énergie à l'égard de quiconque serait tenté de ne pas respecter notre sol national.

Nous avons cette rare bonne fortune d'être, comme nation, les amis de tous les autres ; il ne peut être question d'attribuer à l'une d'elles un traitement de faveur. Les actes de 1831 s'y opposent formellement.

D'ailleurs, tout ce que nous faisons en matière militaire s'inspire de ce seul et unique but : constituer la barrière inviolable que les puissances ont souhaité que nous fussions, à l'époque où elles nous ont tenus sur les fonts baptismaux. Mais, si le souci de la paix européenne nous a imposé ce rôle, l'honneur, le patriotisme et l'intérêt tout à la fois nous engagent à le remplir efficacement.

Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, des heures mauvaises devaient sonner pour le pays, notre seul et unique devise serait : La Belgique aux Belges. C'est là notre ambition et nous n'en avons point d'autre.

Messieurs, en rouvrant les débats sur la question militaire, il convient d'affirmer une fois de plus que

rien n'est changé en ce qui concerne l'excellent système défensif que nous devons à la clairvoyance et au patriotisme de nos devanciers.

Et ici, permettez-moi de dire un mot en passant de certaine légende assez répandue à l'étranger. A force de nous critiquer nous-mêmes, nous avons abouti à ce résultat que l'on finit par croire à mille racontars, on se persuade que l'armée belge ne constitue pas l'excellent instrument de combat qu'elle est en réalité.

Il serait presque puéril de rappeler toute la confiance que l'on a, dans notre pays comme ailleurs, du reste, dans la science et la vaillance de notre corps d'officiers.

Quant à la troupe, permettez-moi de dire que, si elle n'était pas brave et endurante, ce ne serait pas une troupe belge.

Nous avons à l'heure présente un armement dont la qualité ne le cède en rien à l'armement des grandes puissances de l'Europe.

Les approvisionnements, aussi bien en vivres qu'en munitions, sont à la hauteur de tout ce qui a été demandé par les autorités compétentes, et je suis en droit de dire que l'armée, telle qu'elle est constituée, ne ferait pas seulement une héroïque, mais aussi une brillante et efficace défense du sol national, et ce n'est pas parce que, à raison des circonstances que nous subissons, nous avons estimé qu'il fallait accroître la force de l'armée, qu'il faille cependant dénier la valeur de l'instrument d'aujourd'hui.

Il y a là une injustice contre laquelle je tiens à protester, non pas tant pour nos compatriotes, qui, au fond, ne s'y laissent pas tromper, que pour l'étranger, où, hélas ! on se laisse égarer parfois, parce que l'on ne sait pas jusqu'où va notre propre esprit de critique.

Messieurs, la situation défensive de la Belgique a été l'objet des soucis constants des garants de notre neutralité. Et plus on s'intéressait à nous et plus on s'en montrait préoccupé !

Ecartant ce qui n'est pas entré encore dans le domaine de l'histoire, je me propose cependant de vous rappeler à cet égard certains faits et certaines opinions absolument caractéristiques.

Voici, Messieurs, la relation parlementaire d'un incident qui s'est produit à l'aurore même de notre nationalité. C'était en 1835 et je cite les *Annales* :

« En 1835, il a surgi un incident qui prouve combien les grandes puissances tiennent à ce que la Belgique remplisse le rôle de barrière qui lui est assigné dans tous les actes de cette époque.

» Un comité institué au département de la Guerre avait reconnu la nécessité de concentrer notre défense entre le Démer et l'Escaut. L'Angleterre, informée de ce projet, nous fit remarquer que nous n'avions pas à nous préoccuper uniquement d'un danger pouvant venir du Nord et que nous devions remplir avant tout notre rôle européen qui était de veiller à la frontière du Sud.

» L'Allemagne fit entendre le même langage, et notre gouvernement dut s'expliquer avec l'Europe. Le général Goblet démontra que les mesures et les constructions projetées tendaient également à compléter le système de garantie créé par l'Europe, en d'autres termes à prévenir les effets désastreux de l'esprit de conquête d'une grande nation.

Vous le voyez, Messieurs, hier comme aujourd'hui, la Belgique ne s'inspirait que d'une seule pensée : constituer la barrière inviolable, voulue par ses amis et voulue surtout par elle-même.

Voici, Messieurs, la relation parlementaire d'un autre incident. Cette fois, c'est M. Thonissen qui parle :

« Il y a une certaine naïveté et même une grande naïveté dans le langage des orateurs qui conseillent à l'armée de se diriger paisiblement sur Anvers. Ils oublient que les puissances belligérantes ne nous laisseraient pas faire tout ce que nous voulons. Même avant le commencement des hostilités, nous serions forcés de faire connaître nos intentions. »

En même temps, M. Thonissen rappelle que, en 1870, l'Angleterre et la France interpellèrent le gouvernement belge au sujet de la défense de la neutralité :

« Que serait-il arrivé si nous avions répondu à la France et à l'Angleterre que nous irions tout bonnement nous réfugier dans le camp retranché d'Anvers ? Une telle attitude nous eût valu le mépris des puis-

sances étrangères ; elle eût peut-être entraîné la perte du pays. »

Et voici comment un homme spécialement versé dans les questions internationales appréciait au Sénat, il y a sept ans, la situation qui nous est faite :

« Il faut reconnaître, en effet, disait M. le baron Descamps, que les puissances ont manifesté à suffisance, lors de l'élaboration de notre constitution internationale, leur intention de voir la Belgique armée pour sa défense, concourir de cette manière à sa sécurité propre et à la sécurité des autres Etats.

» La garantie (des puissances) justement entendue n'est pas une prime à ne rien faire, c'est une main-forte assurant que ce qui doit être fait ne l'aura pas été en vain. »

Et cette déclaration était confirmée, il y a de cela trois ans à peine, par M. le baron de Favereau, qui fut pendant si longtemps notre ministre des Affaires étrangères.

« Si, disait-il au Sénat, on scrute la valeur de cette garantie de puissances, on se convainc qu'elle n'a pas été inspirée spécialement par des sentiments généreux envers la Belgique, mais bien par des préoccupations particulières aux puissances, et l'on arrive à cette conclusion que leur intervention en notre faveur se limitera, le moment venu, à ce que leurs intérêts propres leur commanderont de faire.

Messieurs, je n'en dirai pas davantage sur ce point.

Voilà donc le langage d'hommes spécialement autorisés, et les faits viennent confirmer leurs dires avec une persistance impressionnante.

Je ne rappellerai pas ce que sont les traités et je ne discuterai pas davantage la valeur qu'il faut y attribuer au jour des grands conflits internationaux. Vous connaissez tous l'histoire du passé ; si ses enseignements ne vous suffisent pas, rappelez-vous certaines pages de l'histoire contemporaine ; et pour ne pas remonter bien haut, arrêtez-vous à la question d'Orient ; je suis persuadé que nul, sur ces bancs, n'ignore quels furent les garants de l'intégrité de l'Empire ottoman. Voyez ce qu'il en reste à l'heure présente et voyez par qui il est dépouillé.

C'est pourquoi, le regard fixé sur l'histoire et le cœur penché vers un pays que tous nous aimons et qui est notre orgueil, je dis à tous les Belges sans distinction d'opinion politique : Quand l'honneur, quand les richesses et peut-être même l'existence d'une race sont soumis au redoutable arbitrage de l'épée, où sont les engagements et que deviennent les traités ? Pour ma part, j'ai beau scruter la marche du monde, je ne vois dans le passé comme dans le présent qu'une seule loi, qui, au temps des Césars comme de nos jours, ait guidé les gouvernements dans les périls extrêmes, c'est le *Salus populi suprema lex*.

Messieurs, Léopold I^{er}, que j'invoquais il y a de cela un instant, écrivait avec cette sagesse et cette

clairvoyance qui le caractérisaient, les lignes que voici, adressées, en 1850, à M. Lebeau :

« La Belgique, par sa position, est le pays le plus exposé de la terre. Nous sommes plus menacés que d'autres peuples, et, en réalité, nous faisons moins qu'eux pour notre neutralité ! N'y a-t-il pas là quelque chose qui inquiète votre patriotisme ? »

Et de fait, jusqu'au siècle dernier, la plupart des grandes guerres d'Europe, notamment celles qui éclataient entre la France et l'Allemagne, se vidaient sur le territoire belge ; et nos populations ont su, hélas ! quelles étaient les conséquences de semblables conflits, elles l'ont appris au détriment de leur prospérité et de leur existence politique.

Les dangers de notre situation géographique se sont affirmés au cours de ces derniers mois avec une acuité particulière, et le gouvernement eût été criminel de ne pas en tenir compte.

Des indications claires, multiples, venant de sources variées autant que sûres, se sont succédées, et elles ne permettent pas un doute sur la situation véritable de la Belgique.

Il ne m'appartient évidemment pas de rendre publics aujourd'hui certains incidents. Vous le savez, on ne peut en parler que lorsqu'ils sont entrés dans le domaine de l'histoire. Et un jour, n'en doutez pas, l'histoire les narrera.

J'ai la conviction profonde que tout honnête

homme qui se serait trouvé à mon banc aurait tenu le langage que j'ai tenu en face des réalités que nous avons eu à envisager. Il suffit pour cela d'attacher plus de prix à l'avenir de son pays qu'à son repos personnel ou même à son maroquin ministériel.

Quand les intérêts essentiels les plus sacrés — c'est ici la vie même de la nation qui est en cause — doivent être sauvegardés, on peut risquer de tomber avec honneur, on ne s'expose point à gouverner dans la boue.

Je vous demande, Messieurs, de ne point inférer de mon langage que la Belgique a été l'objet d'une menace quelconque ou même d'une exigence, quelle qu'elle soit.

Je tiens à vous déclarer que, quels que soient les intérêts en jeu, si pareille attitude avait été prise à notre égard, le projet de loi n'eût pas été déposé aujourd'hui. Il eût été déposé le jour où il pouvait l'être en toute dignité et en toute indépendance ; le gouvernement a le souci de sa dignité et il sait qu'en politique étrangère il ne représente pas un parti ; c'est au nom de la Belgique qu'il parle et agit.

Oui, Messieurs, j'ai le droit de répéter cette parole que Beernaert prononçait en 1887 : « Si personne, disait-il — personne, entendez-vous ? — n'a rien exigé, par contre, tous ont approuvé. » Et je vous dirai tantôt pourquoi.

La vérité, c'est que la cordialité la plus grande règne

dans les relations de la Belgique avec toutes les puissances, et, par le fait même, les conversations s'échangent franchement et librement. On s'apprend les uns aux autres les situations réciproques. Voilà comment les choses se passent lorsqu'on a le bonheur d'être entouré d'amitiés fortes et précieuses.

Quant à certains politiciens qui, à l'heure présente, ne voient dans l'effort considérable que nous faisons pour préserver la Belgique de redoutables éventualités qu'une occasion de prêter aux autres l'honnêteté politique qui sans doute les anime, je n'ai qu'une réponse à leur faire : Si, il y a huit mois, vous aviez demandé au gouvernement s'il songeait à accroître le nombre d'hommes que la levée met chaque année à la disposition de l'armée, le gouvernement tout entier, sans excepter un seul de ses membres, vous aurait répondu : Non, il n'en est pas question.

C'est vraiment mentir au pays que de tenter de faire croire le contraire. D'autre part, ce n'est pas le « militarisme » qui s'est tourné vers le gouvernement et qui lui a dit : Voici mes exigences. C'est l'élément civil, au contraire, qui s'est adressé à l'élément militaire et qui lui a dit : Il y a quelque chose de changé et même de gravement changé en Europe. Voici les hypothèses à redouter, quel est le moyen d'y faire face sans excéder les nécessités ?

Si je vous affirme qu'il en est ainsi, c'est parce que c'est moi qui ai tenu ce langage, en parfait accord avec

mon honorable collègue des Affaires étrangères. Voilà ce qu'il y a eu, et pas autre chose.

Messieurs, la politique des gouvernements qui se sont succédés au pouvoir; que ces gouvernements fussent libéraux ou catholiques, s'est toujours inspirée de ce sentiment-ci : assurer la défense du pays dans la mesure des nécessités réellement démontrées, mais ne pas excéder ce qui est indispensable. Ce serait vraiment dépasser les bornes de la puérilité que de soutenir que le parti libéral eût dû fortifier Anvers avant 1859, ou que M. Frère-Orban fut coupable de n'avoir augmenté le contingent qu'après avoir gouverné pendant dix-huit ans.

De même, il serait absurde de reprocher à M. Beer-naert de n'avoir décrété les fortifications de la Meuse qu'en 1887, ou à M. Schollaert de n'avoir touché à la loi de recrutement qu'en 1909 !

Dégagée de la passion politique et de son cortège d'injustices, la vérité historique n'est pas de nature à diminuer qui que ce soit ; le jour où l'on ouvrira les archives nationales, on n'y trouvera pas une seule trace de défaillance en face d'une nécessité véritablement démontrée ; ici même, il y a de cela à peine un an, je me trouvais tout à fait d'accord avec l'honorable ministre d'État, M. L. Huysmans, qui est un patriote ardent, pour dire : « Faisons l'expérience de ce que rendra la loi de 1909. » Cet accord n'a pas été précédé d'un marché quelconque, mais il en a été ainsi parce

que, pour lui comme pour moi et pour moi comme pour lui, le chiffre adopté alors répondait aux nécessités qui s'affirmaient à ce moment-là. S'il n'en avait pas été ainsi, nous aurions tenu, lui et moi, je vous prie de le croire, un tout autre langage. En effet, quand il s'agit du salut du pays, il ne faut jamais hésiter à marcher quand l'urgence en est démontrée. »

Sans doute M. de Broqueville avait-il, dans sa péroraison, l'absolution facile pour beaucoup d'hommes politiques belges ; il ne suffit pas de ne pas avoir de défaillance en face d'une nécessité démontrée : un véritable homme d'État prévoit le péril assez longtemps d'avance pour n'être pas pris au dépourvu. Or, si la catastrophe d'août 1914 se fût produite deux ans plus tôt, les troupes de von Emmich fussent entrées sans coup férir dans Liège, et Anvers eût pu être pris par quelques régiments de cavalerie deux ou trois jours après, si tel avait été le bon plaisir des Allemands. Mais le ministre de la Guerre tenait à ne heurter personne et cherchait à se concilier tous ses collègues, même ceux qui avaient sur la conscience une opposition irréductible à la mise en défense sérieuse du pays réclamée par Léopold II pendant vingt-cinq ans !

Ce discours, ferme quant au but immédiat qu'il se proposait, contient des germes de faiblesse qui iront se développant dans la manière de M. de Broqueville et qui amoindriront rapidement sa situation. Ce satisfecit trop facile et somme toute inutile, sera pris comme

prétexte par certains députés pour chercher à saboter la loi militaire. Ainsi, quelques jours avant le coup de tonnerre, un de ses collègues cherchait à arracher au ministère de la Guerre l'assurance que le contingent de milice serait considérablement réduit. Que dire d'une pareille mentalité politique ! Il n'en reste pas moins acquis que M. de Broqueville fut le premier chef de gouvernement qui, depuis le cri d'alarme de Léopold II, ait osé proposer cette réforme patriotique.

Et non seulement il eut le courage de la proposer, mais aussi le ferme dessein de la mener à bien. Il s'attela à son œuvre avec résolution. Sentant contre lui la camarilla militaire, que toute innovation dérangeait dans sa douce quiétude, voyant poindre la levée de boucliers des *beati possidentes*, il s'entoura de jeunes officiers actifs, intelligents, qui, sous son impulsion, se mirent vivement à l'ouvrage ; il s'agissait de nettoyer les écuries d'Augias, de remettre de l'ordre et de la discipline partout, de reconstituer l'intendance et l'administration de l'armée, d'inculquer un esprit nouveau à ceux qui considéraient la situation d'officier comme une sinécure galonnée.

Ce fut un tolle à peu près général. Une grande partie de la presse, même de celle qui n'était pas antimilitariste, qui avait toujours poussé au service personnel et à la réorganisation de l'armée, critiquait chacune de ses décisions, chacune de ses mesures. Fendait-il l'oreille à un colonel, à un général, ce colonel ou c

général devenait aussitôt un foudre de guerre pour les opposants. Désignait-il à un poste de confiance un officier qu'il n'avait choisi que pour ses mérites, cet officier devenait la proie d'une satire amère et se voyait traité de créature du pouvoir, et des députés portaient l'affaire à la tribune du Parlement. Le ministre souriait, laissait dire et continuait son œuvre d'un cœur ferme. En dépit de la politicaillerie, le pays sentait que sous l'impulsion de M. de Broqueville, les troupes de mercenaires, que nous avons autrefois, avaient fait place à une armée vraiment nationale. Les bons citoyens en éprouvaient une vive satisfaction.

Le ministre avait compris que pour mener à bien la tâche qu'il s'était imposée, il fallait des forces jeunes et il avait pris comme chef de Cabinet un officier qui n'était encore que capitaine commandant, uniquement parce qu'il avait apprécié ses travaux. Cet officier fut la cible de la satire bruxelloise alimentée par beaucoup d'officiers supérieurs ; aujourd'hui encore, des niais croient faire preuve d'esprit en lui décochant quelques lazzi. Il n'en est pas moins vrai que pendant un an cet homme se livra à un travail formidable, taillant dans le vif de la plaie, assainissant tous les organismes, remettant tout en ordre. Il commit des fautes et M. de Broqueville dut s'en séparer. Mais cet homme, malgré ses défauts et ses fautes, qui ne firent tort qu'à lui-même, ne rendit pas moins au pays des services de la plus haute importance durant son séjour au Cabinet

de la Guerre. Voilà ce que tous les esprits impartiaux reconnaîtront un jour, quand les rancunes et les jalousies personnelles n'obscurciront plus les réalités.

Lorsqu'il fallut pourvoir au commandement de la position de Liège, le ministre, après en avoir délibéré avec les officiers de son Cabinet, fixa son choix sur le commandant de l'École militaire. Pour tout autre que Leman, ce choix eût été considéré comme un grand honneur; mais le général n'envisageait pas sans un grand serrement de cœur l'abandon de l'œuvre à laquelle il avait consacré le meilleur de sa vie. D'autre part, il connaissait l'état dans lequel se trouvait la défense de Liège et il appréhendait de ne pouvoir la rendre telle qu'il la voulait dans le court espace de temps qui le séparait de la limite d'âge. Il fallut faire violence à ces scrupules qui l'honorent. L'appel au devoir du soldat eut raison des répugnances de l'homme et le général accepta le périlleux honneur qui lui était offert.

On peut se souvenir du déchaînement d'indignation qui accueillit cette nouvelle. Eh quoi ! charger un officier du génie qui avait accompli sa carrière à l'École militaire; dans l'enseignement et dans les livres, de la défense de Liège et du commandement de la 3^e division d'armée ! C'était encore bien là une de ces nombreuses aberrations d'un civil qui ne connaissait rien aux choses militaires, et qui n'écoutait que les conseils de jeunes officiers prétentieux et sans

expérience ! C'était la désorganisation de la défense nationale, la fin de tout, l'abomination de la désolation. Lemah fut aussi décrié que M. de Broqueville ! Il partit pour sa ville natale et prit possession de son nouveau commandement. Aussitôt il se mit à l'œuvre. Les adjoints d'état-major, convoqués de grand matin, trouvaient le général prêt à monter à cheval pour aller inspecter les forts et examiner les points faibles de la place. Après la randonnée, il fallait se mettre à l'ouvrage et étudier les moyens de pourvoir à ce qui manquait et la séance durait jusqu'aux petites heures. Dérangés dans leur quiétude, les officiers pestaient contre le gêneur, mais la plupart d'entre eux, galvanisés par l'exemple du chef, rendus conscients par lui de la haute mission qui leur incombait, se donnèrent tout entier à cette vie nouvelle ; quant aux autres, ils ne firent pas long feu ; le général, qui s'y connaissait en hommes, les avait vite jugés ; il s'en débarrassa avec promptitude. La troisième division d'armée fut conduite avec la même énergie. Bientôt, tout ce qui arrivait de Liège au ministère de la Guerre servit de modèle pour la réorganisation à laquelle on travaillait d'arrache-pied. Les propositions de Lemah étaient claires, précises, judicieuses, marquées au coin du bon sens même et de la plus haute compétence. Aucun détail, si minime fût-il, n'était laissé dans l'ombre.

Lemah voulut voir et montrer sa division sur le pied de guerre ; quelques mois avant le grand cata-

clysme, il arriva au camp de Beverloo avec la 3^e division d'armée au grand complet, y compris le charroi. Au cours des manœuvres auxquelles elle s'y livra, elle montra une telle tenue, un tel ordre, une telle endurance que le roi et les nombreux officiers qui étaient arrivés pour assister aux exercices, la saluèrent du nom de : Division de fer. Le souverain félicita chaudement le général des résultats obtenus en si peu de temps. Leman avait brûlé les étapes et presque réalisé l'impossible.

Les événements qui suivirent prouvèrent encore mieux que le choix de M. de Broqueville n'eût pu être meilleur. Les Allemands, qui s'étaient endormis sur leurs renseignements antérieurs, ne se doutaient pas que la Belgique fût capable d'organiser si promptement sa défense avec des moyens quasi de fortune et cette erreur eut pour eux des conséquences dont on peut apprécier aujourd'hui l'importance.

De cela, il faut savoir gré à M. de Broqueville. Sans son initiative, sans sa courageuse ténacité, sans son mépris pour les critiques acerbes dont chacun de ses actes était l'objet, le miracle ne se fût pas réalisé. Voilà ce qu'on ne peut nier sans mauvaise foi.

Pendant que six corps allemands se ruaient à l'assaut du dernier lambeau de notre territoire, M. de Broqueville, qui n'avait pas quitté l'armée, s'était installé à la mairie de Dunkerque. Il fallait reconstituer l'administration et pourvoir au ravitaillement d'une

armée qui, quoique fatiguée par trois mois de campagne et une retraite difficile, devait tenir tête à des forces fraîches, de beaucoup supérieures en nombre et, par surcroît, mettre de l'ordre dans les chaos d'une population affolée qui avait fui devant l'ennemi, mélangée à des troupes de forteresse et de dépôts d'instruction, qui convergeaient vers la première place forte française.

Du 13 octobre 1914 jusqu'à la fin du mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la grande bataille, il n'est pas de drame plus poignant que celui que révèlent les quelques centaines de télégrammes reçus ou envoyés jour et nuit par le ministre et ses quelques aides, se relayant tour à tour pour prendre un peu de repos sur un lit de camp. Il fallait parer à tout, aux nécessités les plus urgentes de la bataille, comme aux choses en apparence les plus futiles, s'occuper de tout : des munitions, des vivres, des transports, comme de l'évacuation des fugitifs, comme des questions d'ordre politique.

Le moment est venu de rappeler que pendant que les Allemands s'acharnaient à emporter la ligne de chemin de fer « où se jouait le sort du monde », comme on l'a dit, M. de Broqueville apprit que le général Joffre avait donné l'ordre de tendre l'inondation autour de Dunkerque et d'interdire à l'armée belge d'entrer en France ; le ministre, gardant tout son sang-froid, se mit aussitôt en rapport avec le haut

commandement français, à qui il fit comprendre la situation désespérée dans laquelle on allait placer notre armée et le roi ; le télégraphe marcha toute la nuit. Au petit jour, l'affaire était arrangée, heureusement.

En de pareils moments, des hommes d'action étaient indispensables. Le ministre prouva qu'il en était un et qu'il avait su en grouper autour de lui.

Dans la réorganisation de l'armée, avant la guerre, M. de Broqueville avait montré qu'il ne se laisserait pas énerver par la routine administrative. C'est grâce à cette intrépidité qu'en fort peu de temps l'ordre fut rétabli, en des conjonctures beaucoup plus graves, aussi bien dans l'administration de l'armée que dans ce qu'on a appelé la Belgique du dehors. C'est grâce à lui qu'en peu de temps nous eûmes des obusiers, des mitrailleuses, des munitions ; nous installâmes des usines, des dépôts, des écoles d'officiers ; nous arrivâmes à fabriquer nous-mêmes nos obus et de nouveaux engins de guerre, l'armée était rhabillée, équipée mieux qu'elle ne l'avait jamais été ; ses magasins remplis de l'indispensable, du nécessaire et de l'utile. Voilà ce que l'on oublie un peu trop en ce moment et qu'il convient de rappeler.



En même temps qu'il réorganisait l'armée à Dunkerque, M. de Broqueville avait à s'occuper de la poli-

tique de guerre du gouvernement belge eu Havre et en pays occupé.

Envers nos malheureux concitoyens restés sous le joug allemand, il s'inspira de ses fraternelles et cruelles angoisses, sans jamais perdre de vue la nécessité de gagner la guerre le plus sûrement et le plus rapidement possible. Il avait jugé avec raison que les circonstances de guerre et la violation constante du droit des gens créaient une situation que le code, les lois, la Constitution elle-même n'avaient pu prévoir.

C'est exact, car si peu d'hommes politiques avaient prévu la guerre en Belgique, personne ne s'était fait une idée de ce que serait l'occupation ; les conventions de la Haye ne furent qu'un chiffon de papier de plus.

Cette situation exceptionnelle et tellement extraordinaire, que jamais guerre n'en créa de semblable en pays civilisé, fut envisagée dès le début, puis plus tard, au prorata des incidents de chaque jour, par le gouvernement, conscient de l'impossibilité où l'on se trouverait de pourvoir aux besoins vitaux du pays en se contentant d'invoquer les textes juridiques. S'abriter derrière un faisceau de lois, dont aucune ne prévoyait une détresse sans précédent créée par la férocité méthodique de l'ennemi, eut été, en même temps qu'une lâcheté, l'abandon des intérêts et même du salut de la nation.

Le pays était occupé ; il fallait néanmoins qu'il vécût ; et malgré toutes les répugnances que l'on

éprouvait envers un ennemi sans scrupule et sans honneur, on ne pouvait faire autrement que d'envisager un *modus vivendi* pour tout ce qui était indispensable à l'existence.

C'est ainsi qu'un certain nombre de Belges, de l'assentiment du gouvernement général allemand, vinrent entretenir le gouvernement belge des questions d'ordre intérieur et chercher avec lui les solutions que commandaient les circonstances.

On se rappelle que, lors du départ du gouvernement pour Anvers, le trésor de la Banque Nationale fut évacué dans le réduit national, puis à Londres. Une situation anormale se présentait ainsi pour cette banque d'État dont le siège restait à Bruxelles tandis qu'elle n'avait plus, dans ses caisses, l'or qui couvrait ses devises.

L'administration civile allemande, s'étant substituée à l'administration belge, menaçait la Banque Nationale de lui retirer le privilège d'émettre du papier-monnaie, si elle n'obtenait du gouvernement du Havre l'autorisation de faire revenir son trésor au siège social, c'est-à-dire à Bruxelles.

A la suite d'une réunion du consortium des banquiers, présidée par M. Jadot, gouverneur de la *Société générale de Belgique pour favoriser l'industrie nationale*, M. Levie, ancien ministre des Finances et M. Lepreux, gouverneur de la Banque, se rendirent au Havre pour exposer le cas et demander que le

trésor de la Banque nationale fût ramené en Belgique.

Le gouvernement belge ne jugea pas à propos d'accéder à cette demande, persuadé que les Allemands n'avaient d'autre but que de s'emparer de cet or pour les besoins de leur politique de guerre. Le privilège d'émission fut donc retiré à la Banque Nationale, mais accordé à la *Société Générale* de Belgique, après des négociations avec le pouvoir occupant.

Établir un *modus vivendi* pour tout ce qui concerne la vie matérielle d'un pays en pleine guerre n'était pas chose facile. En voulant empêcher un peuple de subir d'atroces privations, ne favorisait-on pas les desseins de l'ennemi ? D'autre part il était impossible d'éviter avec lui tout contact. Où était le devoir ? On ne pouvait s'en rapporter à sa conscience personnelle sans courir le risque d'être accusé, par la suite, d'avoir entretenu des rapports ou trafiqué avec l'ennemi.

C'est ainsi que de nombreuses personnalités politiques, administratives, industrielles du pays occupé, maintinrent avec le gouvernement du Havre un contact permanent, de l'assentiment de l'envahisseur. Chaque fois qu'un problème important se posait, l'une ou l'autre de ces personnalités arrivait demander des instructions et des directives, soit au Havre, soit en Hollande, soit en Suisse.

M. Michel Levie, qui était le représentant officieux du gouvernement belge, en pays occupé, vint à diffé-

rentes reprises conférer avec les ministres dont il avait la confiance.

Nous avons dit que M. Lepreux l'avait accompagné la première fois.

M. Francqui, directeur de la *Société Générale de Belgique* se rendit au Havre et à Londres, chaque fois qu'il le jugea nécessaire, muni d'un passeport délivré par le département politique allemand.

On peut encore citer, parmi ceux qui se rendirent au Havre, en Hollande, ou en Suisse pour s'aboucher avec des représentants du gouvernement belge :

M. Hankar, directeur général de la Caisse générale d'Épargne.

M. Maurice Despret, président de la Banque de Bruxelles.

M. Camille Huysmans, député socialiste,

M. Paul van Hœgaerden, industriel.

M. Emmanuel Janssen, vice-président du Comité National de ravitaillement et président du Comité exécutif.

M. Ernest Solvay, industriel.

M. Digneffe, industriel.

M. Jadot, gouverneur de la *Société Générale de Belgique*.

M. Paul Pastur, député permanent du Hainaut.

M. Heupgen, conseiller provincial du Hainaut.

M. Jottrand, conseiller provincial du Hainaut.

M. Rolin-Jacquemin, aujourd'hui haut commissaire d'État en territoire occupé.

Le baron Lambert, banquier.

Le baron Goffinet, etc., etc.

M. Paul Pastur, député permanent du Hainaut, alla notamment trouver le gouvernement en vue de rapatrier les fonds réservés à la province de Hainaut par l'État, en faveur des communes.

C'est à la suite de ces démarches que durant la guerre, tant qu'il occupait le pouvoir, M. de Broqueville travaillait avec patience et confiance à l'avenir de la Belgique. Pour lui les conditions économiques de la reconstitution du pays dominaient toutes autres préoccupations ; c'était la question vitale. D'autres ne voulaient rien tenter, estimant que les négociations économiques devaient être ajournées jusqu'à la Conférence de la paix. Il crut les avoir convaincus. En 1916, à la Conférence économique interalliée, il obtint un gros succès pour la Belgique, en développant ces points principaux qui résumaient ses vues :

1^o Entente de la Belgique, sur la base du libre-échange sans protection *indirecte* (sauf pour les produits des monopoles d'État), avec la Russie, l'Italie, l'Angleterre et ses colonies, la France et ses colonies avec faculté d'étendre le régime aux neutres d'Europe qui adhèreraient à une certaine défense contre les Centraux. Droit pour le Congo de régler comme il l'entend son régime économique ;

2° Pas de boycottage des centraux (cela ne dure pas et porte la guerre en germe), mais barrière suffisante au profit de nos produits ;

3° Mesures variées en faveur de nos ports ;

4° Organisation d'un crédit qui permette la reprise industrielle la plus rapide ;

5° Mesures temporaires pour empêcher la conquête des marchés mondiaux par les stocks de ceux qui nous ont frustrés de nos matières premières, machines, etc. ; restitution par eux de tout en parfait état .

M. de Broqueville savait que la réalisation de son programme comportait certaines difficultés à vaincre, mais il avait disposé les Alliés en notre faveur et nul doute que ces difficultés n'eussent été réduites à leur strict minimum.

Il savait que si l'Angleterre a le plus grand intérêt au libre échange pour la houille, la Belgique, la France, l'Italie, la Russie pouvaient aussi l'admettre au grand avantage des industries qui en vivent.

Que pour les produits métallurgiques, la Belgique, la France et l'Angleterre étaient dans des conditions de production et de prix de revient telles, que le libre-échange pouvait s'établir entre elles sans réserve aucune.

Qu'il en était de même pour les produits chimiques.

Qu'un grand problème à résoudre était la neutralisation de ce dumping pour lequel les Allemands

s'étaient organisés d'une façon colossale, comme toujours.

Toutes les difficultés que la Belgique a rencontrées depuis l'armistice, M. de Broqueville les avait prévues et si l'on n'avait pas privé le pays de ses services, nous n'aurions pas, on peut l'affirmer, pataugé dans une politique d'incohérence, d'activisme, et de capitulations honteuses. C'est ce que ses adversaires ne pouvaient pas lui pardonner.



MAUVAISE QUERELLE

DES pharisiens disent : « Sans vouloir discuter cette politique de guerre, — nous admettons qu'il ait fallu en avoir une, — on peut s'étonner que le gouvernement de M. de Broqueville ne se soit pas couvert en la fixant par des arrêtés-lois. » C'est là une mauvaise raison. Des arrêtés-lois eussent révélé à l'ennemi la politique du gouvernement belge ; il eût pu s'en servir à son avantage. D'autre part les trafiquants, tournant les arrêtés-lois par des interprétations punitives et même par des moyens légaux de procédure, eussent fait impunément du commerce avec l'Allemand ; une politique de guerre exige la plus grande discrétion. Aussi, ceux qui accusent M. de Broqueville de légèreté, prouvent-ils en l'occurrence, qu'ils n'ont pas plus de réflexion qu'un étourneau. Le chef du gouvernement, qui avait pris ses respon-

sabilités, ne voulait pas que tous les industriels et commerçants, quelles que fussent leurs tractations, se trouvassent couverts par une règle générale dictée par les circonstances. Chaque espèce devait rester susceptible d'être examinée en particulier, jugée en équité comme en droit. La politique de guerre n'allait pas à l'encontre du droit existant, elle devait servir dans la suite à établir une distinction entre la nécessité de faire vivre le pays et la complaisance envers l'occupant.

Dans la pensée de M. de Broqueville, les principes qu'il avait établis étaient tellement logiques, tellement clairs qu'il était impossible de s'y tromper.

La question des sous-produits utilisables par l'ennemi était inexistante aux yeux du chef du gouvernement du Havre. En sa qualité de ministre de la Guerre, il avait appris, bien avant 1914, que les Allemands possédaient de ces sous-produits à n'en savoir que faire ; ils eussent pu en ravitailler l'Europe entière. Il est de fait qu'après l'armistice on en trouva chez eux d'immenses approvisionnements.

Il est établi, aujourd'hui, non seulement que les sous-produits tirés des usines belges ont été revendus aux Belges, mais que les Allemands en avaient introduit beaucoup en Belgique, pour les besoins de la population, la production nationale n'y suffisant pas. Les centrales allemandes qui, en vertu de la loi du plus fort, s'emparaient des sous-produits, exerçaient

en réalité un contrôle et faisaient une opération commerciale (1).

Des charbonnages avaient extrait autant et plus de charbon que les Coppée. Des industriels avaient livré les sous-produits de la houille, autant et plus qu'eux. La ville de Bruxelles elle-même avait dû livrer les huiles lourdes provenant de son usine à gaz.

Pourquoi étaient-ce les Coppée que l'on poursuivait ?

A travers les Coppée, certains ne voulaient atteindre que M. de Broqueville, tandis que d'autres, ceux qui n'envisageaient que la socialisation des mines, se disaient qu'on n'arriverait à faire condamner les Coppée qu'en passant sur le corps de M. de Broqueville.

Pour les uns comme pour les autres, il fallait déshonorer l'ancien chef du gouvernement.

Y avait-il contre les Coppée des présomptions

(1) Les statistiques officielles établissent que la fabrication totale du benzol en Belgique, pendant la guerre s'éleva à 6.000 tonnes environ, tandis que l'Allemagne en produisait un million de tonnes.

Les cokes fabriqués par les usines à gaz, tout comme les cokes fabriqués par les charbonnages étaient réquisitionnés par l'autorité allemande, les premiers par la *Haups-telle fur Gaz, Wasser und Elektrizitat*, créée par arrêté du 27 juillet 1915, les derniers par la *Kohlenzentrale in Belgien*, créée par arrêté du 26 avril 1915.

morales plus sérieuses que les bruits tendancieux répandus par leurs ennemis financiers et autres ?

Non. Pour tout homme non prévenu, il n'y en avait pas, ainsi que l'ont déclaré les magistrats de la Cour d'appel de Bruxelles.

Et même, dès les premiers jours de la guerre, leur rôle avait été celui d'ardents patriotes exposant leur personne, exposant leurs biens dans l'intérêt général des Alliés.

Après la bataille du Luxembourg, en août 1914, des soldats français s'étaient trouvés séparés de leur armée en retraite ; les barons Coppée les hébergèrent à leur château de Roumont (Luxembourg) et les aidèrent à se faufiler jusqu'en Hollande pour, de là, regagner la France et leur poste de combat. Ils en firent passer cent soixante-cinq au prix des plus grandes difficultés. Ceux qui se rappellent les menaces que les Allemands proféraient par voie de placards contre ceux qui viendraient en aide à ces soldats ne nous démentiront pas quand nous dirons qu'on risquait sa vie à ce jeu dangereux (1).

(1) Voici un témoignage que publiait *Le Monde Illustré* dans son N° du 26 mars 1921 :

Je crois toutefois que c'est un cas de conscience pour moi de révéler ce qui suit, qui m'a été raconté par le héros de l'aventure lui-même, mort depuis au champ d'honneur.

Au moment où je fus appelé à prendre le commandement du 2^e bataillon du 59^e R. I., le 21 juillet 1915, le sous-lieutenant Marty commandait la 8^e Compagnie sous

Dans la province de Luxembourg ravagée par la horde en 1914, le baron Coppée (fils) fut, pendant

mes ordres. Il resta à sa tête comme lieutenant, puis comme capitaine jusqu'au moment où je fus grièvement blessé le 27 mars 1916 devant Verdun et évacué.

Au cours des nombreuses causeries que nous eûmes ensemble, cet officier me raconta maintes fois ses pérégrinations à travers la Belgique après la bataille du 22 août 1914.

Voici ce qu'il racontait :

« Après la bataille de Bertrix-Ochamps du 22 août 1914, de nombreux petits groupes purent traverser les lignes allemandes et se cacher en Belgique. J'étais adjudant au 11^e et je me trouvai isolé avec une dizaine d'hommes. Mon but fut tout de suite de chercher à traverser la Belgique pour gagner la Hollande et de là être rapatrié et venir de nouveau servir la France. Les Allemands nous menèrent une vie extrêmement dure. Nous devions séjourner dans les bois et ne nous approcher des agglomérations qu'avec des précautions infinies. Nous fûmes maintes fois sur le point d'être pris. Les Allemands, qui connaissaient notre existence, avaient mis nos têtes à prix et nous devions jour et nuit nous méfier de tous et de tout. Si mes camarades et moi nous avons pu mener à bien le but que nous nous proposons à travers mille dangers et mille embûches chaque jour renouvelés, si nous ne sommes pas morts de faim, si nous avons eu de l'argent, si nous avons été réconfortés et encouragés, si dans les plus durs moments, nous n'avons pas désespéré, c'est à M. le baron Coppée que nous le devons.

C'est grâce à lui, aux indications qu'il nous a fait parvenir, aux vivres qu'il nous a fait passer, à l'argent qu'il

toute la guerre, l'âme du Comité provincial de secours et d'alimentation. Il se dépensa sans compter, ainsi

nous a donné, aux encouragements qu'il n'a cessé de nous prodiguer, que nous avons pu passer en Hollande et de là être rapatriés. »

Je ne me souviens plus combien de temps dura le calvaire de ces braves, mais ce que je puis affirmer, c'est que le nom de M. le baron Coppée revenait sur les lèvres du capitaine Marty comme un *leit-motiv* et que ses camarades et lui avaient voué une reconnaissance éternelle à celui qu'ils considéraient comme leur sauveur. Je devais à la justice de dire ce qui précède. C'était un devoir pour moi en l'absence de celui qui depuis est mort pour la France.

(S.). J. CAZALS,
Chef de bataillon,

État-major du 17^e Corps d'armée,
(Toulouse).

Décoré de la Croix de guerre belge avec palme. »

En voici un autre que publiait le *Matin*, dans son N^o du 3 mars 1921.

Strasbourg, le 2 février 1921.

Sergent de réserve au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale, séparé de mon Corps le soir du 22 août 1914, enfermé dans les lignes allemandes jusque fin décembre, époque à laquelle je pus m'évader et passer en Hollande, avec un ami, le sergent-major Magné, du 120^e d'infanterie, nous sollicitons des autorités françaises la mission de revenir en Belgique pour faire évader nos soldats que nous y avions laissés ; cette mission nous est accordée ; fin jan-

qu'il résulte de nombreux témoignages. Président du Comité exécutif, promoteur de la Section Travail, président du bureau des récoltes, de la caisse des prêts de la province de Luxembourg, de la coopérative « l'Alimentation du Luxembourg », organisateur du

vier 1915 nous sommes de retour en Belgique où nous organisons notre mission.

Au château de Roumont, les barons Coppée, ainsi que leur personnel, se mettent entièrement à notre disposition, nous y établissons un poste d'attente où, les jours suivants, nous envoyons des soldats (environ un groupe de huit tous les jours), ils y sont cachés, restaurés ; ils en partent sous la conduite de gardes du château pour franchir une ligne de chemin de fer gardée par des sentinelles et des patrouilles, passages difficiles, puisque plusieurs fois nos hommes essuyèrent des coups de feu et par la suite j'ai dû modifier mes itinéraires.

Quelques soldats étaient cachés depuis longtemps dans le château, entre autres l'adjudant Marty et trois hommes qui, par les soins de notre organisation, remontèrent la Belgique et aidés par le sergent-major Magné, purent traverser la frontière hollandaise en février 1915.

Sans vouloir intervenir dans des questions de politique que j'ignore, je me fais un devoir de certifier ce que je sais, trop heureux que les barons Coppée y trouvent un témoignage de ma grande reconnaissance.

Agréez, etc...

(S.). E. Eudes, *lieutenant de réserve*,
Médaille militaire.

14, rue du 22 Novembre (Strasbourg). »

service d'enquête contre les abus de l'occupant, organisateur de l'envoi de vivres aux prisonniers en Allemagne, du ravitaillement des prisonniers politiques en Belgique, des paiements clandestins aux fonctionnaires, cheville ouvrière de nombreux services privés intéressant les déportations, les renseignements militaires, les passages de jeunes gens, partout et chaque jour on le voit sur la brèche, luttant malgré tout contre l'opposition systématique de l'occupant, déjouant ses manœuvres, défendant les intérêts de la population, soulageant sa misère.

C'est grâce à l'intervention tant personnelle que financière des Coppée que de nombreux paiements clandestins au personnel ouvrier des chemins de fer purent être effectués, malgré l'interdiction et les menaces de l'occupant.

Qui ne se souvient de cette insaisissable *Libre Belgique* qui trouva le moyen de narguer les Allemands pendant quatre années d'occupation et soutint le moral des Belges opprimés, condamnés au silence, séparés du reste du monde par la tyrannie teutonne ?

Dans cette œuvre, l'activité patriotique du baron Coppée (fils) se fait encore sentir.

Pour faire paraître la *Libre Belgique* pendant quatre ans, il fallait non seulement un courage à toute épreuve, une ingéniosité sans cesse renouvelée, mais aussi des fonds et des renseignements.

A la fin de 1917, ceux qui dirigeaient le service de

la *Libre Belgique* furent arrêtés. Ainsi l'existence de cette vaillante feuille était menacée.

C'est alors que l'on fit appel à M. Coppée (fils) et non en vain car, depuis ce moment, il soutint efficacement cette publication jusqu'à l'armistice. Il ne se contenta pas seulement d'intervenir à cet effet pécuniairement ; il procura également la plupart des journaux français et suisses qui permirent de faire paraître en outre une autre petite revue clandestine, *La Revue de la Presse*.

C'est pourquoi tous ceux qui avaient vu à l'œuvre les Coppée pendant la guerre étaient-ils douloureusement impressionnés par les persécutions auxquelles ils étaient en butte et dont ils ne parvenaient pas à s'expliquer la raison.

Les barons Coppée recueillaient encore des renseignements précieux sur les mouvements de trains et les mouvements de troupes des Allemands. Ces renseignements, transmis aux états-majors alliés, permirent de prévoir certaines attaques de l'ennemi et d'y parer à temps.

Ces faits sont attestés par de nombreux témoins et notamment par des officiers supérieurs alliés.

Il faut mentionner encore que si les charbonnages belges furent sauvés de la destruction allemande au moment de la retraite, c'est grâce surtout aux démarches et protestations que le baron Coppée formula avec la dernière énergie auprès des diverses autorités

allemandes, alors que les engins de destruction étaient déjà placés par les militaires dans les installations des charbonnages et qu'il ne restait plus qu'à y mettre le feu.

Ces démarches, auxquelles participèrent également certains collègues charbonniers du baron Coppée, notamment MM. Gravez, Soupart, Genart, Henin et Jules Lecocq, se multiplièrent sans arrêt pendant une dizaine de jours, à la fin d'octobre 1918, et furent appuyées avec vigueur par le marquis de Villalobar, ministre d'Espagne. Elles réussirent complètement à préserver de la ruine, ce qui, pour la Belgique, était indispensable au relèvement rapide de sa vie économique et industrielle.

Pendant que les Coppée se dévouaient de la sorte et risquaient cent fois leur vie, comme l'a dit M. de Broqueville, que faisaient donc leurs détracteurs et leurs calomniateurs ?

Il n'est pas sans intérêt non plus, de retenir que pendant la guerre, les barons Coppée avaient passé en Conseil de guerre allemand sous l'inculpation d'actes de « haute trahison ».

Ils furent condamnés, ainsi que certains de leurs agents. A la suite de ces condamnations, toutes leurs sociétés furent placées sous séquestre ou sous une surveillance allemande.

Et l'instruction, au bout de laquelle le juge d'instruction M. Devos n'avait pas trouvé matière à procès,

fut reprise avec ardeur. Mais plus elle avançait; plus apparaissait l'inanité de l'inculpation. La comptabilité des Coppée, épluchée par un expert judiciaire, constatait une perte de plusieurs millions pour les quatre années de guerre. Singulier commerce avec l'ennemi que celui qui faisait perdre à ceux qui en étaient accusés, des sommes aussi importantes !

Il était aussi constaté que les entreprises des Coppée avaient subi pendant la guerre des destructions s'élevant à quinze millions (valeur d'avant-guerre). Leur industrie du coke et des sous-produits avaient diminué sa production de 75 0/0. Des 25 0/0 restant dix seulement avaient été réquisitionnés.

Un fait capital à retenir, c'est que le montant de ces réquisitions a été inférieur au tonnage de ces mêmes produits distribués par les Allemands à la population belge. Ils n'ont donc pu servir à la fabrication d'explosifs comme on a voulu le prétendre (1).

D'autre part, les légendes qui circulèrent dans le public au sujet de l'utilisation du benzol et des huiles lourdes pour les avions et les sous-marins allemands, ont été détruites par des déclarations irréfutables d'ingénieurs principaux des marines de guerre alliées.

En toutes autres circonstances il n'y aurait pas eu là matière à poursuites, il n'y aurait même pas eu la moindre présomption de culpabilité. Mais on pour-

(1) Voir la statistique publiée ci-avant.

suivait autre chose que le commerce de charbon ; il fallait livrer les charbonnages des Coppée aux essais de socialisation de M. Vandervelde qui, à travers les Coppée, poursuivait M. de Broqueville.

Pour exciter l'opinion publique, il battait ou faisait battre l'estrade par un grand journal qui avait juré la perte de M. de Broqueville.

C'est pourquoi on essaya de ranimer l'intérêt de l'affaire, de créer une agitation nouvelle en parlant d'une autre affaire, celle dite von der Lancken qui avait occasionné le départ de M. de Broqueville du ministère des Affaires étrangères au début de 1918.



L'AFFAIRE VON DER LANCKEN

Nous exposons cette affaire comme la version des seuls personnages qui y aient été mêlés directement du côté des Alliés. Nous l'exposons parce qu'on a voulu s'en servir pour déshonorer un homme comme M. de Broqueville, après qu'il eût rendu à son pays et aux Alliés les éclatants services que nous avons rappelés plus avant. Nous l'exposons parce que, si elle ne put atteindre M. Aristide Briand qui eut l'occasion des'en expliquer à la Chambre française réunie en séance secrète, elle servit à frapper traîtreusement celui qui fut le chef du gouvernement belge du 4 août 1914.

Mais nous ne prétendons pas juger si l'on a eu tort ou raison de ne pas écouter ce que l'ennemi voulait proposer, parce que certains éléments d'appréciation nous échappent encore et que nous n'avons aucun

goût pour le jeu facile de prétendre faire mieux quatre ans après.

Cette version, le journal *la Nation Belge* l'a déjà exposée dans ses grandes lignes et en a reparlé à diverses reprises sans rencontrer le moindre démenti.

M. de Broqueville l'ayant chargé d'être l'agent de la politique secrète du gouvernement belge, le baron Coppée mit tout en œuvre pour remplir de son mieux cette délicate mission.

Après l'échec de l'offensive sur Verdun et l'insuccès du Pape dans sa tentative d'amener un rapprochement entre les puissances belligérantes, le baron Coppée constata un grand découragement au gouvernement général allemand à Bruxelles. A plusieurs reprises, le baron von der Lancken lui exprima le désir de l'Allemagne d'entamer avec les Alliés des négociations directes de paix.

Vu l'importance des manifestations pacifiques du baron von der Lancken, le baron Coppée trouva qu'il était indispensable d'en prévenir sans retard M. de Broqueville ; il le rejoignit à Sockx le 23 janvier 1917.

Il résulta des diverses conférences qui eurent lieu à l'occasion de cette communication, le roi ayant été mis au courant, qu'il était sage de ne pas repousser les ouvertures de l'Allemagne pour pouvoir en user en temps opportun. Et de nouveau, le chef du gouvernement belge pria le baron Coppée de ne pas interrompre le contact avec le gouvernement général allemand.

Le baron Coppée regagna Bruxelles fin mai 1917.

Au commencement de juin, il retrouva le baron von der Lancken animé des mêmes dispositions et laissant paraître une certaine hâte à précipiter les démarches en vue de la paix, et il accepta d'aller faire connaître au chef du gouvernement belge les bases sur lesquelles l'Allemagne serait disposée à conclure la paix avec la Belgique et ses alliés.

Après avoir ajouté qu'il était d'accord avec le chancelier, le baron von der Lancken déclara au baron Coppée qu'il l'autorisait à répéter au gouvernement belge les intentions de l'Allemagne.

Ayant pris note de sa déclaration, le baron Coppée lui fit remarquer que les désirs de paix exprimés par l'Allemagne n'étaient guère en harmonie avec la conduite du gouvernement général envers les Belges.

Pour rendre possibles des négociations, l'Allemagne devait, avant tout, adopter une attitude conforme à ses intentions. Or, le gouvernement belge du Havre et tout le pays étaient encore sous le coup de la plus vive irritation à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement allemand et notamment :

La division administrative du pays en section flamande et section wallonne,

La déportation des fonctionnaires qui, en vertu d'engagement antérieur du gouvernement d'occupation, avaient le droit de démissionner plutôt que de se

prêter à des actes contraires à leurs sentiments patriotiques,

Le dépouillement des usines belges,

La réquisition brutale des cuivres, des laines...

Le travail forcé dans les tranchées par des civils belges enlevés dans les zones d'étape,

Et en général, toutes les vexations du régime d'occupation.

Le baron von der Lancken répondit que les mesures prises par le gouvernement von Falkenhausen, pour la division administrative du pays, n'étaient que la continuation de la politique de von Bissing, mais qu'il s'engageait à obtenir du chancelier, si la Belgique et ses alliés étaient disposés à prendre en considération les propositions de paix de l'Allemagne, que :

Les actes de séparation administrative seraient rapportés,

Les déportés seraient rapatriés et les déportations cesseraient aussi bien en Allemagne que vers le front,

Le pillage des usines et l'enlèvement des cuivres, etc... seraient arrêtés immédiatement.

Le baron Coppée répondit qu'il ne pouvait transmettre la communication à M. de Broqueville sans lui donner quelques indications générales sur les propositions de l'Allemagne.

Le baron von der Lancken voulut se réserver de formuler personnellement ces propositions en détail, dans une entrevue avec le chef du gouvernement

belge ; mais il indiqua dans les grandes lignes, les conditions que l'Allemagne serait prête à offrir à la Belgique. Nous croyons qu'il est du plus haut intérêt de les reproduire :

1^o Moyennant une promesse d'armistice, l'Allemagne évacuerait, militairement et gouvernementalement, le territoire belge ;

2^o Après l'évacuation et jusqu'à la conclusion de la paix, les troupes belges seules rentreraient en Belgique ;

3^o L'indépendance politique, militaire et économique de la Belgique serait formellement reconnue ;

4^o La Belgique serait indemnisée, aux frais de l'Allemagne, de tous les dommages causés par la guerre. La restauration se ferait en nature ou en argent, aux choix des intéressés : le montant et le mode en seraient discutés aussitôt après la signature de l'armistice.

Le baron Coppée lui ayant posé la question de la France, notre alliée, le baron von der Lancken affirma que l'Allemagne *était toute disposée à rechercher un arrangement relatif à l'Alsace et la Lorraine*, devant donner pleine satisfaction à la France.

Au sujet de l'Italie, von der Lancken ne fit aucune difficulté pour dire que l'Allemagne exercerait sur son alliée, l'Autriche, la pression nécessaire pour renoncer à Trieste et au Trentin. Il fut entendu qu'il ne s'agissait que d'un minimum de revendications, car il fallait

encore entendre les autres alliés, et notamment l'Angleterre.

M. von der Lancken était disposé soit à traverser les lignes belges en parlementaire, soit à se rendre en Suisse pour se rencontrer avec M. de Broqueville.

Il insista sur la nécessité de conserver à cette entrevue un caractère secret pour que, en cas d'échec des négociations, il n'y eut aucune réaction sur l'armée.

Le cardinal Mercier, qui avait été tenu au courant des pourparlers, estima qu'il était du devoir du baron Coppée d'en informer sans retard M. de Broqueville.

Le 24 juin, le baron Coppée repartait pour le Havre, et M. de Broqueville entendit avec un vif intérêt la communication qui lui était faite.

Il ne jugea pas encore le moment venu de prendre l'initiative que suggérait l'homme de confiance de Guillaume II. Il n'ignorait pas que le prince Sixte de Bourbon entretenait des rapports avec le gouvernement français en vue d'une paix avec l'Autriche.

On décida donc que, tout en acceptant le principe de l'entrevue, on ne montrerait pas à l'Allemagne trop d'empressement à l'accueillir, afin de pouvoir en fixer la date au moment qui paraîtrait le plus propice aux Alliés.

Tandis que cela se passait au Havre, la comtesse Werner de Mérode, née de la Rochefoucauld, s'était rendue au département politique à Bruxelles, pour

faire des démarches en faveur de condamnés politiques, avait reçu du baron von der Lancken des confidences analogues qu'elle porta à la connaissance de M. Briand et du baron Evence Coppée (fils).

Les données générales exposées à la comtesse de Mérode concordait avec ce qui avait été dit au baron Coppée par von der Lancken. Celui-ci avait affirmé que son but n'était pas de négocier séparément avec aucun des Alliés, mais uniquement de rechercher celui d'entre eux qui serait plus favorablement disposé à entendre ces propositions.

Comme la comtesse de Mérode devait repartir à la fin de juillet pour la France, le baron Evence Coppée (fils) l'informa des avances faites à la Belgique, pour qu'elle pût mettre son père, et celui-ci le gouvernement belge, au courant des communications qui lui avaient été faites.

La comtesse de Mérode, estimant qu'il était préférable que le baron Evence Coppée (fils) se chargeât lui-même de cette communication, lui demanda de l'accompagner en France pour qu'on décidât là-bas lequel des deux gouvernements, belge ou français, entendrait éventuellement les propositions de l'Allemagne.

Le baron Evence Coppée (fils) se rendant à cette proposition, se décida à aller voir le baron von der Lancken pour lui demander un passeport.

Le diplomate allemand insista encore sur la sincé-

rité des intentions de paix de l'Allemagne, affirma que l'indépendance de la Belgique serait garantie et que les propositions à l'égard de la France ne laisseraient aucun doute sur l'esprit de conciliation qui l'animait.

Le baron Evence Coppée (fils) lui déclara sans détours que cette démarche serait tout à fait inopérante, s'il n'était pas autorisé, lui von der Lancken, par le gouvernement allemand, à remettre à M. de Broqueville ou à M. Briand, des propositions formelles reconnaissant l'indépendance absolue de la Belgique, lui garantissant des réparations complètes, et restituant l'Alsace Lorraine à la France.

Sans hésiter, von der Lancken répondit qu'il connaissait parfaitement les concessions à faire pour obtenir la paix et il affirma que l'Allemagne était prête à des sacrifices.

M. Coppée (fils) arriva au Havre au début de septembre. Il mit aussitôt son père et M. de Broqueville au courant des confidences de la comtesse de Mérode et des dernières déclarations du baron von der Lancken.

A l'examen, on considéra que la question la plus délicate à résoudre étant celle relative à l'Alsace-Lorraine, il serait plus logique de laisser à M. Briand le soin d'entendre les propositions de l'Allemagne.

Le baron Evence Coppée (fils) expliqua que la comtesse de Mérode, retenue encore en Suisse, l'avait chargé d'un message pour M. Briand, ce qu'il avait

accepté à condition que M. de Broqueville n'y vît pas d'inconvénient. Il insista pour que le roi fût avisé de ce qui venait de se dire.

Enfin, il fut décidé que le baron Evence Coppée (fils) ferait à M. Briand la communication de la comtesse de Mérode.

M. Coppée (fils) accomplit sa mission auprès de M. Briand et lui dit en même temps que le gouvernement belge avait reçu du baron von der Lancken une communication analogue. Il ne manqua pas d'ajouter que la Belgique n'entreprendrait rien sans l'assentiment des Alliés et qu'elle serait disposée, en gage de sa bonne amitié pour la France, à lui laisser conduire les premières négociations.

Au cours de cet entretien, M. Briand confirma au baron Evence Coppée (fils) la visite de la comtesse de Mérode, dont le président de la République avait été prévenu.

Il dit combien il appréciait les sentiments de bonne amitié et de délicatesse de la Belgique envers la France et il estima aussi qu'étant donné l'état de la question, il valait mieux laisser à la France le soin de s'assurer de la portée et de la sincérité des propositions de l'Allemagne.

Si le gouvernement de la République le jugeait de l'intérêt français, M. Briand n'hésiterait pas à prendre la responsabilité d'aller lui-même en Suisse pour entendre le délégué allemand qui devait

être, soit le chancelier, soit le baron von der Lancken.

Il conclut que les Alliés devaient être mis au courant de ses intentions et que son rôle pourrait être celui d'un négociateur officieux des Alliés, n'engageant que sa responsabilité personnelle.

De cette façon, si la démarche de l'Allemagne cachait un piège, les Alliés n'en subiraient aucun inconvénient puisque M. Briand ne faisait plus partie du gouvernement français.

Cependant la personnalité de l'ancien président du Conseil lui donnait toute l'autorité nécessaire pour recevoir la communication de l'Allemagne, sans se laisser duper par une ruse allemande.

M. Briand déclara d'ailleurs qu'avant toute décision, il devait conférer à nouveau avec le Président de la République et le président du Conseil, et qu'il essaierait aussi de rencontrer M. de Broqueville.

Le baron Evence Coppée (fils) retourna au Havre et rapporta à M. de Broqueville la réponse de M. Briand.

Quelque temps après, M. de Broqueville vit M. Briand et les barons Coppée. Au cours de cette réunion, M. Briand déclara qu'il serait intéressant pour les Alliés de jauger la sincérité de l'Allemagne et, puisqu'une proposition d'apparence sérieuse était formulée, il estimait utile de l'entendre, quels que

fussent les risques du personnage chargé de la mission.

Il avait vu le jour même le Président de la République ; il ne restait plus, avant d'arrêter la date de son voyage, que d'avoir l'approbation du président du Conseil.

Dans l'échange de vues ultérieur entre M. Briand et M. de Broqueville, il fut estimé que le programme minimum de la Belgique et de la France, devait être le suivant :

1^o Préalablement à toute négociation officielle de paix, évacuation par l'ennemi du territoire des Alliés occupé par lui ;

2^o Reconnaissance de l'indépendance politique, économique et militaire de la Belgique ;

3^o Restitution de l'Alsace-Lorraine à la France ;

4^o Réparation de tous les dommages causés.

Toute la conversation avec M. Briand laissait entrevoir que la politique amicale de celui-ci à l'endroit de la Belgique était de nature à favoriser les conceptions générales de M. de Broqueville quant à la situation de son pays au lendemain de la guerre.

Sur ces entrefaites, la comtesse de Mérode était arrivée à Paris.

Les conférences de M. Briand avec le gouvernement français furent suspendues à cause d'une crise ministérielle ; M. Ribot céda la place de président du Conseil à M. Painlevé, en conservant dans le nouveau Cabinet, le portefeuille des Affaires étrangères.

Cela ne modifia pas les dispositions antérieures, M. Briand ayant obtenu l'accord de M. Painlevé, il fut entendu que M. Briand écrirait une lettre dont le texte serait communiqué aux Alliés. En cas d'acceptation de ceux-ci, l'entrevue pourrait avoir lieu,

Cependant la comtesse de Mérode et le baron Evence Coppée (fils) s'étaient rendus en Suisse pour attendre la réponse française et, éventuellement, l'arrivée de M. Briand.

Le baron von der Lancken arriva incognito la veille du jour fixé et alla voir aussitôt la comtesse de Mérode et le baron Evence Coppée (fils), leur manifesta toute sa joie de rencontrer M. Briand, et exprima la conviction que l'entrevue amènerait certainement la conclusion d'une paix durable.

A ce qu'il affirma, il était passé par Berlin et par le grand quartier-général ; il avait eu une conversation avec Ludendorff ; tout, d'après lui, se présentait sous les meilleurs auspices.

Ses interlocuteurs profitèrent de l'occasion pour lui rappeler ses déclarations antérieures, et lui confirmèrent que s'il n'était pas autorisé à formuler à M. Briand des propositions restituant l'Alsace-Lorraine à la France, donnant réparation entière à la Belgique et des satisfactions indispensables aux autres Alliés, il n'avait qu'à se retirer sur le champ, l'entrevue ne pouvant amener aucun résultat.

Von der Lancken répondit qu'il avait reçu ordre

de faire la paix et que si les propositions qu'il était chargé de remettre à M. Briand n'étaient pas suffisantes, il devait demander immédiatement à Berlin de nouvelles instructions.

C'est alors que la comtesse de Mérode fit observer que la Belgique avait droit à une éclatante réparation morale que l'Allemagne pouvait lui donner en acceptant que la conférence de la paix se tint à Bruxelles, sous la présidence d'honneur du roi.

Von der Lancken acquiesça à cette suggestion. Il n'y avait à cela aucun inconvénient attendu que l'Allemagne était disposée à évacuer les territoires occupés, avant toute négociation officielle de paix.

M. Briand n'arriva pas au jour fixé, ce dont von der Lancken manifesta un grand mécontentement. Il déclara cependant qu'il attendrait 24 heures.

Mais aussitôt après, une communication arriva annonçant que, par suite de certaines circonstances particulières, le voyage de M. Briand était remis à une date ultérieure.

Von der Lancken entra dans une vive irritation et déclara ne pouvoir attendre davantage.

Il affirma encore sa certitude que cette entrevue aurait ramené la paix. Pour arriver au but, il avait fait l'impossible et obtenu des pouvoirs qui vraisemblablement ne lui seraient plus renouvelés.

Il ajouta que certains grands événements militaires avaient été retardés jusqu'au moment où le résultat

de l'entrevue aurait été connu au grand quartier-général, et qu'il envisageait avec angoisse les conséquences pouvant résulter de l'échec de la conversation projetée. (Quelques jours après fut déclanchée l'offensive austro-allemande en Italie).

La comtesse de Mérode et le baron Evence Coppée (fils) attendirent en Suisse quelques jours et apprirent que, après avis défavorable de M. Ribot, président du Conseil, M. Briand s'abstiendrait de tout voyage.

La comtesse de Mérode et le baron Coppée ne « coupèrent pas les ponts » à leur rentrée en Belgique, afin de ne pas rendre impossible dans l'avenir, sur une invitation éventuelle du gouvernement belge ou du gouvernement français, la réalisation des projets qui avaient été envisagés.

Des adversaires de M. Briand racontèrent que l'Angleterre, ayant appris qu'il s'agissait de faire la paix sans elle (ce dont il n'avait pas été question un seul instant) aurait fait des observations dont l'exposé ci-dessus montre l'inexactitude.



CONSÉQUENCES DE CETTE AFFAIRE

LE chef du gouvernement belge avait gardé le secret demandé. Lorsque l'affaire avait été portée à M. Briand, qu'il trouvait mieux qualifié que lui pour la mener à bien, M. de Broqueville s'était fait scrupule, davantage encore, de divulguer les avances de von der Lancken. Il estimait que M. Briand était devenu le seul maître du secret, à partir du moment où il avait accepté le principe d'une rencontre et d'une conversation sur la paix.

Mais l'affaire, ébruitée, vint à la connaissance de M. Orts, secrétaire-général du ministère des Affaires étrangères de Belgique. M. Orts est un bon fonctionnaire, ayant des qualités d'assiduité et de travail ; mais à Sainte-Adresse, on lui avait un peu bourré le crâne et il s'était laissé faire. C'est ainsi

qu'à ce moment-là, M. Orts se considérait comme le véritable ministre des Affaires étrangères de Belgique, le tuteur, en quelque sorte, de M. de Broqueville. Mécontent de n'avoir pas été mis par celui-ci dans le secret de l'affaire von der Lancken, il alla raconter la version malveillante qui lui avait été donnée à ses admirateurs les plus fervents, et bientôt tout le ministère du Havre se trouva ameuté.

M. de Broqueville excitait trop l'envie pour qu'on ne saisît pas l'occasion de lui jouer un mauvais tour, dût l'intérêt supérieur du pays en souffrir ; d'autre part, M. de Broqueville avait trop souvent poussé trop loin l'esprit de conciliation pour que ses collègues se crussent encore obligés de compter beaucoup avec lui.

M. Paul Hymans, qui avait déjà réclamé pour lui le portefeuille des Affaires étrangères, fit de nouveau valoir ce qu'il prenait pour ses droits et trouva des partisans, mus les uns par des questions d'intérêt personnel, les autres par la jalousie.

M. Vandervelde, lui, ne s'est jamais soucié de travailler pour les autres ; il ne tenait pas plus à satisfaire le désir de M. Hymans, qui ne l'intéressait pas, qu'à soutenir M. de Broqueville. Aussi garda-t-il sa liberté d'esprit et voulut-il entendre toutes les cloches ne se contentant pas d'un seul son. Il alla trouver M. Aristide Briand qui lui raconta l'affaire et lui dit en manière de conclusion :

— M. de Broqueville s'est conduit comme un bon patriote, comme un bon allié et comme un vrai diplomate.

Nous ne savons si M. Vandervelde fit part à ses collègues de cette opinion qui aurait dû mettre fin à l'incident. On voulait une crise ministérielle, sans se soucier de ce que l'ennemi en pourrait déduire. Pour l'avoir, il fallait minimiser l'importance de la proposition von der Lancken, jeter la suspicion sur le baron Coppée, accuser M. de Broqueville de légèreté pour s'être adressé à M. Briand au risque de froisser le gouvernement français, en passant par dessus la tête du ministre de Belgique à Paris. Les racontars allèrent bon train ; on empoisonna l'opinion belge. A ce moment, M. de Broqueville aurait dû sévir ; mais plutôt que de prendre les sanctions indispensables, il préféra céder, ne prévoyant pas que cette concession allait être ex ploitée contre lui par ses adversaires et considérée par le public comme une maladresse commise. Il abandonna donc les Affaires étrangères à M. Paul Hymans, et se chargea du département de la Reconstitution nationale, en gardant la direction du Cabinet.

Fatigué par trois années de durs travaux, il crut bénévolement que la barque renflouée encore une fois pourrait continuer à naviguer.

Mais cette crise avait sapé son autorité. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne lui restait plus qu'à former

un nouveau ministère ou à s'en aller. Remanier le Cabinet de fond en comble, restreindre le nombre des ministres, se débarrasser des inutiles, appeler des hommes compétents sans se soucier des politiciens, la partie était belle à jouer ; il pouvait la gagner ; il recula devant la tâche, nous ne savons pour quelle raison, et préféra se retirer.

Ce fut regrettable pour la Belgique. Il jouissait d'un grand prestige auprès des Alliés ; c'était le seul de nos hommes de gouvernement qui bénéficiât dans le monde d'une notoriété considérable. La presse universelle s'était habituée à le citer avec le roi, le cardinal Mercier, le général Leman, le bourgmestre Max. Aussi sa place était-elle marquée par l'opinion publique internationale au Congrès de la Paix. La sympathie qu'il avait suscitée chez beaucoup d'hommes d'État de l'Entente et dans les milieux dont les réflexes agissent sur la Conférence, eut pû être mise à profit pour le plus grand bien de la Belgique. On ne comprit pas que l'homme qui avait rendu possible la résistance de la Belgique fût mis de côté avec cette désinvolture.

Voilà donc, sommairement exposée, cette affaire von der Lancken avec laquelle on voulut ameuter l'opinion publique contre les Coppée et contre M. de Broqueville, pour corser l'intérêt d'un procès qui menaçait de tourner à rien faute d'éléments.

Si M. de Broqueville et les barons Coppée avaient

commis un crime ou seulement une faute en s'occupant des propositions allemandes, ce crime ou cette faute incombait aussi à M. Briand. Or, la Chambre française, le 17 octobre 1917 avait lavé M. Briand de tout reproche.

Voici ce qui s'était passé. L'affaire avait transpiré dans les milieux politiques et M. Orts menaçait de démissionner. Le président de la République et le président du Conseil en étaient fort préoccupés.

Au Reichstag, le ministre des Affaires étrangères, von Kuhlmann, exprimant la colère de l'empereur pour l'affront qu'il avait reçu à Ouchy, s'était écrié : « Jamais l'Allemagne ne rendra l'Alsace-Lorraine à la France ». Répondant à cette galéjade, M. Ribot disait à la tribune de la Chambre française, le 12 octobre 1917 : « Hier encore l'Allemagne cherchait à s'aboucher avec une haute personnalité politique française laissant entendre que nous pouvions compter sur la restitution de l'Alsace-Lorraine », paroles qu'il modifiait à l'analytique et au compte rendu officiel : « Hier encore l'Allemagne faisait murmurer çà et là que... »

M. Clémenceau houspillait le gouvernement et réclamait des explications au sujet de cette phrase vague. La Chambre émue, voulant savoir ce qui s'était passé, décidait de siéger en comité secret pour entendre les parties en cause.

La Chambre comprit qu'un autre souci que le

bien de l'Etat avait empêché l'entrevue projetée. M. Ribot, mis au pied du mur par M. Briand, rendit hommage à la haute honorabilité et à l'ardent patriotisme des partenaires de M. Briand dans l'affaire von der Lancken, c'est-à-dire les barons Coppée, la comtesse de Mérode et M. de Broqueville. Il ajouta, dans les couloirs, un éloge spécial pour le chef du gouvernement belge. L'Allemagne, dit-il, a d'abord proposé à la Belgique une paix séparée, lui offrant l'évacuation générale et la réparation de tous ses dommages. La Belgique n'ayant pas adhéré au pacte de Londres avait les mains libres, mais son gouvernement s'est déclaré solidaire des Alliés et a refusé toutes négociations isolées, tant que la restitution de l'Alsace-Lorraine n'était pas promise à la France.

Cette déclaration avait soulevé un vif enthousiasme et ravivé l'auréole de la Belgique et de ses gouvernants.

On comprend la réponse que fit quelques jours après M. Briand à M. Vandervelde : M. de Broqueville s'est conduit comme un bon patriote, un bon allié, un bon diplomate.

On comprendrait moins, si l'on ne connaissait la manière de M. Vandervelde, que celui-ci laissa ses collègues de Sainte-Adresse, mettre en échec M. de Broqueville à propos d'une affaire qui avait valu à la Belgique un redoublement de sympathie de la France et des alliés.

Et tandis qu'une certaine presse bafouait en Belgique M. de Broqueville et les Coppée à propos de l'affaire von der Lancken, M. Aristide Briand redevenait en France, au mois de janvier 1921, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

En 1920, sollicité de faire campagne, un journaliste habitant Paris voulut prendre d'abord l'avis de quelques hautes personnalités françaises. MM. Ribot, Briand, et un maréchal de France furent consultés par lui.

De tous les trois il reçut le conseil de ne pas entrer dans cette misérable querelle. M. Ribot même lui dit :

— Non, non, on chercherait vainement une « affaire » là-dedans, il n'y en a pas.

Quant à M. Aristide Briand il n'a jamais laissé passer l'occasion de proclamer que les barons Coppée avaient rendu de grands services à la cause des Alliés et qu'ils s'étaient conduits en patriotes ardents.

Quand le public commença de savoir plus exactement ce qu'était l'affaire von der Lancken, l'effet ne répondit pas à l'attente de ceux qui avaient espéré en tirer parti contre les Coppée et contre M. de Broqueville ; il y eut même des adversaires de l'ancien premier ministre qui exprimèrent une désapprobation, à laquelle on ne s'attendait guère, à l'égard d'une polémique aussi carthaginoise ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Dans une interview publiée par la *Nation Belge* le 10 juillet 1921, M. Renkin, ancien ministre, a

Au lieu d'accuser d'intelligence avec l'ennemi, comme on avait essayé de le faire, des hommes qui s'étaient occupés de cette tentative de paix, l'opinion, renseignée, trouva un euphémisme charmant pour ceux qui s'étaient opposés à ce qu'on s'assurât, par des négociations officieuses, de la sincérité de l'offre allemande : elle les taxa, non sans raison, d'inintelligence avec l'ennemi.

affirmé que la politique du charbon suivie pendant la guerre avait été celle du ministère tout entier, qui en revendiquait la responsabilité. Au sujet de l'affaire von der Lancken il a déclaré, avec une franchise qui lui fait honneur, que ce qui le sépara de M. de Broqueville n'était qu'une question de tactique et qu'il n'est pas éloigné de croire aujourd'hui, que c'était M. de Broqueville qui avait raison, mais qu'en tout cas, c'est une infamie que de se servir de cette affaire pour vouloir salir l'ancien chef du gouvernement belge,

A son avis il fallait *écouter* ce que l'ennemi voulait proposer, en s'entourant, cela va sans dire, de toutes les garanties possibles contre son astuce.



UNE ODIEUSE MACHINATION

PLUS l'instruction s'avancait, plus flagrante apparaissait l'inanité de l'accusation. Le pétard von der Lancken ayant raté, on ne trouva rien de mieux, pour ranimer l'opinion publique qui commençait à se lasser, qu'à jouer de la prison.

MM. Coppée père et fils furent arrêtés.

C'était en juin 1920.

Et l'on recommença l'instruction. Huiles lourdes et benzol revinrent sur le tapis ; on reproduisit les inculpations déjà réduites à néant ; rien de nouveau ne fut apporté par l'accusation et cependant on refusait obstinément de remettre les barons Coppée en liberté, même provisoire.

Le ministère Delacroix se désagrégeait lentement. M. Jules Renkin l'avait quitté après un discours retentissant. Puis vint l'affaire du passage des munitions

pour la Pologne qui détermina la retraite de M. Paul Hymans du ministère des Affaires étrangères. L'éclatante victoire des Polonais sur les bolcheviks vint prouver l'inanité de la politique extérieure de M. Delacroix. Déjà, l'Angleterre et l'Italie avaient opéré un habile rétablissement que la Belgique se trouvait toujours en suspens, seule opposante à la thèse française, à laquelle s'étaient ralliées les autres puissances de l'Entente. Le pays exprimait son mécontentement d'une façon catégorique ; une crise ministérielle était inévitable ; si la cession parlementaire n'avait pas été close, une interpellation eut balayé aussitôt le ministère de Lophem.

M. Delacroix se rendit au Palais pour remettre au roi la démission du Cabinet dont, après M. Hymans, les libéraux voulaient se retirer.

Le roi devait partir pour le Brésil à quelques jours de là.

M. Delacroix s'était sans doute imaginé que le souverain se précipiterait à ses genoux en le suppliant de garder le pouvoir. Le chef de l'État lui répondit assez sèchement qu'il acceptait la démission du Cabinet et qu'à son retour de voyage, il consulterait le comte de Broqueville sur la situation.

Pour l'homme de Lophem, qui se croyait indispensable, c'était déjà bien amer de constater que le roi ne tenait pas à lui plus que cela.

Albert I^{er} avait appris la façon dont on l'avait

trompé au lendemain de l'armistice ; les mensonges par lesquels on l'avait abusé sur l'état du pays lui étaient connus et il avait saisi l'occasion de montrer à l'un des auteurs principaux de la supercherie, qu'il avait cessé d'être sa dupe :

Mais ce qui acheva la confusion de M. Delacroix, ce fut d'entendre parler de M. de Broqueville, car le retour aux affaires de l'ancien chef du gouvernement, c'était l'effondrement de la conjuration qui détenait le pouvoir.

Sorti du palais, M. Delacroix courut raconter à M. Vandervelde ce qui venait de se passer. Le leader socialiste avait déjà fait annoncer par ses amis, comme un grand secret, qu'il était décidé à se retirer du gouvernement, afin de se consacrer à la reconstitution d'une internationale socialiste contre le bolchevisme ; pour se préparer à ce grand dessein, il avait arrangé un voyage en Géorgie avec l'Allemand Kautsky, le véritable auteur du projet, comme on l'apprit par la suite.

Il est possible que M. Vandervelde avait l'intention de se retirer du gouvernement, mais à une condition : c'est qu'il continuât d'en rester le maître, comme il l'était depuis l'armistice, M. Delacroix n'ayant rien à lui refuser. Du moment que cette assurance disparaissait, il ne songeait plus du tout à quitter le ministère de la Justice où il tenait tant de fils utiles à sa politique.

A Sainte-Adresse, sous M. de Broqueville, M. Vandervelde n'avait pu étendre sa domination comme il l'aurait voulu.

Aussi décida-t-on qu'il fallait à tout prix empêcher M. de Broqueville de résoudre la crise qui venait de s'ouvrir à cause de la politique francophobe et antipolonaise de M. Delacroix. N'est-ce pas pour cela que l'on tenait toujours en réserve l'affaire Coppée ?

L'éventualité de la rentrée en scène du ministre du 4 août 1914 excitait chez le rédacteur en chef d'un des principaux journaux du pays une indignation démesurée ; on eut soin de le prévenir que, si l'on ne faisait bonne garde, on pourrait se réveiller un beau matin devant le fait accompli. Il n'en fallait pas autant pour susciter un redoublement d'attaques où l'on n'eut aucun scrupule à faire flèche de tout bois.

De son côté, le procureur général remuait ciel et terre pour corser une accusation trop débile. De nouveau, on convoquait les témoins pour tâcher de trouver quelque chose de plus dans le résidu de leurs dépositions. Et chaque jour le journal qui s'était donné pour mission d'abattre M. de Broqueville, était tenu au courant de la marche de l'instruction, avec une régularité et une ponctualité singulières.

Le 7 octobre 1920, le comte de Broqueville fut de nouveau entendu comme témoin. Voici ce qu'il déclara sous la foi du serment :

« Je suis aujourd'hui à même d'affirmer que mon

approbation donnée au baron Coppée en mai 1916, au cours de la visite qu'il me fit à Saint-Pierrebroeck, concernait non seulement l'extraction du charbon, mais aussi la fabrication des sous-produits de la distillation de la houille.

La baron Coppée m'a posé nettement la question à propos du benzol et du sulfate d'ammoniaque et je lui ai répondu que cela ne changeait rien à l'approbation donnée par moi quant à l'extraction du charbon et à la fabrication des sous-produits, que nous pouvions être sans inquiétude à cet égard par la raison que les Allemands étaient à même de produire surabondamment des sous-produits chez eux. Comme ministre de la Guerre, je savais déjà, avant les hostilités, combien grandes étaient les ressources des Allemands en ces matières.

« Voici comment mes souvenirs se sont précisés. Depuis ma première audition, j'ai pu retrouver dans mes volumineux dossiers des notes concernant la situation intérieure de la Belgique durant l'occupation allemande et parmi ces notes, il y en avait qui étaient le résumé des conversations d'ordre économique que j'eus en mai 1916 et à deux reprises en 1917, les deux premières fois avec le baron Coppée seul et la troisième fois (le 1^{er} septembre 1917) avec lui et avec son fils ».

Les notes auxquelles l'ancien ministre faisait allusion étaient les suivantes :

Documents remis par M. le ministre de Broqueville,
le 12 octobre 1920.

Signé : DE BROQUEVILLE.

L. DEVOS.

G. DE VYLDER.

Coppée père visite Saint-Pierrebroeck.

(Printemps 1916).

Situation charbonnière s'empire. Exigences allemandes deviennent insupportables. Faut-il tout casser ? Jusqu'ici on s'efforce de ménager pour qu'on ne coupe pas charbon aux populations. Coppée préfère situation nette, louvoyer avec ces gens est odieux.

Question : Que fait Warocqué ?

Réponse : C'est douloureux à dire. Notre ami est impressionné. Il nous paraît faible, il nous scandalise, mais il est convaincu que son attitude est la seule bonne. Il veut sauver les populations de sa région. Nous ne sommes pas de son avis, mais je n'ose cependant le condamner car sa bonne foi paraît absolue. Que faut-il faire ? il n'y a pas seulement le charbon ; il y a ses dérivés qui intéressent peut-être l'ennemi. Nous suivrons toutes les instructions du gouvernement.

Réponse à Coppée : Warocqué a tort de traiter les Allemands à son bon bourgogne : mais il a raison quant au fond. La politique du gouvernement est de faire tout le nécessaire pour que la population ne

souffre ni de la faim ni du froid. L'attitude morale de la population est capitale pour les alliés, ils nous le répètent sans cesse. Que ferions-nous si la population de la Belgique flanche ? La faim et le froid sont de mauvais conseillers. Les sous-produits seront sans importance ; les huiles seront sans valeur pour les sous-marins. Le benzol et le sulfate d'ammoniaque n'ont pas la moindre importance pour la fin de la guerre. Les Allemands, je le sais comme ministre de la guerre, peuvent en produire à n'en savoir que faire. Dès lors, suivez tous la politique qui est la seule bonne, non pas celle des casse-cou, mais celle que vous dicte le gouvernement.

Jusqu'ici vous avez agi avec toute la prudence voulue, continuez donc, dites-le à tous. Les Allemands se moquent avec raison de vos sous-produits. Ils n'en ont que faire pour leurs besoins. Vous trahiriez la confiance du gouvernement et l'intérêt national si par une résistance intempestive, vous priviez les populations du charbon nécessaire.

Question Coppée : Oui, mais plus tard, ne serons-nous pas critiqués ?

Réponse : Qu'importe : le gouvernement dira la vérité. Il vous est évidemment plus commode de dire, je casse tout. Mais ce n'est pas vous qui êtes en cause : c'est le pays, c'est la cause des alliés qu'il faut sauver et le gouvernement est seul compétent pour juger. Contre toutes les lois de la guerre, les gouvernements

alliés ravitaillent la Belgique. Contre toutes les mêmes lois, vous avez le devoir de la sauver du froid. Vous seriez de mauvais Belges si vous agissiez autrement.

Coppée promet tout en rouspétant. Il a fait bonne figure jusqu'ici mais il a plein le dos des Allemands. Vous autres, vous ne savez pas ce que sont ces brigands ?

Peu importe, lui dis-je, *salus populi, suprema lex.*

Documents remis à Postel, le 12 octobre, par M^{me} la comtesse de Broqueville

Signé : Comtesse DE BROQUEVILLE

DIERCKX.

GASTON DE VYLDER.

Coppée. — Visite janvier Steenbourg. — Divers renseignements d'ordre non politique. — Opinions émises par moi.

Le Comité National se dévoue admirablement et intelligemment.

La question d'alimentation se complique de la question vêtements, chaussures, etc... L'on fait l'impossible, l'on compte sur nous et en particulier sur moi que l'on sait décidé à tout pour assurer le nécessaire au pays. Le fait que j'aurais menacé de démissionner si le nécessaire n'était pas fait pour sauver nos concitoyens est connu.

Les socialistes ont fermé leurs coopératives. Des charbonniers, dont Coppée, ont créé des économats

pour alimenter leurs ouvriers ; ils font ce qu'ils peuvent pour empêcher leurs hommes de trop souffrir ou d'aller travailler en Allemagne. Coppée me signale ce que d'autres m'ont dit déjà, à savoir que l'agriculture était sérieusement menacée par le manque d'engrais chimique. Il considère comme un succès personnel d'avoir pu cuisiner le directeur de la « Kohlenzentrale » de façon à jeter les bases d'un accord à intervenir entre le Comité National et l'occupant, pour conserver à l'agriculture belge les sulfates d'ammoniaque provenant des fours à coke, seuls les sulfates provenant des fours à gaz iraient aux Allemands.

L'arrangement a pour effet d'augmenter la fabrication du coke et la fabrication des sous-produits, puisque ceux-ci resteraient en majeure partie aux Belges. Je félicite vivement Coppée ; je lui dis de demander à nos dirigeants de persévérer dans cette voie ; le salut matériel et moral de nos populations est une des conditions essentielles du gain de la guerre. Il n'y a donc plus qu'une question d'humanité en cause.

Coppée me promet de faire connaître mon opinion sur les choses que, comme chef du gouvernement, je juge nécessaire au triomphe de notre cause. Chacun, dit-il, ne demande qu'à bien faire, mais encore faut-il que l'on sache ce que, dans l'intérêt du pays, il faut subir en fait de concession. Rien n'est plus dur, dit-il, ni plus délicat que de composer avec une autorité aussi

abominable que celle de l'occupant. Ces questions sont une vraie torture pour ceux qui ont des responsabilités et l'on me demande sans cesse ce qu'il faut faire pour bien répondre aux vues du gouvernement.

Ma conclusion :

Persévérer dans la voie prudente, nécessaire, hélas ! et sage, où le gouvernement a engagé les personnalités influentes de l'intérieur. »

Ces notes n'étaient que des extraits des aide-mémoire de M. de Broqueville. Les originaux, contenant des renseignements que le devoir constitutionnel interdisait à l'ancien ministre de dévoiler, avaient été supprimés par lui après copie.

Ainsi donc les barons Coppée se trouvaient couverts, pour les sous-produits de la houille comme pour la houille elle-même, par la politique de guerre du gouvernement belge. L'histoire du benzol, laborieusement échaffaudée par le parquet et les sociétés hostiles aux Coppée, achevait de s'écrouler sous la déposition de l'ancien ministre. Ce benzol, qui n'avait jamais servi pour la guerre, le ministre ne s'en était jamais préoccupé, car il savait que les Allemands en pouvaient tirer de chez eux à ne savoir qu'en faire.

Après cette défaite de l'accusation, il n'y avait vraiment plus moyen de maintenir les Coppée en détention. Ils furent mis en liberté provisoire, sous condition de verser une caution très élevée, attestant qu'ils étaient toujours un gibier rare.

La déposition de M. de Broqueville fut aussitôt livrée à la publicité par le procureur, avec des commentaires injurieux pour l'ancien chef du gouvernement. De nouveau, on essaya d'empoisonner l'opinion publique en insinuant que les aide-mémoire avaient été inventés pour la circonstance, car les notes remises à la justice étaient écrites sur du papier du Sénat et l'encre en était encore fraîche. Le comte de Broqueville, disait-on, avait machiné toute une comédie pour se moquer de la justice. Et l'attaque ne se bornait pas à l'homme public, elle allait jusqu'à mettre en cause l'homme privé et sa famille. Il s'agissait d'empêcher le retour au pouvoir de l'homme d'État qui, après avoir rendu au pays de grands services, avait tenu très haut le drapeau de la Belgique dans des temps très difficiles. Un magistrat sectaire se mettait au service de la politique tortueuse de M. Vandervelde qui voulait maintenir à la tête du gouvernement, le complaisant M. Delacroix dont le pays ne voulait plus.

On annonçait que M. de Broqueville allait être poursuivi pour faux témoignage et pour complicité dans l'affaire Coppée. Ce n'était plus à la Cour d'appel que se jugerait ce procès célèbre, mais à la Haute-Cour, après intervention de la Chambre où, disait-on, l'indignation était à son comble.

Cependant, la crise ministérielle était ouverte.

M. Vandervelde voulait imposer à nouveau au roi, l'homme de Lophem, et lui faire admettre le service

militaire de six mois. Il trouva enfin à qui parler ; le souverain ne consentit pas à rendre sa confiance à l'homme qui l'avait trompé avec tant d'impudence, ni à passer sous les fourches caudines du leader socialiste pour le sabotage de la défense nationale. M. Carton de Wiart fut chargé de la constitution d'un nouveau ministère.

Le comte de Broqueville répondait aux attaques qui sévissaient contre lui, qu'ayant retrouvé ses aide-mémoire, il lui eût été plus commode de les garder par devers lui et de se contenter d'en dire le contenu. Mais c'eût été, disait-il, une lâcheté et une malhonnêteté, c'est pourquoi il en avait tiré pour la justice une copie, avant de les détruire. Et il ajoutait :

« La politique suivie avant la guerre par le gouvernement du roi dont j'étais le chef a permis à la Belgique dans la nuit du 2 août 1914 de sauver son honneur, sa liberté, et peut-être, comme vient de le dire M. Lloyd George, la civilisation du monde. C'est sans doute quelque chose que tout cela.

« En rendant à la Belgique une magnifique armée, en sauvant au péril de ses responsabilités, et par la ferme et prudente sagesse de sa politique de guerre, la nation de la faim, du froid et de la destruction totale de ses éléments industriels de résurrection, le même gouvernement du roi a fait encore quelque chose qui comptera pour l'avenir heureux de la Patrie.

« Pour ma part, je ne voudrais pas ne pas avoir eu

le courage d'assumer toutes les responsabilités, et s'il fallait recommencer, je recommencerais, car à chaque heure de la guerre, j'ai vu que le salut du pays dépendait de cette sage politique de guerre.

« Je me serais tenu et me tiendrais encore pour un criminel si j'avais agi autrement.

« Libre après cela aux mouches venimeuses, qui, tandis que nous travaillions, nous encombrèrent durant toute la guerre de leurs bourdonnements, de trouver cela désagréable pour elles.

« Les faits sont là ; ils parlent. Les résultats sont notre justification. Notre politique de guerre fut, pour des hommes courageux et patriotes, la seule possible en face d'une barbarie qui nous plaça, dès l'abord, en dehors de tout ce que nos institutions avaient prévu.

« Si nous n'avions pas eu l'énergie d'assumer toutes les responsabilités pour sauver la patrie, nous aurions été indignes du magnifique mandat de confiance qui nous fut donné le 4 août 1914 par les élus de la Nation. Pour moi, je ne regrette qu'une chose, c'est de devoir perdre mon temps à établir des choses aussi élémentaires que celles-ci. »

M. Vandervelde rêvait de voir la Chambre, saisie de cette affaire, envoyer M. de Broqueville et MM. Coppée père et fils devant la Haute-Cour (en Belgique c'est la Cour de cassation et non le Sénat qui se transforme en Haute-Cour). Mais M. Vandervelde

se réserve toujours, quand il ourdit quelque trame, de retirer son épingle du jeu pour pouvoir laisser à d'autres la responsabilité de ses machinations.

Le 30 novembre 1920, la Chambre des mises en accusation rendait, sur réquisitoire du procureur général, un arrêt disant qu'elle surseoit à statuer sur la procédure à charge des inculpés, parce que, d'après le réquisitoire lui-même, il était impossible de régler la procédure avant d'être fixé sur la *sincérité* des notes remises par M. de Broqueville au juge d'instruction et sur la *licéité* des autorisations qu'elles contenaient, l'appréciation de cette sincérité et de cette licéité appartenant à la Chambre des représentants et à la Cour de cassation.

Après cela, le procureur général saisit directement la Chambre des représentants de la question, passant au-dessus de son chef hiérarchique, le ministre de la Justice.

Personne ne croira que M. Vandervelde n'était pas d'accord avec son subordonné au sujet de cette procédure. Si la demande de la Chambre avait suivi la voie hiérarchique, c'est le ministre de la Justice qui eût dû la présenter. Mais il n'aurait pu le faire qu'avec l'assentiment du Conseil des ministres et il ne voulait pas risquer de rencontrer sur sa route une pierre d'achoppement. C'est pourquoi il laissa au procureur, contre toute règle, — mais M. Vandervelde ne se soucie guère des règles lorsqu'elles le gênent, — l'ini-

tiative de la démarche insolite auprès du parlement.

En même temps, pour se défendre contre la calomnie qui commençait à s'enfler et qui provenait, personne n'en doute plus, des indiscretions quotidiennes de l'instruction judiciaire, M. de Broqueville demandait à la Chambre de pouvoir paraître et s'expliquer devant une commission parlementaire nommée à cet effet.

Dans une réunion de la droite, le chef incontesté de celle-ci, M. Wæste, ministre d'État et doyen de la Chambre, perça à jour la manœuvre du procureur général, bien connu, dit-il, pour son sectarisme anticlérical invétéré, manœuvre qui, selon lui, n'était que le prélude d'autres attaques contre la droite.

En séance de la Chambre, le président de celle-ci, M. Brunet, marqua le caractère insolite de l'initiative judiciaire, mais, vu la requête de M. de Broqueville, proposa la nomination de la commission demandée, étant bien entendu que cela ne préjugait en rien de la décision du parlement. M. Wæste fit connaître expressément qu'il ne se ralliait à cette proposition qu'en vertu de la demande de l'ancien chef du gouvernement de celui, qui, après avoir rendu de grands services à la Patrie, avait tenu haut et ferme le drapeau de la Belgique en des circonstances difficiles. Enfin, M. Carton de Wiart, Premier ministre, tint à ajouter que l'intrusion de la magistrature dans les préroga-

tives parlementaires ne pouvait en aucune manière créer un précédent.

Et la nomination d'une commission chargée d'entendre M. de Broqueville fut décidée.

Le fait était grave, extrêmement grave au point de vue des institutions parlementaires. Depuis trois semaines les confidents du parquet général annonçaient que le procureur allait demander à la Chambre de traduire M. de Broqueville devant la Haute-Cour. Cela se réalisait. Les réserves du président, M. Brunet, l'intervention catégorique de M. Wæste affirmant qu'il ne se ralliait à la proposition que par déférence pour M. de Broqueville et pour permettre à celui-ci de couper les ailes à la calomnie, la déclaration formelle de M. Carton de Wiart, chef du gouvernement, disant que cette procédure ne pouvait créer un précédent, ne changeaient rien au fait. La Chambre avait été prise au dépourvu. Dans l'opinion publique, la magistrature et le parquet, sortant de leur rôle, avaient imposé au Parlement une ligne de conduite. Un précédent est constitué par un fait, par une situation déterminée et non par une interprétation juridique ou autre.

Une réserve, aussi expressément formulée qu'il se peut, n'empêche pas un fait de s'être produit, une solution d'avoir été prise. On n'y peut plus rien changer. Dans l'avenir, si pareille intervention se renouvelle, on invoquera fatalement le « précédent »

qui nous occupe, en dépit de toutes les déclarations que les députés entendirent ; les mots n'effacent pas les faits.

Quand les sectionnaires, par la voix de l'immonde Henriot, venaient demander à la Convention la mise en accusation de Vergniaud et de ses amis, il était aussi entendu que la condamnation des Girondins ne devait pas créer un précédent. C'était si bien un précédent que, au cours du siècle dernier, toutes les constitutions parlementaires cherchèrent à éviter, dans les assemblées législatives, toute immixtion du dehors.

Entre l'acte de Henriot et celui du procureur général de Bruxelles il n'y a de différence que dans la forme ; le fond est le même, on ne peut s'y tromper.

Fait d'autant plus grave pour la Chambre belge, c'était la deuxième fois, au cours de l'année, que le dehors agissait sur elle à l'encontre de ses prérogatives.

Quelques mois auparavant, les activistes, sous le couvert des anciens combattants, forçaient les portes du Palais de la Nation et pénétraient dans la salle des séances pour y faire entendre leurs volontés.

Si le fait matériel était moins grave cette fois, le fait moral l'était davantage car il provenait non d'une impulsion irraisonnée, mais d'une délibération d'hommes sensés connaître la Constitution et son esprit, les limites du pouvoir judiciaire et celles du législatif, émanation directe de la souveraineté nationale. Précédé de divulgations et d'insinuations savamment

calculées ainsi que d'une campagne de presse destinée à influencer les députés à travers le public, il constituait envers la Chambre un manquement dont l'importance n'échappait qu'à la Chambre elle-même.

Il eût fallu prendre d'urgence des sanctions, mais personne n'y songea ou n'eut le courage de les proposer. Du reste, M. Vandervelde était là pour chloroformer les députés.

La commission parlementaire fut nommée, dans laquelle M. Vandervelde eut soin de faire entrer un ami dévoué du procureur général.

Elle avait à peine commencé ses travaux que déjà la presse au service de l'accusation annonçait l'écroulement à peu près complet de M. de Broqueville. Puis on prétendait que la commission, tout en admettant ses explications, le taxait néanmoins de légèreté et de contradictions.

Mais M. de Broqueville avait prévu le coup le plus terrible que M. Vandervelde lui réservait par personne interposée et il l'avait paré d'avance.

— Ce que je vous demande surtout, avait-il déclaré à la commission parlementaire, c'est de ne pas m'étrangler avec des circonstances atténuantes. Je les repousse d'avance. Ce que je suis en droit de réclamer de vous, c'est l'approbation ou le blâme, pour que le pays puisse se prononcer en dernier ressort.

Devant la commission, l'ancien chef de Cabinet expliqua la politique de guerre du gouvernement telle

que nous l'avons développée plus haut et il révéla que les Coppée avaient été en Belgique les agents de la politique secrète du dit gouvernement, risquant plus de cent fois le poteau d'exécution.

Il y avait dans la commission des hommes pour qui l'honnêteté ne s'arrête pas au seuil de la politique et d'une commission parlementaire. Les coups fourrés que l'on essaya de porter au comte de Broqueville ne purent avoir de prise sur eux.

Dès lors on s'attacha surtout à diminuer la valeur des déclarations relatives aux barons Coppée de telle sorte que, quelle que fût la suite donnée par la Commission et par la Chambre aux explications de M. de Broqueville, il restât toujours l'affaire Coppée en instruction judiciaire, donc la possibilité d'obtenir le séquestre des charbonnages pour les expériences sociales de M. Vandervelde, la possibilité aussi pour le procureur général de couvrir de boue le témoin Broqueville en Cour d'assises.

La commission rendit unanimement hommage au patriotisme de M. de Broqueville et déclara qu'elle avait trouvés irréprochables les actes accomplis par lui pendant la guerre.

Voici du reste son rapport :

« M. le président de la Chambre, en ouvrant la séance du 24 décembre 1920, avait fait à ses collègues une communication que nous croyons utile de reproduire intégralement, parce qu'elle précise les condi-

tions dans lesquelles la Chambre a été amenée à s'occuper de l'affaire faisant l'objet du présent rapport.

Le mandat de la Commission.

La proposition du président a été admise à l'unanimité avec cette seule modification que l'on porterait à seize le nombre des membres de la commission. Plusieurs membres de la Chambre se rallièrent à la proposition en raison de ce que M. de Broqueville lui-même avait demandé la réunion d'une commission. La commission s'est immédiatement mise à même de remplir la tâche qui lui avait été dévolue, et dès sa première réunion, elle a tout d'abord demandé au ministre de la Justice de lui assurer la communication du dossier de l'affaire Coppée. Elle a ensuite voté l'ordre du jour suivant :

La commission estime qu'elle n'a pas à se prononcer sur l'arrêt de surséance qui est étranger à ses délibérations. Elle prend acte de la mise à sa disposition du dossier de l'affaire au sujet de laquelle cet arrêt a été rendu.

Agissant exclusivement en exécution du mandat qui lui a été donné par la Chambre des représentants, la commission charge ses secrétaires de prendre connaissance des pièces du dossier qui ont trait aux déclarations faites par M. de Broqueville.

L'affaire Coppée étant et devant rester uniquement du ressort du pouvoir judiciaire, la commission estime n'avoir pas à s'en occuper.

La commission a enfin prescrit à ses secrétaires, qui se sont conformés à cette indication, de n'examiner le volumineux dossier envoyé à la Chambre par le ministre de la Justice, que dans ses éléments ayant quelque rapport avec l'intervention du comte de Broqueville au cours de l'instruction judiciaire ouverte à charge de MM. Coppée père et fils. Cette attitude de la commission était celle que lui commandait l'observation stricte des articles 90 et 134 de la Constitution.

La portée des dispositions constitutionnelles.

C'est le lieu d'examiner en effet, la portée de ces dispositions.

L'article 90 est ainsi conçu : « La Chambre des représentants a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Cour de cassation, qui seule a le droit de les juger, Chambres réunies, sauf ce qui sera statué par la loi, quant à l'exercice de l'action civile par la partie lésée et aux crimes et délits que des ministres auraient commis hors de l'exercice de leurs fonctions.

Une loi déterminera le cas de responsabilité, les peines à infliger aux ministres et le mode de procédure contre eux, soit sur l'accusation admise par la Chambre soit sur les poursuites des parties lésées.

Il s'agit donc uniquement du droit d'accuser les ministres pour faits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Et l'article 90 décide que c'est à la Chambre

seule qu'appartient le droit de mettre en mouvement l'action répressive, de se porter accusatrice et de déférer la cause à la Cour de cassation, en spécifiant l'infraction qu'on relève contre l'inculpé, laquelle ne peut être qu'un fait prévu par une loi à intervenir.

Les discussions du Congrès national sont sobres d'explications sur ce texte qui peut, en effet, se passer de commentaires.

Le rapport de M. Raikem nous apprend seulement que l'article 91 du projet de la commission de constitution, devenu l'article 90 de la Constitution, se bornait à établir le principe que « la Chambre élective a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant le Sénat qui seul a le droit de les juger ».

Sur la proposition de la Section centrale, le Congrès vota le texte suivant :

La Chambre des représentants a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Cour de cassation qui seule a le droit de les juger, Chambres réunies.

Plus tard, ce texte fut complété par ces mots :

Sauf ce qui sera statué par la loi quant à l'exercice de l'action civile par la partie lésée et aux crimes et délits que des ministres auraient commis hors de l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, un amendement complémentaire de M. Destouvelles vint constituer un second paragraphe ainsi conçu : « Une loi déterminera les cas de responsabilité,

les peines à infliger aux ministres et le mode de procéder contre eux, soit sur l'accusation admise par la Chambre des représentants, soit sur la poursuite des parties lésées. »

Mais déjà le projet de la Commission de Constitution faisait suivre son article 99, devenu notre article principe 90, de cette autre disposition (article 102) :

Jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par une loi, la Chambre électorale aura un pouvoir discrétionnaire pour accuser un ministre et le Sénat pour le juger, en caractérisant le délit et en déterminant la peine.

La section centrale crut préférable de renvoyer cette disposition aux dispositions provisoires où elle devint dans les mêmes termes l'article 134 de notre Constitution : « Jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par une loi, la Chambre des représentants aura plein pouvoir discrétionnaire pour accuser un ministre et la Cour de cassation pour le juger, en caractérisant le délit et en déterminant la peine. Néanmoins, la peine ne pourra excéder celle de la réclusion, sans préjudice des cas expressément prévus par les lois pénales. »

En droit, la situation est donc claire, un pouvoir extraordinaire est conféré à la Chambre par l'article 90, celui d'accuser un ministre ou un ancien ministre, c'est-à-dire l'agent du pouvoir exécutif qui, dans l'exercice de ses hautes fonctions, a méconnu l'autorité des lois ou porté atteinte à l'intérêt national dans les circonstances qu'une loi devrait déterminer.

Mais cette loi, que prévoyait l'article 90, paragraphe 2, n'est pas intervenue, laquelle eût déterminé les cas de responsabilité ministérielle et les peines à infliger. Cette loi, le Congrès pressé d'achever ses travaux importants, ne se décida pas à l'élaborer parce que, disait le rapporteur, M. Raikem, « Une bonne loi sur cette matière exige de profondes méditations et un long travail. »

Les pouvoirs de la Chambre.

C'est donc à l'article 134 qu'il faut recourir pour savoir comment la Chambre peut et doit user du droit que lui confère l'article 90. La Chambre des représentants, y est-il dit, aura un pouvoir discrétionnaire pour accuser un ministre... en caractérisant le délit et en déterminant la peine.

« Pouvoir discrétionnaire de caractériser le délit », ce ne peut être que celui d'ériger en délit, comme la loi eût pu le faire, tel ou tel fait reproché à un ministre.

Pouvoir exorbitant, dira-t-on : oui, mais on n'a pas voulu que, faute d'une loi, un ministre n'eût à redouter aucune responsabilité pénale de ses actes. Pour cela le Congrès n'hésita pas à décider qu'en présence des faits qu'elle envisagerait comme reprochables, la Chambre des représentants aurait le droit de considérer ces faits non encore incriminés, comme incriminables, et constituant tel délit ou tel crime sur lequel la Cour de cassation, saisie par une mise en accusation, aurait à statuer, jugeant discrétionnaire-

ment si les faits, tels qu'ils seront révélés par l'instruction à laquelle elle devra se livrer, lui apparaissent comme présentant les caractères du délit caractérisé. Et c'est discrétionnairement aussi que, le cas échéant, elle appliquera la peine sans pouvoir excéder le maximum fixé par la Chambre, laquelle ne peut elle-même prévoir une peine dépassant la réclusion.

Évidemment c'est là, pour la Chambre, un droit absolument anormal, monstrueux pourrait-on dire, au point de vue des principes du droit, puisqu'il permet de faire apparaître comme des délits, et même des crimes des actes légalement non punissables au moment où ils furent accomplis ; en réalité c'est la rétroactivité d'une loi pénale. Mais pourtant, il ne se pouvait pas, qu'en l'absence d'une loi que le législateur avait l'obligation d'édicter, un Ministre se crût autorisé à tout faire sans rien craindre. D'ailleurs de quoi se plaindrait-il ? Il sait qu'une menace est toujours suspendue sur la tête du ministre prévaricateur ; à lui de ne jamais perdre de vue que ses actes peuvent toujours engager sa responsabilité.

Que telle est bien la portée de l'article 134, c'est ce que prouve son texte qui n'aurait aucune signification s'il devait s'appliquer à des faits déjà réprimés par la loi ; et c'est ce qui résulte surabondamment du paragraphe 2 de ce même article 54 qui oppose à l'accusation qu'il prévoit pour des faits dont la peine ne pourra dépasser la réclusion, les poursuites ordinaires

dans « les cas expressément prévus par les lois pénales ». Il s'agit donc bien dans le premier alinéa de faits non encore prévus par la loi pénale.

Certains membres déclarèrent faire des réserves sur l'interprétation de l'article 134 mais ajoutèrent qu'étant donné les circonstances de fait, il n'y avait pas lieu pour eux d'insister sur leur manière de voir.

La mission de la Commission.

La Commission s'étant donc pénétrée du rôle que la Constitution lui assigne, il lui apparut nettement qu'elle ne pouvait avoir d'autre mission que de rechercher si les faits imputés à M. de Broqueville, tels qu'ils étaient ou lui seraient révélés, pouvaient être considérés comme un manquement à ses devoirs, comme constituant un délit commis par lui, ministre, dans l'accomplissement de ses fonctions. Son attitude pendant la guerre, à l'égard de certains industriels qui lui demandaient des avis sur la conduite à tenir vis-à-vis des Allemands pouvait-elle se justifier ? N'appelait-elle pas une mise en accusation ? Comment, le cas échéant, caractériser le délit ? C'était là toute la question.

Les déclarations de M. de Broqueville.

Notre Commission avait désigné dans son sein trois secrétaires qui lui firent un rapport complet et préalable sur toutes les pièces de l'instruction qui pouvaient concerner l'intervention du comte de Broqueville. Celui-ci fut alors entendu. Cette audition était

indispensable et répondait d'ailleurs au désir qu'il avait exprimé lui-même.

Le comte de Broqueville a indiqué à notre Commission quelle avait été depuis le 4 août, la politique générale du gouvernement qu'il avait alors l'honneur de présider, en ce qui concerne l'attitude à prendre à l'égard de la Belgique occupée. Cette politique s'inspirait de deux préoccupations essentielles, la première d'assurer le ravitaillement du pays en vivres et en charbon et de diminuer ainsi les souffrances matérielles des Belges livrés à l'autorité ennemie. La seconde, de maintenir partout l'esprit de résistance à cette même autorité, la conservation d'un moral élevé apparaissant à tous les alliés de la Belgique comme au gouvernement de celle-ci une des conditions du triomphe de la cause commune.

Chaque fois qu'un membre du gouvernement a été consulté par un Belge ayant réussi à quitter la Belgique, ce sont des directives qui lui ont été données. Elles tendaient, en somme, à conseiller la politique du « moindre mal » qui a d'ailleurs été sous l'empire de la nécessité, celle de tous les patriotes belges, amenés par la force des choses à subir la rigueur d'un régime détesté, tout en ayant la ferme volonté de ne rien faire qui pût accroître les ressources de l'ennemi et lui faciliter son œuvre.

La portée des avis du gouvernement.

M. le comte de Broqueville a précisé d'ailleurs

comme suit et textuellement la portée qu'il fallait donner aux avis formulés par un membre du gouvernement :

Se basant sur les directives arrêtées, de même que sur les exposés de situation qui leur étaient présentés, les membres qualifiés du gouvernement donnaient des avis, voire même des conseils très pressants, quand les circonstances paraissaient les nécessiter : le pouvoir du gouvernement n'allait pas et ne pouvait pas aller au-delà ni moralement, ni légalement : les opinions même les plus formelles ne pouvaient en aucun cas dégager quiconque de ses responsabilités. Aucun homme de sens droit n'en a jamais pu douter.

Et quand on vient parler d'autorisation gouvernementale, on dit la chose qui n'est pas, tout au moins au sens vrai du mot. Je ne connais d'ailleurs aucun industriel qui se soit targué d'avoir reçu du gouvernement cette impossible autorisation.

Au surplus, les avis et conseils que l'on demandait au gouvernement lorsqu'on réussissait à le joindre visaient presque toujours, et notamment en matière de charbon et de ses dérivés, une politique qui était appliquée bien avant que l'on nous demandât conseil et des actes qui se posaient parfois depuis des mois, sans que le gouvernement eût émis la moindre opinion à leur sujet.

En réalité, le gouvernement ne disposait pas de la moindre arme pour contraindre qui que ce soit du

monde industriel à appliquer ses vues et en eût-il eu à sa disposition, qu'il ne s'en fût vraisemblablement pas servi. C'eût été en effet folie, je le répète, que de prétendre régenter les matières à grande distance sans possibilité de vérifier par soi-même la situation et au milieu d'événements qui pouvaient rendre fâcheux le lendemain ce qui avait été jugé nécessaire ou éminemment utile la veille.

Donc : pas d'autorisation jamais sollicitée, pas davantage d'autorisation spontanément donnée, et cela pour le motif très simple qu'il ne pouvait appartenir au gouvernement d'ordonner la reprise ou l'interruption de l'activité industrielle.

Si le mot autorisation a pu être employé (abusivement) il suffit d'un peu de bon sens et de connaissance pratique pour savoir qu'il ne pouvait l'être au sens pratique du mot.

On n'autorise que ce qui dépend de soi.

Ici rien ne dépendait du gouvernement et, après comme avant l'opinion émise, chacun demeurerait libre d'apprécier selon les circonstances et dans la plénitude de ses responsabilités. Pas un membre du gouvernement n'aurait songé à faire grief aux industriels qui n'auraient tenu aucun compte des opinions émises, et chacun le savait.

L'avis, le conseil, même chaleureux ne pouvait constituer qu'une garantie supplémentaire contre une

erreur d'appréciation, quant à l'opportunité de la conduite à observer.

C'était une sécurité morale ; mais cela ne pouvait dégager personne ni de la responsabilité, ni même du discernement dans les possibilités d'application. Il n'est pas à ma connaissance qu'aucun industriel ait jamais compris la chose autrement. Il leur eût fallu une extraordinaire légèreté pour ne pas en juger comme nous.

D'autres précisions.

Notre Commission avait été frappée de la contradiction qui paraissait exister, au moins à première vue, entre les dépositions successives faites par le comte de Broqueville au cours de l'instruction de l'affaire Coppée et les déclarations apportées par lui devant la Commission ; celle-ci l'a donc prié de venir à nouveau s'expliquer devant elle.

Cette impression de contradiction se dégageait non seulement des dépositions, mais aussi de certaines notes versées à l'instruction, comme suite aux demandes qui avaient été adressées au comte de Broqueville par le juge d'instruction agissant spécialement à cette fin en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles.

S'offrant d'ailleurs à répondre à toutes questions et interpellé par notre Président, le comte de Broqueville a encore confirmé ses premières déclarations ci-dessus transcrites. Il nous a déclaré, à nouveau, qu'au-

cun ministre du gouvernement du Havre consulté par un compatriote du pays occupé, n'avait songé à autre chose qu'à donner un avis ; que d'ailleurs le contraire n'eut pas été possible car le ministre ne pouvait savoir ni vérifier si, dans son exposé le compatriote consultant posait la question sous un jour exact ; que la politique du gouvernement avait été essentiellement de conseiller de faire travailler les ouvriers, sauf pour les Allemands.

Interpellé, au cours d'une des séances de la Commission, sur le mot (approbation) dont il s'était servi dans sa déposition faite le 7 octobre 1920 devant le juge d'instruction, M. de Broqueville s'explique en ces termes : « Je me suis servi du mot « approbation » dans cette déposition ; ce mot exprime clairement ma pensée. Jamais un ministre n'a, à ma connaissance, songé et ne pouvait songer à donner une autorisation. Dans ma déposition du 7 octobre dans ma pensée ce mot d'« approbation » n'a d'autre portée que celle d'un avis approbatif. Le comte de Broqueville a ajouté que, même si, dans sa note personnelle jointe au dossier de l'instruction et portant la date de (printemps 1916), il avait parlé d'une politique « dictée par le gouvernement », cette expression ne changeait pas le caractère d'un simple avis donné par lui-même ; que si, dans cette même note, il relatait avoir dit au baron Coppée qu'après la guerre le gouvernement ferait connaître la vérité ; l'emploi de ces expressions ne changeait rien

au caractère de l'avis donné ; laissant à ceux qui l'avaient reçu, toute leur responsabilité.

D'ailleurs, a complété le comte de Broqueville, si l'on savait dans quelles conditions j'écrivais ces notes ? C'était des aide-mémoire dont je ne pouvais peser les termes. Elles étaient tracées en grande hâte, parfois même en auto, au milieu de toutes mes occupations ».

Après cette nouvelle audition, il ne restait plus à la Commission qu'à conclure.

Il n'y a rien à reprocher à M. de Broqueville.

Aucun crime, aucun délit qualifié comme tel par notre législation pénale ne saurait être reproché au comte de Broqueville. Aucun fait accompli par lui, dans les circonstances acquises, ne saurait d'autre part, être érigé en délit par la Chambre, conformément à l'article 134 de la Constitution. Au cours de la guerre et causant avec MM. Coppée, le comte de Broqueville a formulé une opinion, donné un conseil, exprimé un avis, sur les données qui lui étaient fournies et sans avoir les moyens de vérifier l'exactitude de celles-ci : il n'était pas davantage à même de vérifier comment et dans quelles mesures ces avis étaient observés.

Son intervention, comme celle de tout autre membre du gouvernement, ainsi qu'il l'a répété à diverses reprises, n'avait à aucun point de vue le caractère d'une autorisation du gouvernement. Et cette intervention, sans que le ministère ou l'intéressé

aient songé d'ailleurs à en fixer par écrit les termes et la portée, devait laisser et laissait toute liberté et toute responsabilité à celui qui était venu la solliciter. A cet égard aucune ambiguïté n'est possible et les déclarations du comte de Broqueville devant notre commission précisent, éclairent et, en certaine mesure, rectifient les dépositions qu'il a été amené à faire devant le juge d'instruction dans l'affaire Coppée comme les notes personnelles qu'il a remises ou fait remettre à ce magistrat.

Il est du devoir de la Commission de marquer ici que si, au cours du travail auquel elle s'est livrée, elle n'a rencontré à charge du comte de Broqueville aucun élément matériel pouvant entraîner une inculpation quelconque, elle n'a pas davantage rencontré d'éléments intentionnels pouvant révéler chez l'ancien chef du Cabinet qu'il aurait, au cours de la guerre, subi quelques défaillances de ses sentiments patriotiques.

Le comte de Broqueville, au cours des journées historiques d'août 1914, a réussi à exprimer les sentiments du pays tout entier. Celui-ci ayant à juger les actes de l'ancien chef du Cabinet ne saurait oublier le rôle patriotique qu'il remplit avec fermeté aux heures les plus angoissantes de notre histoire.

Les actes de M. de Broqueville sont irréprochables.

Votre Commission croit avoir ainsi rempli la tâche que vous lui avez confiée. Elle ne pouvait aller au-delà sans sortir de la mission que lui attribuaient les ar-

articles 90 et 134 de la Constitution. Toutefois, pénétrée du devoir de ne rien laisser dans l'ombre, elle croit devoir signaler que plusieurs de ses membres ont pu regretter que les déclarations auxquelles nous nous sommes attachés ne se soient pas produites aussi précises et aussi nettes, au cours de l'instruction judiciaire et que, lors de la remise au juge des aide-mémoire auxquels il avait fait allusion dans sa déposition du 7 octobre, M. de Broqueville n'ait pas déclaré que ces notes n'étaient que des extraits tellement que ce magistrat a pu se tromper sur le caractère de ces écrits. D'autres ont également pu exprimer le regret que M. de Broqueville ait cru devoir détruire le document original dont il donne des extraits. Sans doute, il a pu, comme il l'affirme avec force, estimer absolument impossible de livrer à l'instruction un document d'importance politique qui contenait des indications importantes, étrangères à l'affaire Coppée, mais encore en y réfléchissant mieux, eut-il pu mettre ce document à l'abri de toute réquisition, se réservant ainsi dans son propre intérêt, le moyen de permettre à quelque haute autorité belge de vérifier l'exactitude de la copie qu'il avait produite.

En réponse à ces observations, qui furent faites, M. de Broqueville déclara :

Je ne pensais pas pouvoir livrer les originaux parce qu'ils contenaient des mentions confidentielles intéressant certaines personnalités importantes. Je ne

pouvais aller au-devant de la question : c'eût déjà été une sorte d'indiscrétion. J'ai jugé qu'en agissant comme je l'ai fait, je satisfaisais suffisamment au désir du juge. Si je m'étais trouvé en présence de M. le procureur général seul, que je connais et à la discrétion de qui je savais pouvoir me fier, je lui aurais fait cette déclaration spontanée. Mais en pareille matière, la plus grande discrétion devait être observée.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances que, par un scrupule d'exactitude notre Commission ne croit pas pouvoir passer sous silence, il n'est pas douteux que leur appréciation échappe à sa compétence puisqu'elle n'a à considérer que les actes du ministre, M. de Broqueville, pendant la guerre. Nous l'avons dit : elle les a trouvés irréprochables.

C'est pourquoi votre Commission vous propose la délibération suivante :

La Chambre prenant acte du rapport de la Commission instituée par délibération du 2 décembre 1920, passe à l'ordre du jour. »



Appréciant le vote de la Chambre, M. Auguste Mélot, ancien membre de la Chambre des représentants, écrivait dans la *Revue Générale* : « Le seul parlement du monde qui n'ait pas siégé pendant la guerre, le parlement belge, vient de perdre une belle

occasion de prendre à son tour ses responsabilités. Saisi des déclarations de M. de Broqueville par le procureur général, il se serait grandi en osant dire franchement son sentiment sur la politique ainsi exposée.

Il a, il est vrai, proclamé que sa commission ayant trouvé irréprochable les actes de M. de Broqueville pendant la guerre, il ne lui restait qu'à passer à l'ordre du jour.

Mais pour arriver à cette conclusion sans devoir juger la politique de M. de Broqueville, les rapporteurs ont édulcoré les déclarations de ce dernier jusqu'à les transformer. On peut s'en assurer en comparant les textes. Nous avons reproduit ce que M. de Broqueville a dit. Voici ce que les rapporteurs de la Commission lui font dire :

Au cours de la guerre et causant avec MM. Coppée, le comte de Broqueville a formulé une opinion, donné un conseil, exprimé un avis sur les données qui lui étaient fournies et sans avoir le moyen de vérifier l'exactitude de celles-ci. Il n'était pas davantage à même de vérifier comment et dans quelles mesures ses avis étaient observés. Son intervention, comme celle de tout autre membre du gouvernement, ainsi qu'il l'a répété à diverses reprises, n'avait à aucun point de vue le caractère d'une autorisation du gouvernement. Et cette intervention sans que le ministre ou l'intéressé aient songé d'ailleurs à en fixer par écrit

les termes et la portée, devait laisser et laissait toute liberté et toute responsabilité à celui qui était venu la solliciter.

Il y a loin de cette formule diplomatique aux fortes paroles de M. de Broqueville : « Vous trahiriez la confiance du gouvernement et l'intérêt national si par une résistance intempestive, vous priviez la population du charbon nécessaire... Ce n'est pas vous qui êtes en cause : c'est le pays, c'est la cause des Alliés qu'il faut sauver et le gouvernement est seul compétent pour juger... Vous seriez de mauvais Belges si vous agissiez autrement... »

Des adversaires politiques prétendent, il est vrai, que l'ancien premier ministre a varié dans ses dépositions ; des amis politiques affirment au contraire que ses déclarations devant la Commission furent identiques à celles qu'il avait faites devant le juge d'instruction.

Quant à nous, nous ne pouvons juger que sur les pièces que nous possédons ; nos lecteurs les ont sous les yeux ; ils estimeront sans doute aussi que la Commission parlementaire a voulu éviter de se prononcer entre la politique du « moindre mal », que la plupart de ses membres ont personnellement pratiquée à la suite du gouvernement du Havre, et la politique du pire, de la résistance intempestive, que les comités irresponsables préconisent... depuis qu'on le peut faire sans danger et qui est exaltée, aujourd'hui principale-

ment, par ceux qui l'ont le moins pratiquée sous l'occupation allemande.

Dans une question de cette importance, un Parlement français, anglais, italien ou même suisse aurait tenu à exprimer son sentiment.

Notre Chambre des Représentants, officiellement saisie — comme elle l'a été dans l'affaire de Broqueville — d'une grande question de politique nationale a préféré se dérober.

Il eut peut-être mieux valu après l'armistice ne pas jeter en pâture au public des controverses irritantes, mais le Parlement n'a rien fait pour les éviter. En livrant aux anciens combattants les dépouilles de ceux qui ont trafiqué avec l'ennemi, il a, au contraire, intéressé de nombreux citoyens à ces discussions... Ne devait-il pas en conséquence, donner quelques directives à l'opinion publique ! Il avait l'occasion de dire s'il approuve, oui ou non la politique du moindre mal exposée par M. de Broqueville ; il l'a manquée. Le pays, les jurys, les autorités judiciaires restent dans l'obscurité. Il semble bien que la déposition de M. de Broqueville couvre MM. Coppée. Où trouvera-t-on un jury pour condamner des industriels à qui le chef responsable du gouvernement a dit : Si vous agissiez autrement que vous le faites, vous seriez de mauvais Belges.

Mais en ce qui concerne ceux qui n'ont pu se rendre au Havre ni demander conseil et qui, livrés aux seules

lumières de leur conscience, ont fait pour éviter un grand mal et non pour servir les desseins de l'ennemi, ce que M. de Broqueville a conseillé aux Coppée de faire, il serait bien utile de savoir s'ils se sont trompés ou s'ils ont agi dans le sens de la politique nationale. Le bon sens public suppléera au silence du Parlement. Mais nous avons constaté une fois de plus que la vie parlementaire telle qu'elle est comprise en Belgique n'est pas faite pour tremper les caractères, ni pour donner aux hommes politiques le goût des responsabilités ».

Il n'y a rien à retrancher à ce ferme langage.

Aussitôt, les metteurs en scène de l'affaire proclamèrent que le rapport de la Commission et le vote de la Chambre n'impliquaient pas la mise hors de cause des barons Coppée, oubliant que c'était le procureur lui-même qui avait dit dans son réquisitoire : *Attendu que les inculpés ne sont plus seuls à supporter la responsabilité des faits incriminés.*

Ce qu'on appelle en terme juridique « un conflit négatif de compétence et d'attributions » avait donc surgi entre la Chambre des mises en accusation qui avait jugé ne pouvoir régler la procédure aussi longtemps que le Parlement n'aurait pas vidé la question de sincérité et de licéité — et la Chambre des Représentants qui s'était déclarée incompétente pour se prononcer sur ce sujet.

Néanmoins le procureur général poursuivit l'affaire

et celle-ci fut appelée devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles.

Elle prit six longues audiences pendant lesquelles le ministère public et la défense développèrent en détail tous leurs moyens. Les plus petits faits soulevés par l'accusation furent mis au point par les défenseurs ou les inculpés eux-mêmes.

A la fin de ces débats, la cause fut tenue en délibéré par la Chambre des mises en accusation. Deux jours après, celle-ci, à l'unanimité de ses membres, rendait intact aux barons Coppée, par un retentissant arrêt de non-lieu, leur honneur que l'on avait voulu souiller.

Ainsi donc, comme le constataient les journaux belges, on avait agité l'opinion pendant plus d'un an on avait dépensé plusieurs centaines de mille francs en frais de justice, on avait jeté deux patriotes en prison, on avait mis en cause la politique de guerre du gouvernement belge et voulu traîner devant la Haute-Cour le ministre du 4 août 1914, le comte de Broqueville, on avait voulu forcer la Chambre des Représentants à s'immiscer dans une affaire judiciaire, en un mot, on avait troublé le pays, tout cela pour rien, rien, rien. La Chambre des mises en accusation ne retenait même pas la déposition de l'ancien Premier ministre pour constater qu'il n'y avait contre les inculpés, rien, rien, rien.

Jamais on ne s'était moqué de la sorte, ni du public,

ni de la Justice. Pour en arriver là dans un pays qui avait tout sacrifié à l'honneur, qui était sorti victorieux de la plus grande épreuve dont son existence eût jamais été menacée, il avait fallu la criminelle supercherie de Lophem et la grande peur de la victoire organisée par des hommes qui, pendant l'occupation, étaient apparus comme des défaitistes. Les mensonges de Lophem avaient livré le gouvernement de la Belgique à M. Vandervelde qui avait cru le moment venu de socialiser les industries en déshonorant les industriels. Francophobie, défaitisme, abus de pouvoir, escroquerie des marks, vie chère, activisme, flamboyantisme, démagogie, voilà tout ce que le gouvernement surgi de l'imposture de Lophem a apporté à la Belgique meurtrie, ruinée par quatre années de guerre.

Les trois magistrats qui ont signifié au ministre de la Justice et à ses acolytes que la Justice ne serait pas une honteuse parodie entre leurs mains, ont rendu à la cause publique un service éclatant. Ils ont assigné une limite à la dictature de M. Vandervelde comme le roi lui en avait assigné une autre en novembre 1920, lors du départ de M. Delacroix.

On aurait cru que l'arrêt de non-lieu allait mettre fin à l'affaire Coppée. Mais comme si ceux qui l'ont montée et entretenue pendant près de deux ans tenaient à prouver une fois de plus qu'il s'agissait d'une affaire politique et non judiciaire, ils continuent l'agitation.

Au congrès socialiste d'Anvers, interpellé à ce sujet, M. Vandervelde, ministre de la Justice, a laissé attaquer la chose jugée et l'intégrité des magistrats qu'il n'avait pu circonvenir, en répondant :

« Je suis le seul Belge qui n'ait pas le droit de dire « ce qu'il pense de l'affaire Coppée ».

Avant lui, un ministre de la Justice n'eût pas hésité à couvrir les magistrats de son autorité et à faire respecter la chose jugée, ou à poursuivre par des moyens légaux, le redressement d'une sentence contraire aux lois en vigueur.

Tout s'enchaîne. La crise d'autorité qui se manifesta dans le gouvernement belge, au Havre, l'imposture de Lophem, la grande peur de la victoire, l'escroquerie des marks, la politique activiste du gouvernement de Lophem, avaient amené M. Vandervelde à machiner l'expropriation des charbonnages en jetant en prison et en faisant condamner les expropriés plutôt que de leur payer une indemnité.

On avait eu aussi cette conception machiavélique d'intéresser matériellement les anciens combattants à la condamnation des industriels.

Au lieu de créer par les moyens usuels, c'est-à-dire par le budget et l'impôt, les ressources pour constituer la part des soldats de la grande guerre, le gouvernement activiste, qui ne s'était décidé à s'occuper de ceux qui avaient combattu pour la patrie qu'après l'envahissement de la Chambre des représentants,

avait fait voter une loi qui attribuait au fonds des combattants, les dommages-intérêts réclamés par l'État à charge de ceux qui seraient condamnés pour trafic avec l'ennemi.

On excitait ainsi des intéressés, que le Pouvoir aurait dû avoir à cœur de régler tout d'abord, mais étrangers à la répression judiciaire, à assaillir les tribunaux et leur dicter des sentences.

Subordonner le paiement d'une légitime indemnité due par la Nation à ceux qui l'ont défendue, à la condamnation d'industriels et de commerçants, c'est fausser aussi bien le principe du droit pénal que le système budgétaire et gouvernemental, c'est anti-juridique, c'est de la législation démagogique et malhonnête.

Cette manœuvre diabolique avait été inspirée à son ou ses promoteurs par l'âpre désir de faire condamner les industriels, en appelant à la rescousse pour dicter l'arrêt à la Cour d'assises, les anciens combattants victimes du gouvernement bolcheviste de Lophem.

Le ministre de la Justice livre les institutions constitutionnelles dont il a la garde aux entreprises d'une démagogie devant laquelle il a fait miroiter l'expropriation forcée et la socialisation des industries, première étape vers un régime de Soviets.

Il a aussi livré le Trésor à une dilapidation systématique, non seulement pour renforcer sa situation électorale, mais pour hâter l'avènement de l'État

socialiste après la main-mise de son parti sur le commerce et l'industrie ⁽¹⁾.

La dette publique belge, qui était de 5 milliards à l'armistice, atteint aujourd'hui 35 milliards environ. Certes le nouveau ministre des Finances, M. Theunis, serre le frein aux dépenses. Mais si l'on songe que la fortune totale de la Belgique ne dépasse guère 70 milliards, on peut craindre que, d'ici à trois ou quatre ans, le passif ne soit arrivé au niveau de l'actif, point auquel, sous une dictature comme celle de M. Vandervelde, l'État s'emparerait de la fortune privée pour nous régir selon les doctrines de saint Karl Marx. Les gros capitaux auraient pris la route de l'étranger, de sorte que ce serait la petite épargne qui serait la plus atteinte.

Le même homme s'est prononcé, au sein du gouvernement belge, contre les sanctions adoptées par la Conférence de Londres. Il s'insurge contre le Traité de Versailles, au bas duquel il a apposé sa signature. M. Vandervelde ne se soucie pas que l'Allemagne paie, parce que cela retarderait l'avènement de l'Internationale chère à ses ambitions.

(1) Le 4 juillet 1921, M. Vandervelde, ministre de la Justice, disait à Alost, dans un grand discours :

« Politique de socialisation, elle est dans le vœu du prolétariat et dans la nécessité du temps. Pour commencer, il ne faut plus que les charbons du Limbourg soient jetés en richesse de pâture (*sic*), à des barons Coppée. »

Tout commentaire est superflu !

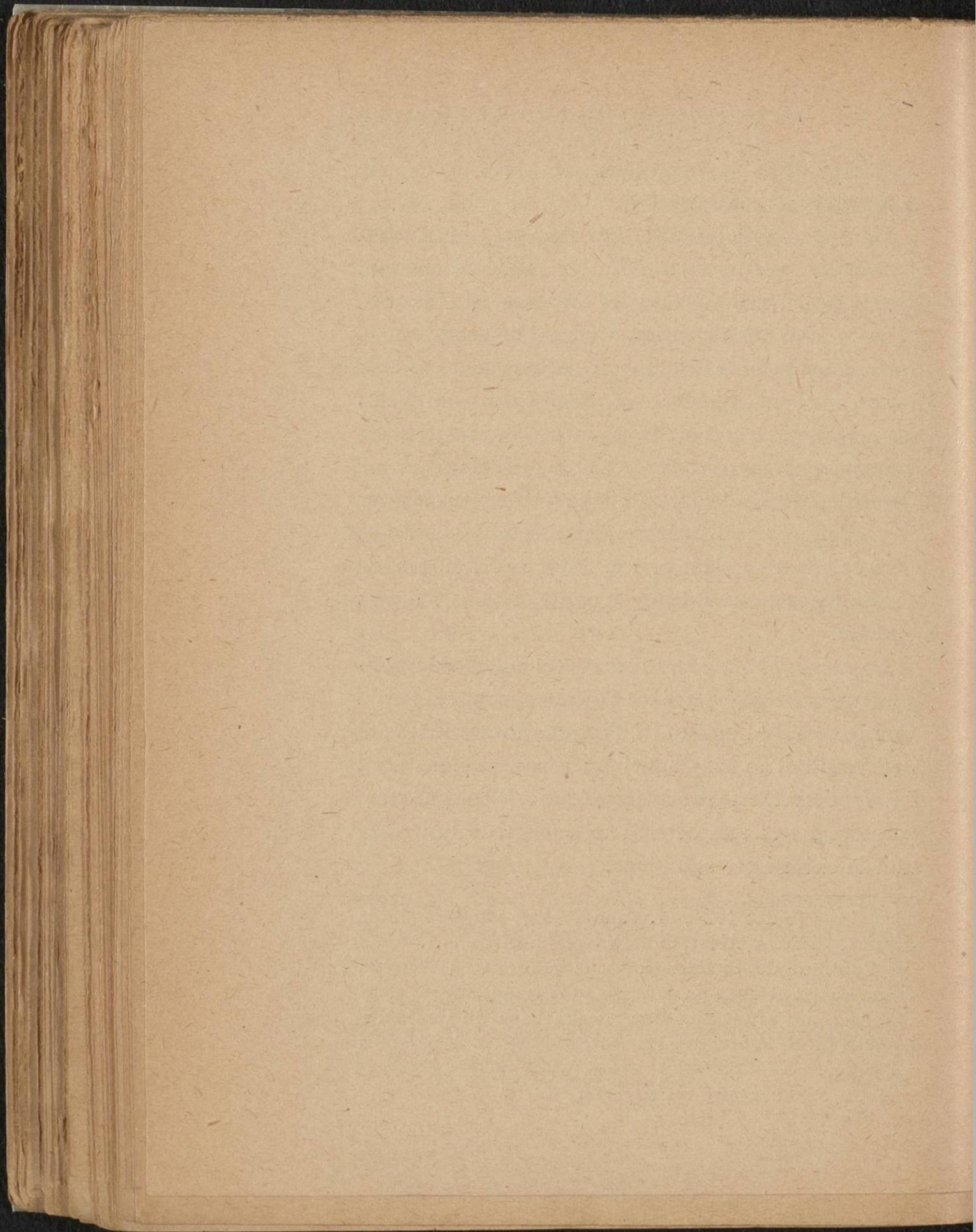




TABLE DES MATIÈRES

La grande peur de la victoire.....	7
Le spectre du bolchevisme.....	17
L'imposture de Lophem.....	21
L'escroquerie des marks.....	30
Politique activiste du gouvernement de Lophem..	33
Au Congrès de Versailles.....	42
Projet de socialisation des industries.....	61
M. de Broqueville et la politique de guerre du gou- vernement belge.....	83
Mauvaise querelle.	118
L'affaire von der Lancken.....	130
Conséquences de cette affaire.....	144
Une odieuse machination.....	152



*Imprimé sur caractères spéciaux
des « Éditions Bossard »*

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

EXTRAIT DU CATALOGUE

Auguste GAUVAIN. — **L'Europe au Jour le Jour.** — Recueil d'histoire contemporaine, grand in-octavo. Avec tables analytiques. Ouvrage (tomes I à VI) couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques (*Prix Drouyn de Lhuys*).

Tome I.	— LA CRISE BOSNIAQUE (1908-1909)	Prix	15 fr. »
Tome II.	— DE LA CONTRE-RÉVOLUTION TURQUE AU COUP D'AGADIR (1909-1911).	Prix	15 fr. »
Tome III.	— LE COUP D'AGADIR (1911).	Prix	15 fr. »
Tome IV.	— LA PREMIÈRE GUERRE BALKANIQUE (1912).	Prix	15 fr. »
Tome V.	— LA DEUXIÈME GUERRE BALKANIQUE (1913).	Prix	15 fr. »
Tome VI.	— LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE EUROPÉENNE (1913-1914).	Prix	15 fr. »
Tome VII.	— LA GUERRE EUROPÉENNE (Juin 1914-Février 1915).	Prix	15 fr. »
Tome VIII.	— LA GUERRE EUROPÉENNE (Février 1915-Novembre 1915).	Prix	15 fr. »
Tome IX.	— LA GUERRE EUROPÉENNE (Novembre 1915-Septembre 1916).	Prix	18 fr. »
Tome X.	— LA GUERRE EUROPÉENNE (Septembre 1916-Mars 1917).	Prix	18 fr. »
Tome XI.	— LA GUERRE EUROPÉENNE (Avril-Déc. 1917).	Prix	18 fr. »

(Le Tome XII est sous presse).

Auguste GAUVAIN. — **L'Encerclement de l'Allemagne.** — Un vol. in-16 Bossard. Prix. 4 fr. 50

Fernand ROCHES. — **Manuel des Origines de la Guerre.** — *Causes lointaines — Cause immédiate.* Préface de M. A. DE LAPRADELLE, professeur de Droit des Gens à la Faculté de Paris. Avec un tableau synoptique en deux encres et un index des noms propres. Prix. 9 fr. »

A. LUGAN. — **Les Problèmes internationaux et le Congrès de la Paix** (*Vue d'ensemble*). Un vol. in-8. Avec table analytique. Prix. 3 fr. 90

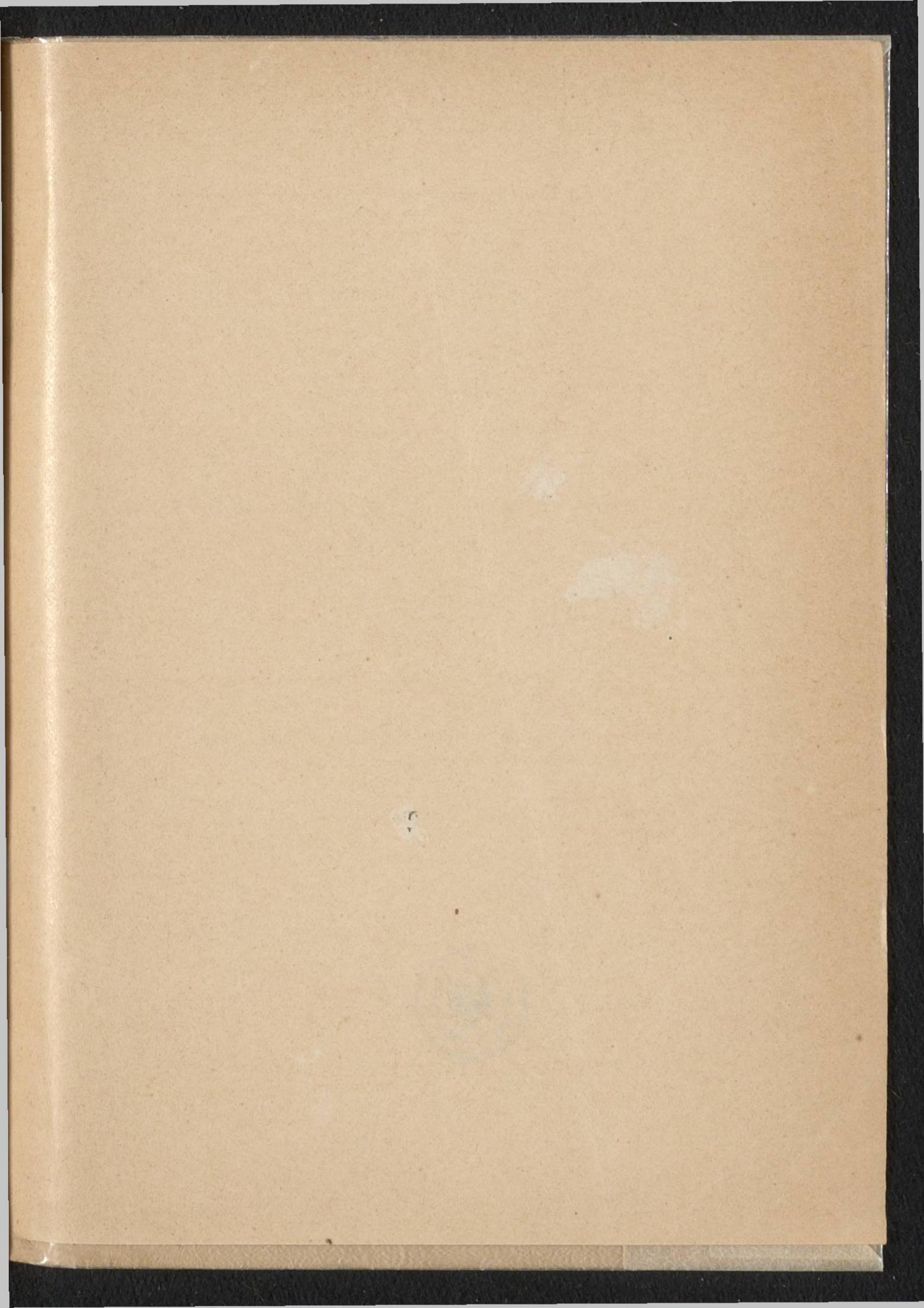
Président W. WILSON. — **Messages, Discours, Documents diplomatiques relatifs à la guerre mondiale.** — Traduction conforme aux textes officiels, publiée avec des notes historiques et un index par Désiré ROUSTAN, inspecteur de l'Académie de Paris.

Volume I : 18 Août 1914-8 Janvier 1918 ;

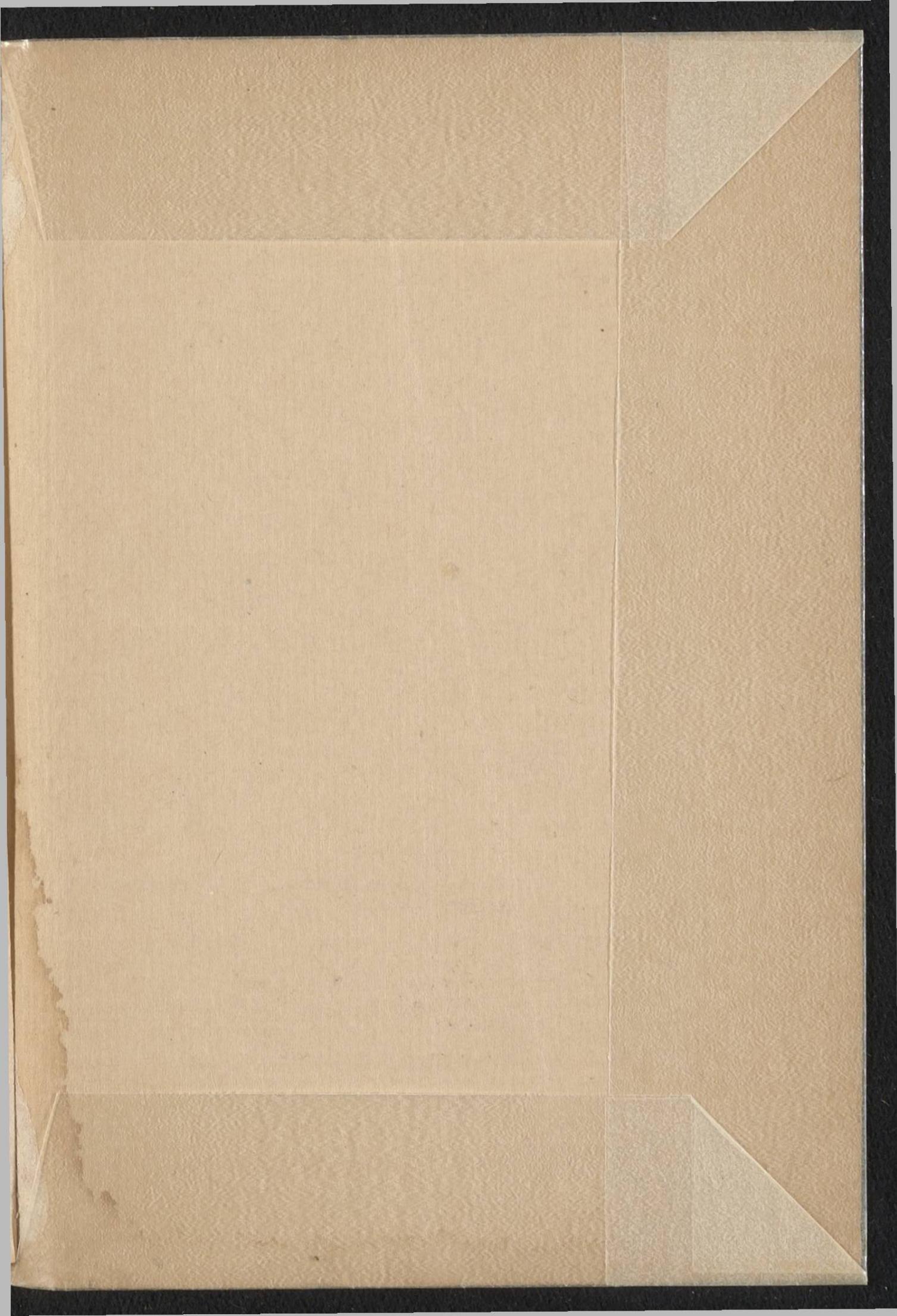
Volume II : 11 Février 1918-4 Mars 1919.

Appendice et Index, 2 vol. in-8 (*se vendant séparément*). Prix de chacun 7 fr. 50

- Les Documents Secrets des Archives du Ministère des Affaires Etrangères de Russie publiés par les Bolchéviks.** Un vol. in-16 Bossard. Prix 6 fr. »
- Jules CORRÉARD (*PROBUS*). — **Des Finances modernes pour vivre.** Un vol. in-16 Bossard. Prix. 2 fr. 70
- **Le Complot Germano-Bolchéviste.** *Soixante-dix documents sur les relations des chefs bolchévistes avec l'armée, la grosse industrie et la finance allemandes.* Un vol. in-16 Bossard. Prix. 5 fr. 40
- Gennaro MONDAINI. — **La Colonisation Anglaise.** Traduit de l'italien par Georges HERVO. Avec trois tables et quatre cartes. Deux vol. in-8. Prix 36 fr. »
- R. de VILLENEUVE-TRANS. — **A l'ambassade de Washington (Octobre 1917-Avril 1919).** LES HEURES DÉCISIVES DE L'INTERVENTION AMÉRICAINE. — LES ÉTATS-UNIS ET LE TRAITÉ DE PAIX. Un vol. in-8. Prix 9 fr. »
- Victor BUGIEL. — **La Pologne et les Polonais.** — Avec une carte hors texte en déplié. Un volume in-16 Bossard. Prix 9 fr. »
- Milenko R. VESNITCH. — **La Serbie à travers la Guerre** — Préface de M. Auguste GAUVAIN. Un v. in-8. Prix. 8 fr. 40
- Louis DUMUR. — **Les Deux Suisse — 1914-1918.** Un vol. in-8 avec une table analytique et un index des noms propres. Prix 7 fr. 50
- V. DÉDÉCEK. — **La Tchécoslovaquie et les Tchécoslovaques** — Préface de M. Jules CHOPIN. Une carte hors texte en déplié. Un vol. in-16 Bossard avec un index des noms propres. Prix 5 fr. 40
- Charles ANDLER. — **La Décomposition politique du Socialisme allemand — 1914-1919.** — Un vol, grand in-8. Prix 6 fr. »
- Édouard PAYEN. — **La Neutralisation de la Suisse et de la Savoie.** — Une carte hors texte. Un vol. in-16 Bossard. Prix 3 fr. »
- Les Discours de Guillaume II pendant la Guerre,** recueillis et traduits par M^{me} MARIE MÉRING. — Une brochure in-8. Prix 1 fr. 80







EXTRAIT DU CATALOGUE

Fernand ENGERAND. — **Le Secret de la Frontière, 1815-1871-1914.** CHARLEROI. — Un vol. grand in-8; 8 portraits sur planches Lors texte gravés d'après les dessins de A. BOREL; 14 cartes hors texte en déplié. Prix. 21 »

Fernand ENGERAND. — **La Bataille de la Frontière.** — BRIEY. Août 1914. — Un vol. in-8 avec 2 cartes hors texte en déplié. Prix. 12 »

Fernand ENGERAND. — **Le Fer sur une Frontière. La Politique métallurgique de l'Etat allemand.** — Un portrait et 3 cartes hors texte. Un vol. in-8. Prix 9 »

Les Documents secrets des Archives du Ministère des Affaires étrangères de Russie publiés par les Bolchévicks. Un vol. in-16 Bossard. Prix. 6 »

Fernand ROCHES. — **Manuel des Origines de la Guerre.** — *Causes lointaines — Cause immédiate.* Préface de M. A. DE LAPRADELLE, professeur de Droit des Gens à la Faculté de Droit de Paris. Avec un tableau synoptique en deux encres et un index des noms propres. Prix. 9 »

Louis ENGERAND. — **L'Opinion Publique dans les Provinces Rhénanes et en Belgique. 1789-1845.** — Un vol. in-8. Prix. 6 »

Auguste GAUVAIN. — **L'Encerclement de l'Allemagne.** — Un vol. in-16 Bossard. Prix. 4.50

Édouard PAYEN. — **Belgique et Congo.** — Une carte. Un vol. in-16 Bossard. Prix. 3.60

« Jean MAXE ». **De Zimmerwald au Bolchévisme ou le Triomphe du Marxisme pangermaniste.** ESSAI SUR LES MENÉES INTERNATIONALES PENDANT LA GUERRE (1914-1920). Un volume in-8. Avec une table analytique et un index des noms propres. Prix. 7.50

Le Complot Germano-Bolchéviste. 70 Documents sur les relations des chefs bolchévistes avec l'armée, la grosse industrie et les finances allemandes. Un volume in-16 Bossard. Prix 5 fr. 40

M. DES VIGNES
DE L'ARMISTICE
1921
ÉDITIONS BOSSARD